



Bulletin Officiel

N° 5852 Jeudi 09 Mai 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

AVIS DE SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK 2-11

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

ADVANS TUNISIE SA 12-16

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - BTK – GROUPE BPCE - 17-22

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIVES

BEST LEASE 23-25

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – 26-30

SOCIETE LAND'OR 31-36

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - 37-42

COMMUNIQUE ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 43

AUGMENTATION ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 44-48

EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 » 49-54

ATTIJARI LEASING « 2019-1 » 55-59

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELNET HOLDING S.A 60-63

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE MAGASIN GENERAL 64-67

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 68

ATTIJARI FCP CEA 68

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE 69

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

70-71

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- ATTIJARI ASSURANCES
- CITY CARS
- SOCIETE MAGASIN GENERAL

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- CITY CARS
- SOCIETE MAGASIN GENERAL

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2019

- UBCI – UNIVERS ACTIONS SICAV
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le 25/12/2018, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/03/2019, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le 10/04/2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 19/04/2019 ayant les conditions suivantes :

Montant : 10 MDT susceptible d'être porté à 20 MDT ;

Catégories	Durée	Taux de profit estimé ¹	Amortissement par obligation
A	5 ans	Taux estimé : 10,25% Complément variable : 0,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{er} trimestre
B	5 ans	Taux estimé: 10,50% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans	Taux estimé: 10,75% Complément variable : 0,25%	Amortissement semestriel constant à partir du 1 ^{er} semestre
D	7 ans	Taux estimé: 11,00% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1 ^{ère} année.

¹ La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2019** et clôturées au plus tard le **30/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

But de l'émission

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

- Suite -

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1»
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalité et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

Date de jouissance:

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie A est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42%** pour les porteurs des obligations et de **14,58%** pour les actionnaires.

Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%**, (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%**) payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

- Suite -

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 85,42% revenant aux porteurs des obligations et 14,58% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie B est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12% et sera servi selon une clé de répartition de 87,50% pour les porteurs des obligations et de 12,50% pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de 10,50% payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 87,50% revenant aux porteurs des obligations et 12,50% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie C est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12,5% et sera servi selon une clé de répartition de 86,00% pour les porteurs des obligations et de 14,00% pour les actionnaires.

- Suite -

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **86,00%** revenant aux porteurs des obligations et **14,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie D est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Amortissement et remboursement

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit **5 DT** par obligation

- Suite -

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit 7,143 DT par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit 14,286 DT par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 30/06/2024 pour les catégories A et B, et le 30/06/2026 pour les catégories C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Taux de Profit :

- Pour la catégorie A : taux estimé de 10,25% brut l'an (Taux trimestriel estimé : 2,5625%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie B : taux estimé de 10,50% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie C : taux estimé de 10,75% brut l'an (Taux semestriel estimé : 5,3750%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie D : taux estimé de 11,00% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.

Paiement : Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

Pour la catégorie A : Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 30 Septembre de l'année N, le 31 Décembre de l'année N, le 31 Mars de l'année N+1, et le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 30 Septembre 2019. Le complément variable sera servi à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- Suite -

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie B :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie C :** Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie D :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **10/05/2019** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

- Suite -

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Clause de remboursement anticipé

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

III. Renseignements généraux :

Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

Marché des titres

A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

- Suite -

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

- **Risque macroéconomique** : Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire** : Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque** : Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank , Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ADVANS TUNISIE SA



Société Anonyme au capital de 16 000 000 dinars divisé en 1 600 000 actions de nominal 10 dinars

Siège social : 10 Rue de GRECE - 1001 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1317726X

Matricule fiscal : 1317726X/A/M/000

Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit .

Emission d'un Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ADVANS 2019-1 »

De 10 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DT

Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **05/04/2019** a autorisé l'émission par la société « Advans Tunisie » d'un ou plusieurs emprunts Obligataires pour un montant global de 40 millions de dinars au cours des exercices 2019 et 2020, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société a décidé d'émettre un emprunt obligataire de **10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions** de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes validées par le Conseil d'Administration du **05/04/2019** :

<i>CATEGORIE</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
Catégorie A	5 ans	13% et/ou TMM+3,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3^{ème} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions de dinars divisé en 100 000 obligations susceptible d'être portées à 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « ADVANS 2019-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **02/05/2019** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **01/07/2019**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 15 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la société envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

1. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'emprunt** : « ADVANS 2019-1 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites, délivrée par la société « Advans Tunisie ».
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **01/07/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **01/07/2019**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de **13%** et/ou variable **TMM+3,5%**
 - Catégorie B : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de **13,50%** l'an

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,50%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois juin de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **01/07/2024** pour la catégorie A et le **01/07/2026** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Suite -

- **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **01/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **01/07/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **01/07/2020** pour la catégorie A et le **01/07/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 13% l'an pour la catégorie A et 13,5% l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,632%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,5% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans pour la catégorie A.

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « ADVANS 2019-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,578 années pour la catégorie A et 3,872 années pour la catégorie B.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt :**

La tenue du registre des obligations émises sera assurée durant toute la durée de vie des obligations par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

- **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V- 1001- TUNIS
Registre de Commerce : B 152691996
Tél. : 71 204 000 - Fax : 71 343106

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

«Emprunt Subordonné BTK 2019-1»

**De 5.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le **19 Juillet 2018**, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le **4 octobre 2018**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches **sans recours à l'appel Public à l'Epargne** aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
 - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
 - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
 - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions des conditions du marché.

Vue l'état d'avancement des souscriptions à l'emprunt subordonné BTK 2018, le Conseil d'Administration, réuni le 13/12/2018, a demandé à la Direction Générale de continuer la prospection en 2019.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de **5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars** selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	11,0% et/ou TMM + 3,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » est d'un montant de 5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 50 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **11/04/2019** et clôturés au plus tard le **11/06/2019** Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11/06/2019** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

1 - Caractéristiques des titres émis

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : Emprunt Subordonné BTK 2019-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

- Suite -

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **11/06/2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **11/06/2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **11%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **11/06/2024**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **11 juin** de chaque année.

- Suite -

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **11/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 (à titre indicatif), qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» est comme 3 ans.
- **Duration (souscription à taux fixe) :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,632 années.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang

- Suite -

que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux t'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires

- Suite -

subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{eme} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA »

Société Anonyme au capital de 60.319.165 DT
divisé en 60.319.165 actions de nominal 1 DT entièrement libérées
Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAH SA, tenue le **26/04/2019**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.026.597 DT pour le porter de 60.319.165 DT à 65.345.762 DT et ce, par l'émission de 5.026.597 actions nouvelles à émettre au prix de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Ces actions seront souscrites selon la parité de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes** avec un rompu et seront libérées en totalité à la souscription. La société procédera à l'acquisition et l'annulation du droit de souscription rompu.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour la constatation et la réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SAH SA procédera à une augmentation de capital de 5.026.597 DT par souscription en numéraire et par émission de 5.026.597 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

SAH procédera à l'acquisition et l'annulation d'un droit de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 9 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

- Suite -

2.2 - Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SAH SA ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 5.026.597 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

2.3 - Période de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (1) action nouvelle pour douze (12) anciennes et ce, **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 769 948 DT, correspondant à 3 769 948 actions).

2.4 - Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08 002 0006432007640 38 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

2.3 - Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 21/06/2019 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

2.4 - Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.5 - Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 60.319.165 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3 BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation permettrait la réalisation d'une partie des investissements envisagés par le Groupe dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique et de diversification.

4 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.3 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.4 Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.5 Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

2.3 Marché des titres :

Les actions de la société SAH SA sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.4 Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 60.319.165 actions anciennes composant le capital actuel de la société SAH SA inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/05/2019**, droits de souscription détachés.

2.5 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 5.026.597 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.6 Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.7 Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

2.8 Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610108» durant la période de souscription préférentielle soit du **16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610116» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA-Intermédiaire en Bourse.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 19-1028 en date du 30/04/2019, du document de référence « SAH-SA 2019 » enregistré par le CMF sous le N° 19-003 en date du 30/04/2019 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de MAC SA - Intermédiaire en Bourse sis au Rue du Lac Constance –1053- Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2018 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions
de valeur nominal 1 dinar entièrement libérées
Registre de Commerce : B1112211997
Siège social : Bir Jedid – 2054 Khelidia Tunisie

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **01/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 452 935 dinars** pour le porter de **4 846 875 dinars à 10 299 810 dinars** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **4 846 875 dinars avec maintien du droit préférentiel de souscription**, et ce, par la création de **4 846 875 nouvelles actions** ordinaires de valeur nominal de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, au prix d'émission de 8,250 dinars chacune**, soit 7,250 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a décidé si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :
 - Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée
 - Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
 - Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.
- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **606 060 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription**, et ce, par l'émission de **606 060 actions nouvelles** d'une valeur nominale 1 dinar, à émettre au prix d'émission de 8,250 dinars, soit une prime d'émission de 7,250 dinars. Ladite AGE a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration du **05 Avril 2019** a décidé que les 5 452 935 actions porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

BUT DE L'EMISSION

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie et l'installation d'une unité industrielle au Maroc ;
- Réduire l'endettement à court terme de la société et assainir son bilan financier ;
- Améliorer la trésorerie.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **5 452 935 dinars** répartis comme suit :

- **4 846 875 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- **606 060 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les deux opérations possèdent les caractéristiques suivantes :

- Prime d'émission : 7,250 dinars
- Prix de souscription : 8,250 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

❖ Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le capital social sera augmenté de 4 846 875 dinars par la création de 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

Période de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**, et ce du **20/05/2019 au 28/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires, et ce, du **01/07/2019 au 05/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 635 156 dinars, correspondant à 3 635 156 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **28/06/2019 à 17H** à AFC ou Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC ou Tunisie Valeurs), Intermédiaires en Bourse, via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation (autre que celle délivrée lors de la souscription) portant sur le nombre de titres souscrits par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 484 687 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (4 484 687 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

❖ Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, le capital social sera augmenté d'un montant de 606 060 dinars réservé au profit du Fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV). Cette augmentation sera réalisée par la suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit dudit Fonds.

Les raisons inhérentes à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de MPEF IV est de favoriser une meilleure institutionnalisation du capital de la société d'améliorer ses normes de gouvernance et de tirer avantage de l'apport financier et stratégique du nouveau partenaire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire est réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Période de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire réservée au fonds MPEF IV est ouverte du **20/05/2019** au **12/07/2019 inclus**.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Modalités et délais de livraison des titres

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

Jouissance des actions émises

Les actions nouvelles souscrites (606 060 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 4 846 875 actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **20/05/2019**, droits de souscription détachés.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 5 452 935 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510068» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510050» durant la période de souscription préférentielle soit du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°19-1027 en date du 29/04/2019, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès du siège de la société LAND'OR (Bir Jedid – 2054 Khelidia), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2), de Tunisie Valeurs (Immeuble INTEGRA – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site Internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA
de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'**une valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
Total		169 748	

*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

** cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.**

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019.**

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1^{er} janvier 2019.**

But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

ARAB TUNISIAN LEASE

« ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social: Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire réalisées à titre irréductible et à titre réductible ainsi que la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires de la société, ouvertes respectivement du 06/03/2019 au 05/04/2019 et du 11/04/2019 au 19/04/2019, n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans la note d'opération visée par le CMF en date du 19/02/2019 sous le N°19-1019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

- Catégorie A :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Catégorie B :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

Notation de la société :

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB+** à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de **F2** à **F3** (tun).

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

**APPEL A LA CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES
PETITS PORTEURS**

1. Objet

La société TELNET HOLDING S.A s'est engagée envers le marché financier à réserver un (1) siège au sein de son Conseil d'Administration au profit des petits porteurs.

Depuis son introduction en bourse, le Conseil d'Administration a accueilli pendant 3 mandats trois représentants différents.

Le mandat du Conseil actuel expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers clos le 31 Décembre 2018.

A cet effet, la société TELNET HOLDING S.A informe ses actionnaires minoritaires (petits porteurs) que la désignation d'un administrateur les représentant au sein du Conseil d'Administration de la société aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

2. Conditions de participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre actionnaire de Telnet HOLDING depuis 2014 ;
- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,50% (55 140 actions) du capital social de la société TELNET HOLDING S.A pour les personnes physiques et personnes morales et 5,00% (551 400) pour les actionnaires institutionnels ;
- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING S.A avant l'introduction au marché financier ;
- Ne pas être Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Administrateur, Gérant, etc. ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à l'une des sociétés du groupe TELNET HOLDING ;

- Suite -

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ;
- Une expérience dans le secteur des technologies de l'information serait fortement souhaitée.
- **3. Dossier de candidature**

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING S.A ;
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie récente du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Une fiche de candidature (annexe 1)
- Un C.V détaillé ;
- Une photo récente ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues dans le capital de la société TELNET HOLDING S.A prouvant le seuil de participation du candidat le jour du dépôt de sa candidature. Cette attestation doit être délivrée par un intermédiaire en bourse agréée.

4. Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING S.A et portant la mention : « **Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs** » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapid poste au bureau d'ordre central de la société TELNET HOLDING S.A sis à Immeuble ENNOUR, centre urbain nord Tunis-1082 Tunis Mahrajène -Tunisie au plus tard le 24 Mai 2019 à 14Heures (le cachet du bureau d'ordre de la société ou le cachet de la poste faisant foi). Toute offre parvenue après la date limite sera systématiquement rejetée

La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'un communiqué de presse à adresser au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 juin 2019 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1, au cours de laquelle les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

- Suite -

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale

.....

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

.....

Historique en tant qu'administrateur :

Société	Mandat

Signature

- Suite -

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Nom et Prénom / Raison Sociale

.....

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits porteurs au sein du Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING S.A pour les exercices 2019-2020 et 2021.

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

Signature

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Projet de résolutions de la Société Magasin Général à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 mai 2019.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **mardi 28 mai 2019 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au 2 rue du lac Turkana -les Berges du Lac1, Tunis** sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2018 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2018, l'assemblée générale ordinaire décide :

- D'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2018 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2018.
- Et d'approuver sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2018 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018.

Mise aux voix, cette résolution

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2018 :

- Suite -

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2018	21 198 656
Résultat reporté des exercices antérieurs	8 224 370
Réserve pour réinvestissements exonérés	- 999 990
Bénéfice distribuable	28 423 036

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,400 DT par action soit 40% du nominal des actions.

Ce dividende sera mis en paiement à partir2019

Mise aux voix, cette résolution

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupes effectuées en 2018 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2018, à raison de 5.000 DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2018, à raison de 7.500 DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du dépassement du montant des emprunts approuvés à titre de l'exercice 2018 et entérine cet excédent de ce dépassement et ce pour une valeur de 10 MDT.

Au titre de l'exercice 2019, l'assemblée générale ordinaire approuve la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de 38.5 MDT destinés au financement du plan d'investissement, et approuve aussi l'octroi des garanties réelles d'hypothèques garantissant ces crédits ainsi que l'engagement de crédits de gestion totalisant la somme en principal de 150 MDT

Mise aux voix, cette résolution

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve aussi le consentement d'une caution pour garantir le paiement des crédits d'un montant de cinq millions de dinars au profit de la Société BHM Promogro ainsi qu'à toutes les sociétés du groupe.

Mise aux voix, cette résolution

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2019,2020 et 2021 :

- ♦ Monsieur Tahar BAYAHY : 01 siège
- ♦ Société MED INVEST COMPANY : 01 siège
- ♦ Monsieur Yahia BAYAHY : 01 siège
- ♦ Monsieur Taieb BAYAHY : 01 siège
- ♦ Monsieur Brahim ANANE : 01 siège
- ♦ Monsieur Khaled BOURICHA : 01 siège
- ♦ Monsieur Moez JOUDI : 01 siège
- ♦ Monsieur Ahmed BEN GHAZI : 01 siège

Et désigne Mr Slim BEN AYED, nouveau administrateur, en remplacement du feu Abdelwaheb BEN AYED et ce pour les exercices sus mentionnés.

Mise aux voix, cette résolution

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation **de monsieur Fethi BEN MOUSSA** en qualité de nouvel administrateur en remplacement de monsieur Philippe SAUDO pour la durée restante de son mandat et ce à compter du 28/11/2018 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers relatifs à l'exercice 2020 ; lequel a accepté ses fonctions et a déclaré n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance édictées par la loi

Mise aux voix, cette résolution.....

- Suite -

TREIZIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des deux commissaires aux comptes : la société HORWATH ACF et la société AMC ERNST & YOUNG pour les exercices 2019,2020 et 2021.

Mise aux voix, cette résolution

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la décision prise par le conseil d'administration réuni le 4 avril 2019 relative à la vente du local commercial (483m²) sis à Mourouj 6 .

Mise aux voix, cette résolution

QUINZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999
Siège Social : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac -1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2019, **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

4,854 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **20 mai 2019** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 545-04

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP CEA
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 37-2008 du 26 novembre 2008
Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 26 mars 2019, ATTIJARI GESTION, gestionnaire de **ATTIJARI FCP CEA** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

0,297 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **20 mai 2019** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts **ATTIJARI FCP CEA**, dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 546-04

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 45-2010 du 22 décembre 2010
Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 26 mars 2019, ATTIJARI GESTION, gestionnaire de **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

0,153 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **20 mai 2019** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**, dès sa mise en paiement.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	182,242	182,253		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	124,165	124,185		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	105,330	105,345		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	109,478	109,498		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	109,146	109,159		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	103,769	103,792		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,774	105,788		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,837	43,842		
9	SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,285	30,287		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,198	16,200		
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	118,283	118,296		
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,142	1,142		
13	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	107,584	107,601		
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,699	10,700		
15	FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	149,224	149,254		
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,875	10,876		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,675	1,676		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,274	59,281		
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,287	127,334		
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	116,126	116,130		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	133,747	133,730		
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	496,036	496,037		
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,245	127,713		
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	132,703	132,797		
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	130,387	130,467		
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	111,729	111,602		
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	108,109	108,162		
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	165,898	165,582		
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	97,898	98,032		
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	114,143	114,461		
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	171,900	172,194		
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	145,794	145,964		
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	106,748	107,130		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,248	22,341		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
35	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2048,385	2039,453		
36	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	125,112	124,435		
37	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,824	160,166		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	203,837	201,541		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,051	17,826		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,729	2,729		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,408	2,413		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	74,945	75,036		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,181	1,173		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,186	1,186		
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,144	1,142		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,114	1,110		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	119,690	118,300		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,238	128,170		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1141,475	1127,359		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,529	11,331		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,426	10,323		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	95,679	95,872		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	111,309	111,324
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,732	104,744
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,788	107,802
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	105,814	105,830
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	102,268	102,286
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,723	109,737
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	102,574	102,589
60	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	99,866	99,881
61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	105,159	105,167
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	103,023	103,039
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	104,901	104,919
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	107,293	107,306
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,731	105,743
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	101,300	101,314
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	106,578	106,591
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	106,139	106,155
69	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	107,014	106,981
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,707	107,720
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	106,053	106,070
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	105,398	105,409
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,855	107,867
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	100,609	100,620

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	105,512	105,523
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,758	106,774
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	107,608	107,622
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	104,155	104,336
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	59,770	59,730
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	95,312	95,551
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,152	18,155
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	294,284	294,378
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2443,450	2447,878
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	74,920	74,898
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,326	58,347
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	113,848	114,038
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,466	11,445
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,284	14,229
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,414	16,417
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	13,971	13,986
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	154,143	154,215
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,459	8,436
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	115,052	114,966
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	81,853	81,336
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	83,194	82,704
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,988	100,032
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	99,287	99,451
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	94,667	94,679
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,024	10,020
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	95,696	95,776
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	155,633	155,764
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	107,034	106,106
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,869	112,565
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	118,139	117,503
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	200,613	197,685
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	185,713	184,143
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	162,598	161,698
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,350	22,958
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	145,101	142,477
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	143,028	140,758
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9116,492	9086,288
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1065,565	1051,346
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	6009,935	5950,984
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5258,025	5224,309
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	91,930	91,274
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5077,761	5050,542
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,912	9,858
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	119,680	119,875
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 630,712	11 496,638

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASSURANCE)

Siège social : Angle Rue Winnipeg et Annecy, les Berges du Lac-Tunis.

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASSURANCE) publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Fehmi LAOURINE.

ACTIFS
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net
AC1 Actifs incorporels						
AC11 Investissements de recherche et développement	0	0	0	0	0	0
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	33 853	32 506	1 347	32 067	32 067	0
	33 853	32 506	1 347	32 067	32 067	0
AC2 Actifs corporels d'exploitation	1 010 367	503 673	506 694	992 525	314 799	677 726
AC21 Installations techniques & machines	0	0	0	0	0	0
AC22 Autres installations, outil et mobilier	1 010 367	503 673	506 694	992 525	314 799	677 726
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
	1 010 367	503 673	506 694	992 525	314 799	677 726
AC3 Placements						
AC31 Terrains et constructions	4 575 499	423 150	4 152 349	4 516 997	192 621	4 324 377
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 575 499	423 150	4 152 349	4 516 997	192 621	4 324 377
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	0	0	0	0	0	0
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	0	0	0	0	0	0
AC33 Autres placements financiers	269 268 112	5 057 935	264 210 177	197 504 733	4 373 099	193 131 635
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	11 442 991	5 057 935	6 385 056	8 172 094	4 373 099	3 798 996
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	237 775 052	0	237 775 052	178 781 802	0	178 781 802
AC333 Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
AC334 Autres prêts	20 050 069	0	20 050 069	10 545 837	0	10 545 837
AC336 Autres	0	0	0	5 000	0	5 000
	273 843 611	5 481 085	268 362 526	202 021 731	4 565 719	197 456 011
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques						
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler	0	0	0	0	0	0
AC520 Provision d'assurance vie	314 319	0	314 319	103 915	0	103 915
AC530 Provision pour sinistres (Vie)	187 287	0	187 287	64 035	0	64 035
	501 606	0	501 606	167 950	0	167 950
AC6 Créances						
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	11 237 501	0	11 237 501	7 994 264	0	7 994 264
AC611 Primes acquises et non émises	11 237 501	0	11 237 501	7 994 264	0	7 994 264
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	0	0	0	0	0	0
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0	0	0	0	0
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	124 744	0	124 744	0	0	0
AC63 Autres créances	6 672 121	0	6 672 121	3 932 772	0	3 932 772
AC631 Personnel	135 931	0	135 931	120 122	0	120 122
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 266 127	0	6 266 127	3 618 287	0	3 618 287
AC633 Débiteurs divers	270 063	0	270 063	194 363	0	194 363
AC64 Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0	0	0
	18 034 366	0	18 034 366	11 927 036	0	11 927 036
AC7 Autres éléments d'actif						
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	957 338	0	957 338	682 139	0	682 139
AC73 Comptes de régularisation Actif	9 462 273	0	9 462 273	7 615 934	0	7 615 934
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues	9 116 492	0	9 116 492	6 903 490	0	6 903 490
AC733 Autres comptes de régularisation	345 781	0	345 781	712 444	0	712 444
	10 419 611	0	10 419 611	8 298 074	0	8 298 074
Total	303 843 414	6 017 264	297 826 150	223 439 382	4 912 585	218 526 797

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Capitaux Propres		
CP1 Capital social	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social	230 053	20 210
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	0	0
CP5 Résultat reporté	3 987 015	383 995
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	14 217 068	10 404 205
CP6 Résultat Exercice	4 900 856	3 812 863
Total capitaux propres avant affectation	19 117 924	14 217 068
Passifs		
PA1 Autres passifs financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	173 971	249 883
	173 971	249 883
PA2 Provisions pour autres risques et Charges	0	0
PA3 Provisions techniques brutes		
PA320 Provision d'assurances vie	247 304 669	182 692 221
PA330 Provision pour sinistres (Vie)	13 239 780	10 381 494
PA340 Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes (Vie)	5 549 390	2 705 236
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	109 106	128 498
PA360 Autres provisions techniques (Vie)	0	0
	266 202 945	195 907 449
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte	0	0
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	245 876	122 623
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 007 093	2 288 835
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	0	43 030
PA622 Autres	0	43 030
PA63 Autres dettes	7 052 395	4 029 110
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	0	0
PA632 Personnel	1 205	1 200
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 793 326	3 470 530
PA634 Crédoeurs divers	257 864	557 380
PA64 Ressources spéciales	0	0
	10 059 488	6 360 975
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisations Passif	2 025 946	1 668 798
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	2 025 946	1 668 798
PA72 Ecart de conversion	0	0
	2 025 946	1 668 798
Total du passif	278 708 226	204 309 728
Total des capitaux propres et du passif	297 826 150	218 526 797

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION		Opérations brutes 2018	Cessions et /ou rétrocession	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	86 455 145	191 577	86 263 568	67 097 009
PRV2 Produits de Placements					
PRV21 Revenus des placements	+	16 762 457	0	16 762 457	11 468 534
PRV22 Produits des autres placements	+	0	0	0	0
sous total 2a		16 762 457	0	16 762 457	11 468 534
PRV23 Reprises de corrections de valeur sur placements	+	0	0	0	0
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	0	0	0	0
sous total 2		103 217 602	191 577	103 026 025	78 565 544
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	+	0	0	0	0
PRV4 Autres produits techniques	+	314 235	0	314 235	311 197
CHV1 Charge de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	16 580 771	61 830	16 518 941	9 624 654
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	+/-	2 858 286	123 253	2 735 033	2 942 506
sous total 3		19 439 057	185 083	19 253 974	12 567 160
CHV2 Variation des Autres Provision					
CHV21 Provisions d'assurance vie	+/-	67 437 211	210 404	67 226 807	51 524 209
CHV22 Autres provisions techniques	+/-	0	0	0	0
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte	+/-	0	0	0	0
sous total 4		67 437 211	210 404	67 226 807	51 524 209
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		0	0	0	0
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	3 884 532	0	3 884 532	3 460 729
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration	-	1 008 673	0	1 008 673	793 831
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+		784	-784	0
sous total 5		4 893 205	784	4 892 421	4 254 560
CHV5 Autres Charges techniques	-	2 970 966	0	2 970 966	2 419 478
CHV9 Charges de placements					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	159 731	0	159 731	123 535
sous total 6		3 130 696	0	3 130 697	2 543 013
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-	0	0	0	0
CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	0	0	0	0
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		8 631 667	-204 694	8 836 361	7 987 800

ETAT DE RESULTAT
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Au 31/12/2018	AU 31/12/2017
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+/- 8 836 361	7 987 800
PRNT1 Produits des Placements		
PRNT11 Revenus des placements	+	153 702
PRNT12 Produits des autres Placements	+	230 679
sous total 1a	153 702	230 679
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	+	0
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	+	0
sous total 1	8 990 063	8 218 479
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+	0
CHNT1 Charges des Placements		
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-	0
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	684 836
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	2 234 833
sous total 2	684 836	2 234 833
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	-	0
PRNT2 Autres produits non techniques	+	24 016
CHNT3 Autres charges non techniques	-	0
Résultat provenant des activités ordinaires	8 329 241	6 003 628
CHNT4 Impôts et contributions sur le résultat	-	3 428 385
Résultat provenant des activités ordinaires après Impôts	4 900 856	3 812 863
PRNT4 Gains extraordinaires	+	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	-	0
CHNT6/PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)	0	0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	4 900 856	3 812 863

ETAT DE FUX DE TRESORERIE

(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	83 543 592	67 722 333
Sommes versées pour paiement des sinistres	-16 453 746	-9 565 666
Décaissements de primes pour les cessions	-297 521	-249 915
Commissions reçues sur les cessions	784	0
Commissions versées aux intermédiaires	-2 576 307	-2 309 262
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-7 303 607	-4 841 587
Variation des dépôts auprès des cédantes	123 253	122 623
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-71 763 379	-57 862 063
Encaissements liés à la cession de placements financiers	23 093	103 957
Produits financiers reçus	15 057 165	8 822 543
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	353 329	1 942 964
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-78 130	-1 973 534
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	0	0
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	0	0
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-78 130	-1 973 534
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	0	0
Encaissements provenant d'emprunts	0	0
Remboursements d'emprunts	0	0
Augmentation / Diminutions des ressources spéciales	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	275 199	-30 570
Trésorerie de début d'exercice	682 139	712 710
Trésorerie de fin d'exercice	957 338	682 139

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2018

I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance est une société anonyme de droit tunisien, dont l'objet social est la pratique des opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

II- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2018 a connu les faits marquants suivants :

- Une croissance du chiffre d'affaires global de 28,6% par rapport à 2017.
- Une amélioration du taux de rendement du portefeuille titres (hors les actions UADH) passant de 7,24% en 2017 à 7,55% en 2018.
- Un résultat technique en progression de 11% à 8,8 MD.
- Une dépréciation continue de la valeur des actions UADH, dont le cours a enregistré à fin décembre une baisse supplémentaire de 26% par rapport à fin 2017.
- Un résultat net bénéficiaire en progression de 26,58% par rapport à l'année dernière, à 4,9 MD.

III- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

A- Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus respectivement par les Normes Comptables N°6 et 5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de cette immobilisation.

B- Contrat de location financement

Les contrats de location sont comptabilisés, au début de la période de location, à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

C- Obligations et autres titres à revenus fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires sur achats sont enregistrés en charge de l'exercice.

Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en débit du compte « Revenus des placements ».

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre est prise en produit.

D- Primes acquises non émises

Les primes acquises et non émises correspondent aux :

- Primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques ;
- la partie chevauchante au 31/12, des primes annuelles mais dont l'émission est fractionnée mensuellement.

E- Primes à annuler

En absence d'un historique permettant d'estimer de manière statistique les primes à annuler relatifs aux primes acquises de l'exercice, elles sont déterminées sur la base d'un inventaire des annulations intervenues postérieurement à la date de clôture.

F- Intérêts acquis non échus

Les intérêts acquis et non échus relatifs aux placements sont constatés, selon la règle de prorata temporis, en produit de l'exercice.

G- Autres comptes de régularisation

Les autres charges constatés d'avance et les autres produits à recevoir sont régularisés, selon la règle de prorata temporis à la clôture de l'exercice.

H- Provisions techniques

Provision mathématique :

Elle correspond à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Elle est déterminée automatiquement, à la clôture de chaque arrêté, séparément pour chaque contrat individuel, conformément aux notes techniques.

Provision pour frais de gestion :

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Provision pour participation aux bénéfices :

Elle est constituée pour enregistrer l'engagement de la compagnie envers les bénéficiaires des contrats lorsque les montants dus au titre des bénéfices n'ont pas encore été versés ou crédités au compte de l'assuré.

Provision pour sinistres à payer :

Il s'agit de la dette de la compagnie envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par la compagnie ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Provision d'égalisation :

Il s'agit des montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance groupe contre le risque décès.

Charges par destination

Les charges par destination correspondent à la répartition analytique des charges par nature entre les différentes destinations représentatives des activités d'assurance vie :

- Frais d'acquisitions
- Frais d'administration des contrats
- Frais de gestion des sinistres
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée comme suit :

- Les charges se reportant exclusivement à l'une des activités techniques citées ci-dessus sont directement affectées aux comptes par destinations correspondants.
- Les charges à plus d'une activité technique sont affectées par le biais de clés de répartition déterminées sur des critères quantitatifs, notamment :
 - ✓ L'effectif,
 - ✓ Surface des locaux occupés,
 - ✓ Temps de travail

Les charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance.

IV- NOTES SUR LE BILAN

Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments de l'actif ont été détaillés dans un tableau établi conformément à l'annexe 8 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 8).

AC1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisant au 31/12/2018, le montant brut de 33 853 dinars et la valeur nette d'amortissements de 1 347 dinars, correspondent aux coûts des licences d'utilisation du logiciel d'exploitation de la Compagnie, ainsi qu'une application de reporting fiscal « Liasse fiscale ». Le coût des deux logiciels est amorti linéairement au taux de 33.33%.

AC22 Autres installations, outils et mobilier

Les autres installations, outils et mobiliers totalisant 1 010 367 dinars au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute	Taux d'amort.	Amortissement	Valeur nette
Matériel de transport pris en leasing	405 699	20%	234 835	170 864
Matériel et Mobiliser de Bureau	426 239	20%	139 166	287 073
Matériel informatique	178 429	33,33%	129 672	48 757
Total	1 010 367		503 673	506 694

AC 3 Placements

AC31 Terrains et constructions

La valeur brute des Terrains et constructions totalisant 4 575 499 dinars au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

• Terrain	1 429 103
• Construction	1 295 042
• Agencement et Aménagement Construction	1 851 354

4 575 499

AC33 Autres placements financiers

Les autres placements financiers totalisant 264 210 177 dinars au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Bons de trésor	111 695 052	0	111 695 052
Emprunt national	1 875 000	0	1 875 000
<i>Emprunt obligataire AMEN BANK</i>	<i>11 920 000</i>		<i>11 920 000</i>
<i>Emprunt obligataire ATB</i>	<i>500 000</i>	<i>0</i>	<i>500 000</i>
<i>Emprunt obligataire ATL</i>	<i>3 300 000</i>	<i>0</i>	<i>3 300 000</i>
<i>Emprunt obligataire Attijari Bank</i>	<i>9 909 000</i>	<i>0</i>	<i>9 909 000</i>
<i>Emprunt obligataire Attijari leasing</i>	<i>18 100 000</i>	<i>0</i>	<i>18 100 000</i>
<i>Emprunt obligataire BH</i>	<i>3 400 000</i>	<i>0</i>	<i>3 400 000</i>
<i>Emprunt obligataire BIAT</i>	<i>15 100 000</i>	<i>0</i>	<i>15 100 000</i>
<i>Emprunt obligataire BNA</i>	<i>1 000 000</i>	<i>0</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Emprunt obligataire BTE</i>	<i>1 500 000</i>	<i>0</i>	<i>1 500 000</i>
<i>Emprunt obligataire CIL</i>	<i>2 600 000</i>	<i>0</i>	<i>2 600 000</i>
<i>Emprunt obligataire Hannibal Lease</i>	<i>1 700 000</i>	<i>0</i>	<i>1 700 000</i>
<i>Emprunt obligataire Microcred</i>	<i>1 000 000</i>	<i>0</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Emprunt obligataire TL</i>	<i>3 976 000</i>	<i>0</i>	<i>3 976 000</i>
<i>Emprunt obligataire UBCI</i>	<i>1 600 000</i>	<i>0</i>	<i>1 600 000</i>
<i>Emprunt obligataire UIB</i>	<i>1 600 000</i>	<i>0</i>	<i>1 600 000</i>
Emprunts obligataires	77 205 000	0	77 205 000
Actions cotés UADH	6 996 170	5 057 935	1 938 235
Attijari SICAV Obligataire	4 446 821	0	4 446 821
Avances sur contrats de capitalisation	19 939 284	0	19 939 284
Certificats de dépôt	47 000 000	0	47 000 000
Prêts et Cautionnements	110 785	0	110 785
Total	269 268 112	5 057 935	264 210 177

- Les actions UADH acquise en 2015 à 6 996 170 dinars, provisionnées en 2017 à concurrence de 4 373 099 dinars, ont enregistré à la clôture de l'exercice 2018 une dépréciation supplémentaire de 684 836 dinars provisionnés d'égal montant, soit une dépréciation totale de 72,3% du coût historique.
- Les placements ont fait l'objet d'une synthèse dans un tableau établi conformément à l'annexe 9 « Etat récapitulatif des placements » de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 9).

AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques constatées à la clôture de l'exercice 2018, s'élève à 501 606 dinars contre 167 950 dinars en 2017, s'analysant comme suit :

	2018	2017
• Part des réassureurs dans les provisions mathématiques relative à la cession en facultative d'un contrat « Assuremprunt » ayant fait l'objet de lettres de garantie de la part des réassureurs	314 319	103 915
• Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer relative aux primes décès cédés aux réassureurs dans le cadre de traités en excédent de sinistres	187 287	64 035
Total	501 606	167 950

AC611 Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises, s'élevant au 31/12/2018 à 11 237 501 dinars contre 7 994 264 dinars pour l'exercice précédent, correspondent à des primes à émettre relatives à des primes échelonnées, ou bien des primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises (ou annulées) en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques. Elles se détaillent comme suit :

	2018	2017
• Primes acquises et non émises	11 582 985	8 086 418
• Provision pour primes à annuler	<345 484>	<92 154>
Total	11 237 501	7 994 264

AC62 Créances nées d'opérations de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance totalisant 124 744 dinars au 31/12/2018 s'analysent comme suit :

• Solde comptes de réassurance 2015	<7 984>
• Solde comptes de réassurance 2016	<24 269>
• Solde comptes de réassurance 2017	1 968
• Solde comptes de réassurance 2018	127 755
• Dépôts à encaisser	31 388
• Primes cédées en 2017 (en fac)	<2 644>
• Primes cédées en 2018 (en fac)	<1 470>
Total	124 744

AC63 Autres créances

Les autres créances totalisant 6 672 121 dinars au 31/12/2018 contre 3 932 772 dinars en 2017, se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
Personnel avances et acomptes	135 931	120 122
Retenues à la source opérées par les organismes financiers et les autres débiteurs	6 266 127	3 618 287
Fournisseurs avances et acomptes	166 529	194 363
Autres débiteurs	103 534	-
Total	6 672 121	3 932 772

AC 71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse

Les avoirs en banque, CCP, chèques et caisse totalisent au 31/12/2018 la somme de 957 338 dinars contre 682 139 dinars en 2017 :

Désignation	2018	2017
Comptes courants Attijari Bank	957 232	680 328
Compte chez Attijari Intermédiation	<205>	<211>
Caisse Siège	311	2 022
Total	957 338	682 139

AC73 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs totalisant 9 462 273 dinars au 31/12/2018 contre 7 615 934 dinars en 2017, se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
Intérêts courus sur BTA	4 240 527	3 725 472
Intérêts courus sur Emprunts obligataires	2 496 359	2 437 445
Intérêts courus sur Emprunt national	63 282	73 830
Intérêts courus sur Certificats de dépôt	1 156 424	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement des BTA (décotes)	1 159 900	666 743
S/Total Intérêts acquis non échus	9 116 492	6 903 490
Charges constatées d'avance	19 511	20 186
Intérêts courus sur avances Contrat Vie	-	539 569
Commissions de gestion/rachats en instance	-	25 816
Dividendes à recevoir	147 806	-
Pénalités et frais de gestion à recevoir sur rachats de contrats de capitalisation	154 645	108 389
Agios débiteurs relatifs aux comptes courants bancaires	22 862	17 527
Autres	957	957
S/Total Autres comptes de régularisation	345 781	712 444
Total	9 462 273	7 615 934

Mouvements sur les éléments des capitaux propres et des passifs

CP1 Capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat totalisent 14 217 068 dinars au 31/12/2018 contre 10 404 205 dinars en 2017. La variation de +3 812 863 dinars correspond à l'affectation du montant du résultat bénéficiaire de l'exercice 2017.

PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Les dettes envers les établissements bancaires et financiers totalisant 173 971 dinars au 31/12/2018 correspondent au montant restant dû relatif à cinq contrats de leasing conclus avec la société ATTIJARI LEASING.

La ventilation selon la durée résiduelle de la dette en distinguant la part à moins d'un an, la part à plus d'un an et moins de cinq ans et la part à plus de cinq ans s'établi comme suit :

	Principal	Marge
Dettes à moins d'un an	55 291	9 166
Dettes à moins de cinq ans	118 680	8 831
Total	173 971	17 997

PA3 Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent 266 202 945 dinars au 31/12/2018 contre 195 907 449 dinars en 2017, détaillées comme suit :

Désignation	2018	2017
Provisions mathématiques	247 304 669	182 692 221
Provisions pour sinistres	12 610 267	9 887 137
Provision pour frais de gestion des sinistres	629 513	494 357
Provision d'égalisation	109 106	128 498
Provision pour participations aux bénéfices	5 549 390	2 705 236
Total	266 202 945	195 907 449

PA 61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisant 3 007 093 dinars au 31/12/2018 contre 2 288 835 dinars pour l'exercice précédent, correspondent principalement au montant des commissions d'acquisition et de gestion des encours revenant à la Banque Attijari de Tunisie, au titre de l'exercice 2018, dans le cadre des opérations de Bancassurance.

PA 63 Autres dettes

Les autres dettes totalisant au 31/12/2018 la somme de 7 052 395 dinars contre 4 029 110 dinars en 2017, se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
IS 2016	1 114 145	1 114 145
IS 2017	1 916 920	1 916 920
IS 2018	2 999 837	-
Contribution conjoncturelle au Budget de l'Etat	342 838	273 846
Contribution sociale de solidarité	85 710	-
Impôts et taxes	227 040	96 650
CNSS	106 836	68 969
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 793 326	3 470 530
Divers fournisseurs d'exploitation	80 610	377 746
Fournisseurs factures non encore parvenues	177 254	179 634
Créditeurs divers	257 864	557 380
Personnel rémunérations dues	1 205	1 200
Total	7 052 395	4 029 110

PA71 Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passifs totalisant 2 025 946 dinars au 31/12/2018 contre 1 668 798 dinars en 2017, se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
Provision pour bonus à payer	250 000	250 000
Provision jetons de présence	50 000	50 000
Provision Challenges aux réseaux	125 000	120 000
Provisions pour cadeaux	80 000	80 000
Commission d'acquisition/PANE	924 582	739 551
Provisions pour congés	124 301	186 217
Provision pour départ à la retraite	30 333	32 732
Cotisations Assurance Groupe à payer	126 664	86 838
Diverses charges à payer	297 765	120 110
Produits constatés d'avance	11 350	-
Capitaux constitutifs de rentes	5 950	3 350
Total	2 025 946	1 668 798

V. NOTES SUR LE RESULTAT

Résultat technique de l'assurance vie

Le résultat technique de l'exercice 2018 est bénéficiaire de + 8 836 361 dinars contre un bénéfice de + 7 987 800 dinars pour l'exercice précédent.

Un état de résultat technique par catégories de contrats a été établi selon le modèle prévu par l'annexe 12 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 12).

PRV1 Primes

Les primes acquises nettes des cessions de réassurance s'élèvent au 31/12/2018 à 86 263 568 dinars contre 67 097 009 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation	%
Primes émises	85 141 530	68 633 164	16 508 366	24,05%
Primes annulées	- 1 929 622	- 1 202 049	-727 573	60,05%
Primes émises nettes	83 211 908	67 431 115	15 780 793	23,40%
Variation Primes acquises non encore émises	3 243 237	-185 011	3 428 247	1853%
Chiffre d'affaires	86 455 145	67 246 104	19 209 040	28,57%
Primes cédées	-191 577	-149 095	-42 482	28,49%
Total net	86 263 568	67 097 009	19 166 558	28,57%

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2018 une amélioration de +28,57% ayant concerné aussi bien les primes de prévoyance que d'Épargne.
- Les primes annulées concernant principalement les primes d'Épargne ont enregistré une nette hausse de 60%.

PRV2 Produits de placements

Les produits des placements totalisent 16 762 457 dinars au 31/12/2018 contre 11 468 534 dinars pour l'exercice précédent, soit une hausse de +46%.

PRV4 Autres produits techniques

Les autres produits techniques totalisant 314 235 dinars au 31/12/2018 contre 311 197 dinars l'exercice précédent, correspondent aux montants des prélèvements de pénalités et des frais de gestion au titre des rachats de contrats d'Epargne.

CHV1 Charge de sinistres

Les charges de sinistres et des prestations payées nettes de cessions de réassurance totalisent 19 253 974 dinars au 31/12/2018 contre 12 567 160 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignations	2018	2017
Sinistres payés	2 666 303	916 016
Part des réassureurs	-61 830	-25 824
S/T	2 604 473	890 192
Variations des provisions pour sinistres à payer	283 116	1 579 616
Part des réassureurs	-123 253	-23 092
S/T	159 863	1 556 524
Prestations payées	13 787 443	8 649 650
Variation des provisions pour prestations à payer	2 440 014	1 273 353
S/T	16 227 457	9 923 003
Charges de gestion des sinistres	127 025	84 812
Variation provision pour charges de sinistres	135 157	112 628
S/T	262 182	197 440
Total charges de sinistre	19 253 974	12 567 160

CHV2 Variation des autres provisions

La variation des autres provisions techniques s'élève au 31/12/2018 à 67 226 807 dinars contre 51 524 209 dinars, détaillée comme suit :

Désignation	2018	2017
Var. Provisions mathématique Epargne	61 962 646	49 038 658
Var. Provision pour participation aux bénéfices	2 844 154	1 279 293
Var. Provisions pour rentes éducation	29 914	-62 978
Var. Provisions mathématique Décès	2 315 578	922 361
Var. Provisions mathématique PU Assuremprunt	304 311	322 033
Var. Provision d'égalisation	-19 392	-22 244
Total brut de la variation des autres provisions d'assurance vie	67 437 211	51 477 124
Var. Part des réassureurs dans les PM	-210 404	47 085
Total net de la variation des autres provisions d'assurance vie	67 226 807	51 524 209

CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent 4 892 421 dinars au 31/12/2018 contre 4 254 560 dinars pour l'exercice précédent. Ces frais représentent 5,66% du total des primes acquises en 2018 contre 6,33% pour 2017.

Ils correspondent aux frais directement ou indirectement imputables aux activités d'acquisition et d'administration des contrats.

CHV5 Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent 2 970 966 dinars au 31/12/2018 contre 2 419 478 dinars pour l'exercice précédent. Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne peuvent être affectés ni directement ni indirectement par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations représentatives de l'activité d'assurance vie.

CHV9 Charges de placements

Les charges de placements totalisent 159 731 dinars au 31/12/2018 contre 123 535 dinars au titre de l'exercice précédent.

Elles correspondent aux frais directement imputables, tels que les frais de bourse et les frais de courtage, ainsi que les frais indirectement imputables aux activités de gestion des placements, tels que les charges de personnel, les loyers et les amortissements des équipements d'exploitation.

Ces charges ont été synthétisés dans un tableau établi selon le modèle prévu par l'annexe 11 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 11).

PRNT1 Revenus des placements

Les produits des placements « libres » totalisent 153 702 dinars au 31/12/2018 contre 230 679 dinars pour l'exercice précédent.

CHNT12 Correction de valeur sur placements

La correction de valeur sur placements totalise 684 836 dinars au 31/12/2018 correspondant au montant de la provision pour dépréciation des titres UADH.

CHNT4 Impôts et contributions sur le résultat

L'impôt et contributions sur le résultat totalise 3 428 385 dinars au 31/12/2018 contre 2 190 766 pour l'exercice précédent, détaillé comme suit :

Désignations	2018	2017
Impôts sur le bénéfice	2 999 837	1 916 920
Contribution conjoncturelle au Budget de l'Etat	342 838	273 846
Contribution sociale de solidarité	85 710	-
Total	3 428 385	2 190 766

VI. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

- Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisant +353 329 dinars au 31/12/2018 contre +1 942 964 dinars pour l'exercice précédent s'analysent comme suit :
- Les encaissements des primes reçues des assurés totalisent 83 543 592 dinars au 31/12/2018 contre 67 722 333 dinars pour l'exercice précédent.
 - Les sommes versées pour paiement des sinistres totalisent 16 453 746 dinars au 31/12/2018 contre 9 565 666 pour l'exercice précédent.
 - Les décaissements au titre primes cédés aux réassureurs s'élèvent à 297 521 dinars au 31/12/2018 contre 249 915 pour l'exercice précédent.
 - Commissions reçues sur les cessions totalisent 784 dinars au 31/12/2018 contre un solde nul pour l'exercice précédent.
 - Les commissions versées aux intermédiaires totalisent 2 576 307 dinars au 31/12/2018 contre 2 309 262 dinars l'exercice précédent.

- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel totalisent 7 303 607 dinars au 31/12/2018 contre 4 841 587 pour l'exercice précédent.
 - Les dépôts auprès des cédantes totalisent 123 253 dinars au 31/12/2018 contre 122 623 pour l'exercice précédent.
 - Les décaissements liés à l'acquisition des placements financiers totalisent 71 763 379 dinars au 31/12/2018 contre 57 862 063 dinars pour l'exercice précédent.
 - Les encaissements liés à la cession de placements financiers s'élèvent à 23 093 dinars au 31/12/2018 contre 103 957 dinars pour l'exercice précédent.
 - Les produits financiers reçus au 31/12/2018 s'élèvent à 15 057 165 dinars contre 8 822 543 pour l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent 78 130 dinars au 31/12/2018 contre 1 973 534 dinars pour l'exercice précédent.

VII. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées en 2018 avec les parties liées se présentent comme suit :

➤ **Emprunts obligataires**

Parties liées	Souscriptions	Amortissements	Solde clôture	Coupons bruts
Attijari leasing	5 000 000	1 900 000	18 100 000	1 583 350
Attijari Bank	-	1 130 000	9 909 000	825 205

➤ **Contrats de leasing**

Parties liées	Souscriptions	Règlements	Solde clôture	Marge bénéficiaire passée en charge
Attijari leasing	-	92 004	173 971	16 241

➤ **Certificats de dépôt**

Parties liées	Souscriptions	Intérêts perçus d'avance
Attijari Bank	43 000 000	408 594
Attijari leasing	4 000 000	-

➤ **SICAV Obligataire**

Parties liées	Souscriptions	Rachats	Plus-value	Solde clôture
Attijari Gestion	8 675 904	5 405 007	23 330	4 446 821

➤ **Bancassurance** (Commissions d'acquisition et de gestion)

Parties liées	Règlements	Solde clôture	Commissions passées en charges
Attijari Bank	2 031 861	2 991 225	3 279 715

➤ **Refacturation de charge**

Parties liées	Encaissements	Créances
Attijari Bank	66 137	87 977

➤ **Autres charge d'exploitation** (téléphonies)

Parties liées	Montant
Attijari Bank	28 766

Annexe 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actifs

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels	32 067	1 786	0	33 853	32 067	0	439	0	0	0	32 506	0	1 347
Frais de recherche et développement				0							0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques	32 067	1 786	0	33 853	32 067		439				32 506	0	1 347
Fonds de commerce				0							0	0	0
Acomptes versés				0							0	0	0
Actifs corporels d'exploitation	992 525	26 683	8 841	1 010 367	314 799	0	188 874	0	0	0	503 673	0	506 694
Installations techniques et machines				0							0	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	992 525	26 683	8 841	1 010 367	314 799		188 874				503 673	0	506 694
Acomptes versés				0							0	0	0
Placements	202 021 731	87 266 184	15 444 303	273 843 611	192 621	4 373 099	230 529	684 836	0	0	423 150	5 057 935	268 362 526
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	4 516 997	60 502	2 000	4 575 499	192 621		230 529				423 150	0	4 152 349
<i>Placements dans les entreprises liées</i>				0					0	0	0	0	0
Parts				0							0	0	0
Bons et obligations				0							0	0	0
<i>Placements dans les entreprises avec un lien de participation</i>				0					0	0	0	0	0
Parts				0							0	0	0
Bons et obligations				0							0	0	0
Autres placements financiers	197 504 733	87 205 681	15 442 303	269 268 112	0	4 373 099	0	684 836	0	0	0	5 057 935	264 210 177
Actions, autres titres à revenu variable	8 172 094	8 675 904	5 405 007	11 442 991		4 373 099		684 836			0	5 057 935	6 385 056
Obligations et autres titres à revenu fixe	178 781 802	19 959 750	7 966 500	190 775 052							0	0	190 775 052
Prêts hypothécaire				0							0	0	0
Autres prêts	10 545 837	11 570 027	2 065 796	20 050 069							0	0	20 050 069
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers	0	47 000 000	0	47 000 000							0	0	47 000 000
Autres	5 000		5 000	0							0	0	0
Créances pour espèces déposés				0							0	0	0
Placements des contrats en UC				0							0	0	0
TOTAL	203 046 322	87 294 652	15 453 144	274 887 831	539 487	4 373 099	419 842	684 836	0	0	959 329	5 057 935	268 870 567

Annexe N°9
Etat récapitulatif des placements

	Valeur brute	Valeur nette	juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 575 499	4 152 349		-423 150
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	11 442 991	6 385 056		-5 057 935
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	237 775 052	237 775 052		0
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	20 050 069	20 050 069		0
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total des Placements	273 843 611	268 362 526	0	-5 481 085
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	273 843 611	268 362 526		-5 481 085
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques				
Total	273 843 611	268 362 526	0	-5 481 085

Annexe N°10
Etat des règlements et des provisions pour sinistres décès à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014
Inventaire 2014		
Règlements cumulés	0	170 194
Provisions pour sinistres	1 000	94 190
Total charges des sinistres	1 000	264 384
Primes acquises	208 116	2 973 594
% sinistres / primes acquises	0,48%	8,89%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015
Inventaire 2015			
Règlements cumulés	51 326	190 232	60 312
Provisions pour sinistres déclarés	40 500	342 649	777 244
Total charges des sinistres	91 826	532 881	837 556
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229
% sinistres / primes acquises	44,12%	17,92%	13,93%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015	2016
Inventaire 2016				
Règlements cumulés	51 326	261 921	344 482	144 581
Provisions pour sinistres déclarés	41 500	301 821	811 324	1 354 368
Total charges des sinistres	92 826	563 742	1 155 806	1 498 948
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231
% sinistres / primes acquises	44,60%	18,96%	19,22%	15,65%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	51 326	315 502	518 904	553 899	185 664
Provisions pour sinistres déclarés	42 500	247 837	677 209	1 404 032	1 639 230
Total charges des sinistres	93 826	563 339	1 196 113	1 957 932	1 824 894
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760
% sinistres / primes acquises	45,08%	18,94%	19,89%	20,45%	15,00%

Année d'inventaire	Exercice de survenance					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Inventaire 2018						
Règlements cumulés	89 202	391 643	845 435	1 112 333	1 097 092	843 489
Provisions pour sinistres déclarés	1 000	149 503	349 045	806 236	1 398 377	1 724 297
Total charges des sinistres	90 202	541 146	1 194 480	1 918 569	2 495 469	2 567 786
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001
% sinistres / primes acquises	43,34%	18,20%	19,86%	20,04%	20,51%	18,22%

Annexe N°11
Ventilation des charges et des produits des placements

Libellé	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers			
Revenu des participations			
Revenu des autres placements		16 916 159	16 916 159
Autres revenu financiers (commissions, honoraires)			
Total produits des placements	0	16 916 159	16 916 159
Intérêts			
Frais externes		159 731	159 731
Autres frais		0	0
Total charges des placements	0	159 731	159 731

ANNEXE N°12
Résultat technique par catégorie d'assurance vie

	Produits décès	Produits épargne	Total
Primes	16 246 398	70 208 747	86 455 145
Charges de prestations	2 690 772	13 448 739	16 139 511
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	2 926 682	64 524 661	67 451 343
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			
Solde de souscription	10 628 943	-7 764 653	2 864 291
Frais d'acquisition	1 872 470	1 407 245	3 279 715
Autres charges de gestion nettes	885 368	3 826 113	4 711 481
Charges d'acquisition et de gestion nettes	2 757 838	5 233 358	7 991 196
Produits nets de placements	755 545	15 847 181	16 602 727
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	2 844 154	2 844 154
Solde financier	755 545	13 003 027	13 758 573
Primes cédées et/ou rétrocédées	190 794		190 794
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	61 830		61 830
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	334 441		334 441
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats			
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	784		784
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-204 694	0	-204 694
Résultat technique	8 831 344	5 017	8 836 361
Informations complémentaires			
Montants des rachats		13 448 739	13 448 739
Intérêts techniques bruts de l'exercice		7 013 983	7 013 983
Provisions techniques brutes à la clôture	16 699 314	249 503 631	266 202 945
Provisions techniques brutes à l'ouverture	13 772 632	182 134 816	195 907 449

« Compagnie Nouvelle d'Assurance » (Attijari Assurance)
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30/03/2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société «Compagnie Nouvelle d'Assurance», qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 19 117 924 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 900 856 dinars.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Tunis, le 11/04/2019

Compagnie Nouvelle d'Assurance (Attijari Assurance)
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2018.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 :

La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé au cours de 2018 un chiffre d'affaires relatif au produit « Epargne collectif » pour un montant de 1 202 016 dinars. Ce chiffre d'affaires a été réalisé dans le cadre d'un contrat d'assurance épargne collectif entre la société Compagnie Nouvelle d'Assurance et Attijari Bank.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- 1- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a conclu avec Attijari Bank une convention de bancassurance définissant les obligations et les droits de chaque partie. A ce titre :
 - La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de capitalisation (Capital Plus, Awledi et Toumouhi) pour un montant de 610 162 dinars et revenant à Attijari Bank.
 - La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de prévoyance (Assuremprunt, Assurdécouvert, Assurdécouvert Pack, TDI et Rahèt Béli) pour un montant de 1 872 470 dinars et revenant à Attijari Bank.

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions de gestion des contrats de capitalisation (Capital Plus, Awledi et Toumouhi) pour un montant de 797 083 dinars et revenant à Attijari Bank.
 - La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté un produit correspondant à la quote part de la société Attijari Bank dans les frais de challenge pour un montant de 154 115 dinars. Ce montant représente 50% des charges engagées.
- 2- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé au cours de 2018 un chiffre d'affaires relatif au produit « Temporaire Décès en Inclusion » pour un montant de 363 688 dinars. Ce chiffre d'affaires a été réalisé dans le cadre d'un contrat d'assurance groupe négocié entre la société Compagnie Nouvelle d'Assurance et Attijari Bank.
- 3- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté des charges pour un montant de 28 766 dinars correspondant à sa quote-part dans les charges communes de téléphonie.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants tel que visés à l'article 200 (nouveau) § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le Directeur Général bénéficie d'une rémunération mensuelle fixe. Il bénéficie également d'une voiture de fonction, d'une indemnité de loyer et de carburant ainsi que des billets d'avion (Tunis - Maroc). Ces avantages ont été fixés par le contrat de détachement établi le 01 novembre 2018. Par ailleurs le Directeur Général bénéficie d'une prime de rendement.
- La société a constaté une charge à payer de 50 000 dinars au titre de la rémunération à servir au Président du Conseil d'Administration.

Les obligations et engagements de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance envers ses dirigeants, tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en dinars) :

	<u>Directeur Général 1 (du 01/01/2018 au 31/10/2018)</u>		<u>Directeur Général 2 (du 01/11/2018 au 31/12/2018)</u>		<u>Président du Conseil d'Administration</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	914 719	63 887	202 323	26 217	50 000	50 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	914 719	63 887	202 323	26 217	50 000	50 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Tunis, le 11/04/2019

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

CITY CARS

Siège Social : 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette, Tunis

La société CITY CARS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (GEM) & Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF (AMC Ernst & Young).

BILANArrêté au 31 décembre 2018
(exprimé en dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31-déc.-18	31-déc.-17
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A - 1	570 695,144	559 619,016
Moins : amortissements		544 406,918	509 724,997
		26 288,226	49 894,019
Immobilisations corporelles	A - 2	18 523 769,567	18 225 266,040
Moins : amortissements		3 126 461,814	2 630 624,256
		15 397 307,753	15 594 641,784
Immobilisations financières	A - 3	2 905 600,000	2 905 600,000
Moins : provisions		0,000	0,000
		2 905 600,000	2 905 600,000
Total des actifs immobilisés		18 329 195,979	18 550 135,803
Autres actifs non courants		198 591,766	198 591,766
Moins : provisions		198 591,766	198 591,766
		0,000	0,000
Total des actifs non courants		18 329 195,979	18 550 135,803
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	A - 4	50 699 139,215	18 160 821,044
Moins : provisions		45 990,504	44 772,053
		50 653 148,711	18 116 048,991
Clients	A - 5	8 673 522,966	13 727 018,276
Moins : provisions		45 334,175	48 321,747
		8 628 188,791	13 678 696,529
Autres actifs courants	A - 6	1 264 467,184	411 460,899
Placements & autres actifs financiers	A - 7	27 119 080,274	17 901 960,000
Liquidités et équivalents de liquidités	A - 8	5 526 650,879	9 704 899,898
Total des actifs courants		93 191 535,839	59 813 066,317
TOTAL DES ACTIFS		111 520 731,818	78 363 202,120

BILANArrêté au 31 décembre 2018
(exprimé en dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31-déc.-18	31-déc.-17
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social	CP - 1	13 500 000,000	13 500 000,000
Réserves légales		1 350 000,000	1 350 000,000
Autres capitaux propres	CP - 2	276 919,274	375 000,000
Résultats reportés	CP - 3	11 378 228,866	10 276 082,154
Total capitaux propres avant résultat		26 505 148,140	25 501 082,154
Résultat de l'exercice		14 007 073,866	13 522 239,916
Total capitaux propres avant affectation du résultat		40 512 222,006	39 023 322,070
<i>Passifs</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	P - 1	0,000	200 000,000
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	P - 2	228 809,432	106 768,375
Total des passifs non courants		228 809,432	306 768,375
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P - 3	58 536 056,409	33 082 878,505
Autres passifs courants	P - 4	12 042 697,304	5 145 499,837
Concours bancaires et autres passifs financiers	P - 5	200 946,667	804 733,333
Total des passifs courants		70 779 700,380	39 033 111,675
Total des passifs		71 008 509,812	39 339 880,050
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		111 520 731,818	78 363 202,120

ETAT DE RESULTAT - MODELE AUTORISE

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018

(exprimé en dinars Tunisiens)

	Notes	31-déc.-18	31-déc.-17
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	R - 1	145 299 954,392	160 058 084,709
Autres produits d'exploitation	R - 2	384 286,500	395 409,147
Total des produits d'exploitation		145 684 240,892	160 453 493,856
<i>Charges d'exploitation</i>			
Achats de marchandises consommées	R - 3	124 480 789,651	139 100 504,551
Charges de personnel	R - 4	2 547 590,016	2 421 191,075
Dotations aux amortissements & aux provisions	R - 5	1 086 251,428	1 061 028,066
Autres charges d'exploitation	R - 6	3 396 162,740	3 009 859,504
Total des charges d'exploitation		131 510 793,835	145 592 583,196
<i>Résultat d'exploitation</i>		14 173 447,057	14 860 910,660
Charges financières nettes	R - 7	(127 511,310)	405 684,138
Produits des placements	R - 8	3 619 855,730	2 339 190,131
Autres gains ordinaires	R - 9	260 855,662	0,000
Autres pertes ordinaires	R - 10	65 985,344	103 887,673
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		18 115 684,415	16 690 528,980
Impôt sur les bénéfices	R - 11	4 108 610,549	3 168 289,064
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		14 007 073,866	13 522 239,916
Eléments extraordinaires		0,000	0,000
<i>Résultat net de l'exercice</i>		14 007 073,866	13 522 239,916
Effets des modifications comptables		0,000	0,000
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		14 007 073,866	13 522 239,916

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE - MODELE AUTORISE

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018

(exprimé en dinars Tunisiens)

	Notes	31-déc.-18	31-déc.-17
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Résultat net		14 007 073,866	13 522 239,916
Ajustements pour :			
* Dotation aux amortissements et aux provisions		1 086 251,428	1 061 028,066
* Quote-part subvention d'investissement		(75 000,000)	(75 000,000)
* Variation des :			
Stocks	TR - 1	(32 538 318,171)	17 973 545,274
Créances	TR - 2	5 053 495,310	(7 909 628,338)
Autres actifs	TR - 3	(870 126,559)	986 801,366
Fournisseurs et autres dettes	TR - 4	32 436 717,862	(28 212 431,322)
Intérêts courus	TR - 5	(3 786,666)	(3 786,667)
* Incidences des variations des taux de change		(203 004,893)	(160 588,706)
* Plus ou moins-value de cession		(260 855,662)	0,000
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		18 632 446,515	(2 817 820,411)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements provenant d'acquisition d'immob. corporelles		(896 626,369)	(413 891,910)
Décaissements provenant d'acquisition d'immob. incorporelles		(11 076,128)	(8 207,800)
Encaissements provenant de la cession d'immob. corporelles		335 520,000	19 926,272
Décaissements provenant d'acquisition d'immob. financières		(523 173,930)	0,000
Encaissements provenant de la cession d'immob. financières		400 000,000	400 000,000
Encaissements provenant des subventions		0,000	0,000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(695 356,427)	(2 173,438)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Dividendes et autres distributions		(12 418 344,000)	(12 418 344,000)
Encaissements provenant des subventions		0,000	0,000
Décaissements provenant de remboursement d'emprunts		(800 000,000)	(800 000,000)
Encaissement provenant d'emprunt		0,000	0,000
Encaissement provenant de l'émission d'actions		0,000	0,000
Décaissements provenant de modifications comptables		0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(13 218 344,000)	(13 218 344,000)
<i>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</i>		203 004,893	160 588,706
<i>Variation de trésorerie</i>		4 921 750,981	(15 877 749,143)
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		27 204 899,898	43 082 649,041
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		32 126 650,879	27 204 899,898

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(Les chiffres sont exprimés en dinars Tunisiens)

I - Présentation de la Société

La société **CITY CARS** est une société anonyme de droit Tunisien créée en 2007, qui fait appel public à l'épargne, régie par le code des sociétés commerciales.

La société est entrée en exploitation le 7 décembre 2009. Elle est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs de la marque coréenne KIA.

Le capital social de la société au 31 Décembre 2016 est de 13.500.000 TND divisé en 13.500.000 actions de 1 TND de nominal chacune.

Le capital social de la société était de 250.000 TND lors de la création de la société le 28 Août 2007, divisé en 2.500 actions de 100 TND de nominal chacune. Il est passé à 1.000.000 TND suite à l'augmentation en numéraire de 750.000 TND décidée par l'AGE du 31 décembre 2009, à 1.500.000 TND suite à l'augmentation par incorporation des réserves décidée par l'AGE du 16 Avril 2010, et à 13.500.000 TND suite à l'augmentation par incorporation des réserves décidée par l'AGE du 29 Novembre 2012.

La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs, l'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de toute pièce de rechange, accessoires, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules ainsi que l'achat et la vente de véhicules d'occasion (AGE du 10 Juin 2016).

Le siège social de la société a été transféré au 31, Rue des Usines Z.I Kheireddine – La Goulette par AGE du 10 Juin 2016.

La comptabilité de la société est informatisée. Elle est exprimée en dinars Tunisiens.

L'année commerciale de la société correspond à l'année civile administrative, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

II- Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens.

III- Opérations en monnaies étrangères

Les transactions réalisées en monnaies étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au taux de change de la date de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 Décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme, et ce conformément à la norme tunisienne N° 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

IV– Les faits marquants de l'exercice 2018

1 - Environnement Economique :

- Evolution du taux de change USD/TND qui est passé de 2,4819 TND pour 1 USD au 02/01/2018 à 2,9944 TND pour 1 USD au 31/12/2018, soit une évolution de 20,65 % (Cours BCT opérations en compte et au comptant).

- Baisse du programme d'importation alloué par le Ministère du commerce aux concessionnaires automobiles.
- Le taux de l'IS en 2018, est de 25 % suite à la fin de la période de 5 ans accordée pour l'introduction des actions de la société à la BVMT.
- Réinvestissement exonéré de 1.000.000 TND.
Dispositions Fiscales de la loi de finances pour l'année 2018 (Loi 2017-66 du 18/12/2017) :
- Institution d'une Contribution sociale de solidarité de 1%.
- Augmentation du taux de Droit de Consommation appliqué aux importations de véhicules neufs.
- Augmentation de 1% des différents taux de TVA.

2 - Organes de gestion :

- Fin du mandat de quelques administrateurs.
- Démission du Directeur Général de la société, et administrateur.
- Fin du mandat des commissaires aux comptes.
- Fin du mandat de la Présidente du conseil d'administration.
- Fin du mandat du comité permanent d'audit.

3 – Evolution en bourse :

- Le cours de l'action CITY CARS a augmenté de 7,55 % durant l'année 2018, passant de 10,600 TND le 29/12/2017 (cours de clôture), à 11,400 TND le 31/12/2018 (cours de clôture). Le dividende distribué le 05/07/2018 au titre de l'exercice 2017 a été de 0,920 TND. Le cours moyen officiel du mois de Décembre 2018 a été de 11,303 TND.
- Franchissement de seuil à la hausse de la Société EL HANA de 10% du capital soit 11,33 % suite acquisition de 370.000 actions le 29/10/2018, déclarée à la Bourse le 31/10/2018 par AMEN INVEST. (Bulletin BVMT N° 6951 du 01/11/2018).

V - Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2018, ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

VI - Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses et conventions comptables de base et notamment :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de comptabilité d'engagement
- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes.
- Convention de l'unité monétaire

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 couvrent la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

VII - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables sauf pour le matériel de transport de personnes, et amorties selon la méthode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

• Construction en dur	5%
• Construction légère	10%
• Matériel et Outillage	15%
• Ascenseurs, monte-charge et escaliers mécaniques	10%
• Matériel de transport	20%
• Mobilier de bureau	20%
• AAI Généraux	10%
• Matériel informatique	33,33%
• Logiciel informatique	33,33%

Les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 TND, sont amortis intégralement.

XIII - Stocks

Les stocks de la société sont composés de véhicules neufs ainsi que de pièces de rechange et accessoires. La société utilise la méthode de l'inventaire permanent pour la comptabilisation des flux d'entrée et de sortie des stocks.

Le coût d'acquisition des stocks de la société comprend le prix d'achat majoré des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances, de transit et de fret liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

La méthode de valorisation du stock est la méthode du coût moyen pondéré pour les pièces de rechanges et le coût individuel pour les véhicules neufs.

IX – Provisions sur stock pièces de rechange

La politique de provisionnement du stock pièces de rechange de la société City Cars, tient compte de la période de garantie KIA qui est de 5 ans.

Cette politique est la suivante :

- Aucune provision n'est constatée sur le stock PR non mouvementé pendant une période inférieure à quatre ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 25% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période qui varie entre quatre ans et cinq ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période qui varie entre cinq ans et six ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période supérieure à six ans depuis la date de création de la fiche pièce.

X – Provisions sur créances clients

La société procède à l'évaluation du risque de non recouvrement pour chacune de ses créances, et constate des provisions pour les créances jugées douteuses.

La politique de provisionnement des créances douteuses de la société City Cars est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure à une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable ainsi que les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice

XI - Comptabilisation des revenus

Les revenus de la société sont constitués essentiellement de ventes de véhicules neufs, de pièces de rechange et des services après ventes. Ils sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'état.

XII - Comptabilisation des charges

Les charges d'exploitation sont enregistrées en hors TVA.

XIII - Comptabilisation des subventions d'investissement

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement (conformément à la norme 12 du Système Comptable des Entreprises).

XIV - Comptabilisation de l'opération de rachat et revente de la société de ses propres actions

La comptabilisation par la société de l'opération de rachat et de revente de ses propres actions est réalisée conformément à la norme comptable N°02 du Système Comptable des Entreprises :

Si le produit de la revente dépasse le coût d'acquisition, l'excédent est crédité au complément d'apport, et si le produit de la vente est inférieur au coût d'acquisition, la perte est comptabilisée soit par déduction du complément d'apport, soit par déduction du reliquat des bénéfices non répartis (réserves distribuables).

À la clôture de l'exercice, l'excédent du coût d'acquisition par rapport au cours moyen en bourse du dernier mois est comptabilisé aux autres compléments d'apport, et la perte est comptabilisée soit par déduction du complément d'apport, soit par déduction du reliquat des bénéfices non répartis (réserves distribuables).

Les dividendes distribués ne sont pas inclus parmi les revenus de l'exercice.

XV – Régime fiscal

La société était assujettie à l'impôt sur les sociétés conformément au droit commun au taux de 30% jusqu'au 31/12/2012.

Suite à l'admission de 30% de son capital à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis le 26/11/2013, la société City Cars a bénéficié du taux réduit de l'impôt sur les sociétés de 20% pour une durée de cinq ans en vertu de la loi n°2010-29 du 7 Juin 2010 et ce jusqu'au 31/12/2017.

Pour l'exercice 2018 la société est assujettie à l'impôt sur les sociétés conformément au droit commun au taux de 25% avec une imposition supplémentaire de 1 %, au titre de la contribution sociale de solidarité instituée par la loi N°2017-66 de la 18/12/2017 portant loi de finances 2018.

XVI – Notes explicatives sur les différents postes des états financiers

A- 1 Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2018, les immobilisations incorporelles ont atteint en net 26.288,226 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Logiciels Informatiques	570 695,144	559 619,016
Amortissement Logiciels Informatiques	(544 406,918)	(509 724,997)
TOTAL NET	26 288,226	49 894,019

Les investissements en immobilisations incorporelles ont atteint en 2018, 11.076,128 dinars.

A- 2 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2018, les immobilisations corporelles ont atteint en brut 18.523.769,567 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Terrain	5 987 851,700	5 987 851,700
Construction en dur	7 430 886,896	7 430 886,896
Construction légère	746 342,178	746 342,178
Matériel et Outillage 15%	635 829,919	629 164,531
Matériel et Outillage 10%	124 412,728	124 412,728
Agen, Aménagements, Install, Générales Tunis	243 464,242	242 518,794
Agen, Aménagements, Install, Générales Le Kram	335 175,505	330 069,365
Matériel de Transport de personnes	805 051,161	518 879,999
Matériel de Transport de biens	0,000	20 713,351
Mobiliers et Matériels de Bureau	352 398,033	344 753,963
Matériel Informatique	387 543,506	374 858,836
Construction sur sol d'autrui Ali Darghouth	1 474 813,699	1 474 813,699
TOTAL BRUT	18 523 769,567	18 225 266,040

Les amortissements cumulés de ces immobilisations ont atteint 3.126.461,814 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Amt Matériel et Outillage 15%	304 322,772	221 141,688
Amt Matériel et Outillage 10%	33 176,732	20 735,456
Amt Construction en dur	990 784,926	619 240,578
Amt Construction légère	199 024,577	124 390,361
Amt Agen, Aménagements, Install, Générales Tunis	177 104,438	152 825,106
Amt Agen, Aménagements, Install, Générales Le Kram	81 988,497	48 610,603
Amt Matériel de Transport de personnes	101 776,992	387 485,327
Amt Matériel de Transport de biens	0,000	20 713,351
Amt Mobiliers et Matériels de Bureau	231 217,702	177 452,771
Amt Matériel Informatique	347 171,082	271 876,599
Amt Construction sur sol d'autrui Ali Darghouth	659 894,096	586 152,416
TOTAL BRUT	3 126 461,814	2 630 624,256

Les investissements en immobilisations corporelles ont atteint en 2018, 812.116,878 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant
Matériel et Outillage 15%	6 665,388
Agen, Aménagements, Install, Générales Tunis	945,448
Agen, Aménagements, Install, Générales Le Kram	5 106,140
Matériel de Transport de personnes	779 071,162
Mobiliers et Matériels de Bureau	7 644,070
Matériel Informatique	12 684,670
TOTAL	812 116,878

A- 3 Immobilisations financières

Au 31 décembre 2018, les immobilisations financières ont atteint en net 2.905.600,000 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Titres de participation (1)	2 499 500,000	2 499 500,000
Emprunt obligataire BIAT 2014	0,000	400 000,000
Emprunt obligataire BNA 2018	400 000,000	0,000
Dépôts et cautionnements	6 100,000	6 100,000
Total Provisions Immobilisations financières	0,000	0,000
TOTAL NET	2 905 600,000	2 905 600,000

(1) : Ci-dessous le détail des titres de participation :

Désignation	Nb de Titres	Valeur unitaire	Coût total	%
City Cars Gros	9 995	100,000	999 500,000	99,95%
Logistic cars	15 000	100,000	1 500 000,000	75,00%
TOTAL			2 499 500,000	

A- 4 Stocks

Au 31 décembre 2018, la valeur nette des stocks a atteint, 50.653.148,711 dinars, contre 18.116.048,991 dinars au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Stock véhicules neufs	29 473 156,434	13 241 497,645
Stock véhicules neufs en transit	20 729 589,962	4 619 982,500
Stock pièces de rechange	133 315,007	86 305,026
Stock lubrifiants	18 205,848	12 323,669
Stock peintures	51 586,169	34 946,099
Stock des travaux en cours	293 285,795	165 766,105
TOTAL BRUT	50 699 139,215	18 160 821,044
Provision pour dépréciation des stocks PR	45 990,504	44 772,053
TOTAL NET	50 653 148,711	18 116 048,991

A- 5 Clients & comptes rattachés

Le solde du compte clients et comptes rattachés a atteint en net, au 31 décembre 2018, 8.628.188,791 dinars. Le détail se présente comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Clients, Administrations publiques	449 073,238	314 191,726
Clients, Sociétés	2 660 163,916	4 611 261,043
Clients, Loueurs	93 413,426	1 359 204,103
Clients, Particuliers	3 073 160,693	4 134 137,122
Clients, Groupe	46 697,692	43 473,650
Clients, Atelier & Magasin	309 207,706	281 644,271
Clients, Effets à recevoir	1 996 164,099	2 934 476,593
Clients, douteux et litigieux	45 334,175	48 321,747
Clients, chèques impayés	308,021	308,021
Total brut	8 673 522,966	13 727 018,276
Provisions pour créances douteuses	45 334,175	48 321,747
TOTAL NET	8 628 188,791	13 678 696,529

A- 6 Autres actifs courants

Au 31 décembre 2018, Cette rubrique totalise 1.264.467,184 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
État, TVA à récupérer	377,785	0,000
État, report IS	0,000	248 126,835
État, crédit de TVA	790 123,965	0,000
Charges constatées d'avance	251 260,196	150 719,210
Produits à recevoir	222 405,238	12 314,854
Fournisseurs créance pour emballage	300,000	300,000
TOTAL	1 264 467,184	411 460,899

A- 7 Placements & autres actifs financiers

Il s'agit des placements en banque dont dispose la société au 31 décembre 2018. Ils ont atteint 27.119.080,274 dinars, contre 17.901.960,000 TND au 31 décembre 2017, et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Placement UIB	5 000 000,000	0,000
Placement UBCI	1 000 000,000	1 000 000,000
Placement BNA	5 500 000,000	2 500 000,000
Placement BT	3 000 000,000	10 000 000,000
Placement BIAT	9 500 000,000	500 000,000
Placement BH	2 600 000,000	3 500 000,000
Échéance à moins d'un an sur obligations	500 000,000	400 000,000
Intérêts courus sur obligations	19 080,274	1 960,000
TOTAL	27 119 080,274	17 901 960,000

A- 8 Liquidités & équivalents de liquidités

Il s'agit des avoirs en banque dont dispose la société au 31 décembre 2018. Ils ont atteint 5.526.650,879 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
ATB TND	111 562,819	185 549,145
BNA TND	84 542,981	828 058,128
ZITOUNA BANK TND	273 950,245	348 249,625
UBCI TND	95 978,268	63 290,672
UBCI EUR	315 140,362	13 472,890
UBCI USD	1 438 334,468	491 671,114
BH TND	969 062,627	72 500,072
UIB TND	74 834,846	47 798,681
BT TND	289 527,163	123 961,191
BT EUR	0,000	0,000
BT USD	0,000	0,000
BIAT TND	203 302,278	527 840,939
CHEQUES A L'ENCAISSEMENT	646 535,736	319 612,301
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	1 023 649,141	6 682 693,896
CAISSE DEPENSES	229,945	201,244
TOTAL	5 526 650,879	9 704 899,898

CP – 1 Capital social

Le capital social de la société est de 13.500.000,000 DT divisé en 13.500.000 actions de un (1) Dinar chacune.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Capital social	13.500.000,000	13.500.000,000
TOTAL	13.500.000,000	13.500.000,000

CP – 2 Autres capitaux propres

Au 31 décembre 2018, Cette rubrique totalise 276.919,274 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Subvention d'investissement	500 000,000	500 000,000
Actions propres (1)	(23 080,726)	0,000
Amortissement subvention d'investissement	(200 000,000)	(125 000,000)
TOTAL NET	276 919,274	375 000,000

- (1) L'assemblée générale ordinaire du 05 Juin 2018 a autorisé le rachat et la vente par la société de ses propres actions en bourse en vue de réguler leur cours sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et ce conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier. Cette autorisation est valable pour une année et porte sur un montant d'un Million de Dinars.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Rubriques	Nombre	Coût	Valeur au 31/12/2018	Moins-value
Achat de l'exercice 2018	2 042	23 173,930	23 080,726	93,204
Solde au 31 décembre 2018	2 042	23 173,930	23 080,726	93,204

Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions propres rachetées par la société, représente 0,0151% du capital social.

CP – 3 Résultats reportés

Au 31 décembre 2018, Cette rubrique totalise 11.378.228,866 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Résultats reportés	11 378 322,070	10 276 082,154
Moins-value sur rachat propres actions	(93,204)	0,000
TOTAL	11 378 228,866	10 276 082,154

P - 1 Emprunt

Au 31 décembre 2018, le solde de cette rubrique est nul.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Emprunts moyen terme BNA (1)	000,000	200 000,000
TOTAL	000,000	200 000,000

(1) : La date de la dernière échéance du crédit est le 28 Février 2019.

P - 2 Provisions

Au 31 décembre 2018, Cette rubrique totalise 228.809,432 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Provision pour départ à la retraite	32 769,000	29 280,000
Provision pour risques et charges	196 040,432	77 488,375
TOTAL	228 809,432	106 768,375

P - 3 Fournisseurs & comptes rattachés

Il s'agit des dettes envers les fournisseurs dont le montant global a atteint, au 31 décembre 2018, 58.536.056,409 dinars.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Fournisseurs d'exploitation locaux	1 039 189,794	1 152 730,031
Fournisseurs d'exploitation locaux effets à payer	81 186,489	0,000
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie	23 533,386	108 042,877
Fournisseurs étrangers	57 132 004,712	31 514 748,427
Fournisseurs locaux factures non parvenues	260 142,028	307 357,170
TOTAL	58 536 056,409	33 082 878,505

P - 4 Autres passifs courants

Au 31 décembre 2018, les autres passifs courants ont atteint 12.042.697,304 dinars.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Provision pour congé à payer	135 650,824	186 542,934
Provision pour prime exceptionnelle	118 017,139	196 913,542
État, Impôts et taxes	228 217,573	1 681 126,339
Obligations cautionnées	9 865 121,265	2 613 155,465
État, IS à payer	977 351,638	0,000
État, contribution sociale de solidarité 1% 2018 à payer	158 023,483	0,000
CNSS	231 230,568	183 750,986
Autres passifs courants	29 954,487	1 194,333
Produits constatés d'avance	72 880,095	69 593,627
Clients, Particuliers avances	204 055,121	193 693,500
Clients, Sociétés avances	9 430,000	7 430,000
Créditeurs divers	5 151,111	5 151,111
Actionnaire dividendes 2012 à payer	0,000	990,000
Actionnaire dividendes 2013 à payer	1 206,000	1 206,000
Actionnaire dividendes 2014 à payer	1 440,000	1 440,000
Actionnaire dividendes 2015 à payer	1 656,000	1 656,000
Actionnaire dividendes 2016 à payer	1 656,000	1 656,000
Actionnaire dividendes 2017 à payer	1 656,000	0,000
TOTAL	12 042 697,304	5 145 499,837

P - 5 Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2018, les concours bancaires et autres passifs financiers ont atteint 200.946,667 dinars.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Échéance à moins d'un an sur emprunt BNA	200 000,000	800 000,000
Intérêts courus sur emprunt BNA	946,667	4 733,333
TOTAL	200 946,667	804 733,333

Notes relatives aux postes de l'état de résultat :

R - 1 Revenus

Les revenus ont atteint 145.299.954,392 dinars au 31 décembre 2018 contre 160.058.084,709 DT au 31 décembre 2017 soit une baisse de 9,22%.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Ventes véhicules neufs	122 710 646,928	142 784 146,486
Ventes véhicules neufs populaire	16 334 175,649	11 851 115,783
Ventes véhicules neufs en hors taxe	806 032,352	337 337,679
Ventes Main d'œuvre atelier	831 320,843	773 543,202
Ventes pièces de rechange atelier	1 927 697,608	1 811 483,924
Ventes travaux extérieurs atelier	405 725,943	58 799,783
Vente garantie pièces de rechange	470 425,614	585 527,504
Vente garantie main d'œuvre	18 955,940	22 043,000
Vente garantie travaux extérieurs	310 227,066	436 621,168
Ventes pièces de rechange comptoir	1 058 277,104	1 009 134,287
Ventes petites fournitures	28 466,340	27 227,653
Ventes lubrifiant	287 682,332	272 948,689
Ventes peintures	110 962,116	88 155,551
RRR sur Ventes	(641,443)	0,000
TOTAL	145 299 954,392	160 058 084,709

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Le nombre de véhicules vendus (1)	3271	4451

(1) Diminution due principalement à la baisse du programme d'importation alloué par le Ministère du commerce aux concessionnaires automobiles.

R - 2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont atteint 384.286,500 dinars au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Inscriptions 4 CV	8 420,000	6 900,000
Autres produits d'exploitation	3 622,500	2 147,500
Location d'Immeuble	297 244,000	311 361,647
Quote-part subvention d'investissement	75 000,000	75 000,000
TOTAL	384 286,500	395 409,147

R - 3 Achats consommés

Les achats consommés ont atteint, 124.480.789,651 dinars au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Variation de stock	(32 538 318,171)	17 973 545,274
Travaux extérieurs	1 268 121,786	1 693 339,207
Achats approvisionnements consommés	150 169,096	171 967,837
Achats véhicules neufs	102 553 308,502	88 443 077,236
Achats véhicules neufs en transit	20 653 801,876	4 619 982,500
Frais accessoires d'achat	28 965 919,311	23 085 547,893
Achats accessoires VN	1 674,330	0,000
Achats lubrifiants	182 457,860	155 631,815
Achats peintures	67 359,320	75 879,678
Achats pièces de rechange locaux	144 667,420	116 375,489
Achats pièces de rechange société de groupe	3 031 687,406	2 765 157,622
Rabais, Remises, Ristournes obtenues sur achats	(59,085)	0,000
Total	124 480 789,651	139 100 504,551

Les achats consommés ont diminué de 10,51% courant l'exercice 2018, passant de 139.100.504,551DT au 31 décembre 2017 à 124.480.789,651 DT au 31 décembre 2018.

R - 4 Charges de personnel

Les charges de personnel ont atteint, 2.547.590,016 dinars au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Salaires et compléments de salaires	2 031 274,248	1 865 183,435
Charges sociales	531 653,508	479 757,128
Autres charges de personnel	32 065,370	37 441,600
Provision pour congés à payer (1)	(50 892,110)	30 146,912
Provision pour départ à la retraite	3 489,000	8 662,000
Total	2 547 590,016	2 421 191,075

(1) : Suite démission du Directeur Général et autre cadre.

R - 5 Dotations aux amortissements & aux provisions

Les dotations aux amortissements & aux provisions nettes ont atteint 1.086.251,428 dinars au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Dotations aux amortissements	969 468,492	1 073 088,168
Dotations aux provisions nettes (1)	116 782,936	(12 060,102)
Total	1 086 251,428	1 061 028,066

(1) : Ci-dessous le détail des provisions nettes :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Provision pour dépréciation du stock pièces de rechange	1 218,451	2 256,398
Provision pour risques et charges	136 138,344	5 827,834
Reprise sur provision pour risques et charges	(17 586,287)	0,000
Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	(2 987,572)	(20 144,334)
Total	116 782,936	(12 060,102)

R - 6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont atteint 3.396.162,740 dinars au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Loyers	39 906,975	52 337,647
Entretiens & réparations	26 462,959	83 401,418
Assurances	129 498,913	24 749,609
Services extérieurs	244 064,286	258 400,972
Honoraires & commissions	612 228,641	691 541,918
Publicité, publications, relations publiques	1 537 160,674	1 086 864,198
Transport de biens, déplacement, missions et réceptions	152 064,871	207 598,182
Impôts & taxes	468 754,586	445 941,666
Frais postaux & Telecom	14 769,125	19 745,474
Services bancaires & assimilés	115 001,710	76 778,420
Jetons de présence	56 250,000	62 500,000
Total	3 396 162,740	3 009 859,504

R - 7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes ont atteint (127.511,310) dinars au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Intérêts bancaires	(54,286)	442,608
Intérêts sur main levée	3 557,109	0,000
Intérêts sur obligations cautionnées	174 947,963	252 403,010
Intérêts des emprunts bancaires	46 753,111	81 564,256
Autres charges financières	(186,000)	(204,000)
Pertes de change	67 043,284	453 538,831
Gains de change	(249 956,664)	(231 015,147)
Intérêts des comptes courants	(169 615,827)	(151 045,420)
Total	(127 511,310)	405 684,138

R - 8 Produits des placements

Les produits des placements ont atteint 3.619.855,730 dinars au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Intérêts sur placements	2 110 027,720	1 339 389,911
Produits des participations	1 499 250,000	999 500,000
Intérêts sur prêts	10 578,010	300,220
Total	3 619 855,730	2 339 190,131

R - 9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent une valeur de 260.855,662 au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Produit net sur cession d'immobilisation	260 855,662	0,000
Total	260 855,662	0,000

R - 10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent une valeur de 65.985,344 au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Perte sur affaires contentieuses	2 240,464	0,000
Autres pertes ordinaires	63 744,880	103 887,673
Total	65 985,344	103 887,673

R - 11 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices présente une valeur de 4.108.610,549 au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Impôt sur les bénéfices (1)	3 950 587,066	3 168 289,064
Contribution sociale de solidarité en 2018 (2)	158 023,483	0,000
Total	4 108 610,549	3 168 289,064

(1) Pour l'exercice 2018 la société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

(2) Imposition supplémentaire de 1%, au titre de la contribution sociale de solidarité instituée par la loi N°2017-66 de la 18/12/2017 portant loi de finances 2018.

Notes sur le résultat par action :

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Résultat net	14 007 073,866	13 522 239,916
Nombre d'actions	13 500 000	13 500 000
Résultat par action	1,038	1,002

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre d'actions.

Le calcul du nombre d'actions est le suivant :

Date	Rubriques	Actions émises	Valeur nominale	Nb d'actions	Capital
22-août-07	Souscription au capital initial	2 500	100,000	2 500	250 000,000
23-févr.-10	Augmentation du capital en numéraire	7 500	100,000	10 000	1 000 000,000
16-avr.-10	Augmentation du capital par incorporation des réserves	5 000	100,000	15 000	1 500 000,000
29-nov.-12	Augmentation du capital par incorporation des réserves	120 000	100,000	135 000	13 500 000,000
29-nov.-12	Réduction de la valeur nominale	-	1,000	13 500 000	13 500 000,000
	Nombre d'actions			13 500 000	

Notes relatives aux postes de l'état de flux de trésorerie :

La trésorerie de fin de période se détaille comme suit :

TR-1 Variations des stocks

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>Variation</u>
Stock véhicules neufs	29 473 156,434	13 241 497,645	(16 231 658,789)
Stock véhicules neufs en transit	20 729 589,962	4 619 982,500	(16 109 607,462)
Stock pièces de rechange	133 315,007	86 305,026	(47 009,981)
Stock lubrifiants	18 205,848	12 323,669	(5 882,179)
Stock peintures	51 586,169	34 946,099	(16 640,070)
Stock des travaux en cours	293 285,795	165 766,105	(127 519,690)
Total	50 699 139,215	18 160 821,044	(32 538 318,171)

TR-2 Variations des Créances clients

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>Variation</u>
Clients, Administrations publiques	449 073,238	314 191,726	(134 881,512)
Clients, Sociétés	2 660 163,916	4 611 261,043	1 951 097,127
Clients, Loueurs	93 413,426	1 359 204,103	1 265 790,677
Clients, Particuliers	3 073 160,693	4 134 137,122	1 060 976,429
Clients, Groupe	46 697,692	43 473,650	(3 224,042)
Clients, Atelier & Magasin	309 207,706	281 644,271	(27 563,435)
Clients, Effets à recevoir	1 996 164,099	2 934 476,593	938 312,494
Clients, douteux et litigieux	45 334,175	48 321,747	2 987,572
Clients, chèques impayés	308,021	308,021	0,000
Total	8 673 522,966	13 727 018,276	5 053 495,310

TR-3-1 Variations des autres actifs courants

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>Variation</u>
État, TVA à récupérer	377,785	0,000	(377,785)
État, report IS	0,000	248 126,835	248 126,835
État, crédit de TVA	790 123,965	0,000	(790 123,965)
Charges constatées d'avance	251 260,196	150 719,210	(100 540,986)
Produits à recevoir (*)	222 405,238	12 314,854	(210 090,384)
Fournisseurs créance pour emballage	300,000	300,000	0,000
Total	1 264 467,184	411 460,899	(853 006,285)

TR-3.2 Variations des autres actifs financiers

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>Variation</u>
Échéance à moins d'un an sur prêt bancaire	500 000,000	400 000,000	(100 000,000)
Intérêts courus sur prêt bancaire	19 080,274	1 960,000	(17 120,274)
Total	519 080,274	401 960,000	(117 120,274)
Ajustement échéance à moins d'un an sur prêt BNA	(100 000,000)	0,000	100 000,000
Total	(100 000,000)	-	(17 120,274)

TR-4.1 Variations des dettes fournisseurs

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Fournisseurs d'exploitation locaux	1 039 189,794	1 152 730,031	(113 540,237)
Fournisseurs d'exploitation locaux effets à payer	81 186,489	0,000	81 186,489
Fournisseurs étrangers	57 132 004,712	31 514 748,427	25 617 256,285
Fournisseurs locaux factures non parvenues	260 142,028	307 357,170	(47 215,142)
Total	58 512 523,023	32 974 835,628	25 537 687,395

TR-4.2 Variations des autres passifs courants

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provision pour congé à payer	135 650,824	186 542,934	(50 892,110)
Provision pour prime exceptionnelle	118 017,139	196 913,542	(78 896,403)
État, Impôts et taxes	228 217,573	1 681 126,339	(1 452 908,766)
Obligations cautionnées	9 865 121,265	2 613 155,465	7 251 965,800
État, IS à payer	977 351,638	0,000	977 351,638
État, contribution sociale de solidarité 1% 2018 à payer	158 023,483	0,000	158 023,483
CNSS	231 230,568	183 750,986	47 479,582
Autres passifs courants	29 954,487	1 194,333	28 760,154
Produits constatés d'avance	72 880,095	69 593,627	3 286,468
Clients, Particuliers avances	204 055,121	193 693,500	10 361,621
Clients, Sociétés avances	9 430,000	7 430,000	2 000,000
Créditeurs divers	5 151,111	5 151,111	0,000
Actionnaire dividendes 2012 à payer	0,000	990,000	(990,000)
Actionnaire dividendes 2013 à payer	1 206,000	1 206,000	0,000
Actionnaire dividendes 2014 à payer	1 440,000	1 440,000	0,000
Actionnaire dividendes 2015 à payer	1 656,000	1 656,000	0,000
Actionnaire dividendes 2016 à payer	1 656,000	1 656,000	0,000
Actionnaire dividendes 2017 à payer	1 656,000	0,000	1 656,000
Total	12 042 697,304	5 145 499,837	6 897 197,467
Actionnaire dividendes 2017 à payer	(1 656,000)	0,000	(1 656,000)
Total	12 041 041,304	5 145 499,837	6 895 541,467

TR-4.3 Variations des autres passifs non courants

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provision pour départ à la retraite	32 769,000	29 280,000	3 489,000
Provision pour risques et charges	196 040,432	77 488,375	118 552,057
Total	228 809,432	106 768,375	122 041,057
Ajustement provision pour risques et charges	(118 552,057)	0,000	(118 552,057)
Total	110 257,375	106 768,375	3 489,000

TR-5 Variations des intérêts courus

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>Variation</u>
Intérêts courus sur emprunt BNA	946,667	4 733,333	(3 786,666)
Total	946,667	4 733,333	(3 786,666)

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2018</u>
Plus-value de cession des immobilisations corporelles	260 855,662
Total	260 855,662

Trésorerie début de période

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>
ATB TND	185 549,145
BNA TND	828 058,128
ZITOUNA BANK TND	348 249,625
UBCI TND	63 290,672
UBCI EUR	13 472,890
UBCI USD	491 671,114
BH TND	72 500,072
UIB TND	47 798,681
BT TND	123 961,191
BIAT TND	527 840,939
CHEQUES A L'ENCAISSEMENT	319 612,301
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	6 682 693,896
CAISSE DEPENSES	201,244
Placement UBCI	1 000 000,000
Placement BNA	2 500 000,000
Placement BT	10 000 000,000
Placement BIAT	500 000,000
Placement BH	3 500 000,000
Total	27 204 899,898

Trésorerie à la fin de la période

Désignation	31/12/2018
ATB TND	111 562,819
BNA TND	84 542,981
ZITOUNA BANK TND	273 950,245
UBCI TND	95 978,268
UBCI EUR	315 140,362
UBCI USD	1 438 334,468
BH TND	969 062,627
UIB TND	74 834,846
BT TND	289 527,163
BIAT TND	203 302,278
CHEQUES A L'ENCAISSEMENT	646 535,736
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	1 023 649,141
CAISSE DEPENSES	229,945
Placement UIB	5 000 000,000
Placement UBCI	1 000 000,000
Placement BNA	5 500 000,000
Placement BT	3 000 000,000
Placement BIAT	9 500 000,000
Placement BH	2 600 000,000
Total	32 126 650,879

ANNEXES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

Désignation	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS				Valeur comptable Nette	
	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisition au 31-déc-18	Cession au 31-déc-18	Valeur Brute au 31/12/2018	Amort. Cumulé au 31/12/2017	Dotation au 31/12/2018	Amort. Mat cédé		Amort. Cumulé au 31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels informatiques	559 619,016	11 076,128	0,000	570 695,144	509 724,997	34 681,921	0,000	544 406,918	26 288,226
Total Immobilisations Incorporelles	559 619,016	11 076,128	0,000	570 695,144	509 724,997	34 681,921	0,000	544 406,918	26 288,226
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrain	5 987 851,700	0,000	0,000	5 987 851,700	0,000	0,000	0,000	0,000	5 987 851,700
Construction sur sol d'autrui Ali Darghouth	1 474 813,699	0,000	0,000	1 474 813,699	586 152,416	73 741,680	0,000	659 894,096	814 919,603
Construction en dur le kram	7 430 886,896	0,000	0,000	7 430 886,896	619 240,578	371 544,348	0,000	990 784,926	6 440 101,970
Construction légère le kram	746 342,178	0,000	0,000	746 342,178	124 390,361	74 634,216	0,000	199 024,577	547 317,601
Matériel et Outillage 15%	629 164,531	6 665,388	0,000	635 829,919	221 141,688	83 181,084	0,000	304 322,772	331 507,147
Matériel et Outillage 10%	124 412,728	0,000	0,000	124 412,728	20 735,456	12 441,276	0,000	33 176,732	91 235,996
Agen, Aménagements, Install, Générales	242 518,794	945,448	0,000	243 464,242	152 825,106	24 279,332	0,000	177 104,438	66 359,804
Agen, Aménagements, Install, Générales le kram	330 069,365	5 106,140	0,000	335 175,505	48 610,603	33 377,894	0,000	81 988,497	253 187,008
Matériel de Transport de personnes	518 879,999	779 071,162	492 900,000	805 051,161	387 485,327	132 527,327	418 235,662	101 776,992	703 274,169
Matériel de Transport de biens	20 713,351	0,000	20 713,351	0,000	20 713,351	0,000	20 713,351	0,000	0,000
Mobiliers et Matériels de Bureau	344 753,963	7 644,070	0,000	352 398,033	177 452,771	53 764,931	0,000	231 217,702	121 180,331
Matériel Informatique	374 858,836	12 684,670	0,000	387 543,506	271 876,599	75 294,483	0,000	347 171,082	40 372,424
Fournisseurs d'immob. avances & acomptes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total Immobilisations Corporelles	18 225 266,040	812 116,878	513 613,351	18 523 769,567	2 630 624,256	934 786,571	438 949,013	3 126 461,814	15 397 307,753
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	18 784 885,056	823 193,006	513 613,351	19 094 464,711	3 140 349,253	969 468,492	438 949,013	3 670 868,732	15 423 595,979

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

AU 31 DECEMBRE 2018

RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE AVANT IMPOT	B	18 115 684,415
---	----------	-----------------------

I- REINTEGRATIONS :

Charges non déductibles

Charges, amortissements et déficits relatifs aux établissements situés à l'étranger	-
Quote-part des frais de siège imputable aux établissements situés à l'étranger	-
Charge, et amortissements relatifs aux résidences secondaires, avions et bateaux de plaisance ne faisant pas l'objet de l'exploitation	-
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 cv ne faisant pas l'objet de l'exploitation	12 241,666
Cadeaux et frais de réception non déductibles ; excédentaires.	35 492,357
Commissions courtages ristournes commerciales ou autres, vacations et honoraires non déclarés	-
Dons et subventions non déductibles ; excédentaires.	-
Les jetons de présence dépassant les frais de présence	-
Abandon de créances non déductibles	-
Pertes de change non réalisées	43 826,240
Gains de change non réalisées antérieurement non imposés	-
Rémunérations excédentaires des titres participatifs.	-
Charges d'une valeur supérieure ou égale à 5.000 dinars payés en espèces	-
Moins-value de cession des titres des OPCVM provenant de la distribution des bénéfices.	-
Impôt directs supportés aux lieux et place d'autrui	-
Taxe de voyages	480,000
Transactions amendes confiscations et pénalités non déductibles	3 810,000

Amortissements non déductibles

véhicule de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 cv ne faisant pas l'objet de l'exploitation	78 592,336
Actifs d'une valeur supérieure ou égale à 5.000 dinars payés en espèces	

Provisions

Provisions non déductibles	-
* Provisions pour risques et charges	136 138,344
* Provisions pour départ à la retraite	32 769,000
* Provisions pour créances douteuses	-
Provisions déductibles	
* Provisions pour créances douteuses	-

*	Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse	-
*	Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente	1 218,451
*	Réintégration des provisions pour créances douteuses constituées antérieurement	-

Produits non comptabilisés ou insuffisamment comptabilisés

Intérêts des comptes courants associés et des créances non commerciales.	-
Plus-value de cession des actifs non comptabilisée ou insuffisamment comptabilisée.	-

Autres réintégrations

* Assurance groupe	88 138,017
*Perte exceptionnelle sur éléments non récurrents	24 252,331
* Autres	49 287,013

TOTAL REINTEGRATIONS :	506 245,755
-------------------------------	--------------------

II- Déductions :

Produits réalisés par les établissements situés à l'étranger	
Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution (départ à la retraite)	29 280,000
Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution (créances douteuses)	2 987,572
Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution (risques et charges)	17 586,287
Autres déductions	
*Gain de change non réalisé	246 831,133

Résultat fiscal avant déduction des provisions	18 325 245,178
---	-----------------------

Provision pour créances douteuses	
Provision pour dépréciation des stocks destinés à la vente	737,383
Provision pour dépréciation des valeurs des actions cotées à la bourse	
Déduction des provisions pour créances douteuses constituées antérieurement	-

Résultat fiscal après déduction des provisions et avant déduction des déficits et amortissement	18 324 507,795
--	-----------------------

III- Déductions des amortissements différés et déficits reportés :

Déduction des déficits reportés	
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	

Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements	18 324 507,795
---	-----------------------

IV- Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables :

Dividendes et assimilés	1 499 250,000
Plus- value de cession des actions cotées à la bourse	-
Intérêt des dépôts et titres en devises et en dinars convertibles	22 909,533

V-Résultat fiscal avant déductions des bénéfices provenant de l'exploitation :

VI-Bénéfices servant de base pour la détermination de la cote part des bénéfices	-
---	----------

provenant de l'exploitation déductible :

VII-Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation :	16 802 348,262
---	-----------------------

* Minimum d'impôt 15% (15% * 16 933 476,577)	2 520 352,239
--	---------------

* Montant du réinvestissement 1 000 000,000

Déduction pour réinvestissement exonéré 1 000 000,000

RESULTAT IMPOSABLE	B	15 802 348,262
	Impôts sur les sociétés	3 950 587,066
	Contribution sociale de solidarité (1%) à payer en 2018	158 023,483
	Crédit d'impôt 2017	319 787,173
	Acomptes provisionnels payés en 2018	598 893,587
	Avance sur importation en 2018	1 805,115
	Retenues à la source opérées en 2018	2 052 749,553
	IS définitif à payer en 2018	977 351,638
	IS provisoire payé en 2018	1 010 133,716
	Crédit d'impôt 2018	32 782,078

ENGAGEMENT HORS BILAN DETAILLE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

31 DECEMBRE 2018

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<u>1- Engagements donnés</u>						
a) garanties personnelles						
. Cautionnement						
Cautions provisoires						
Cautions définitives	97 756,250	97 756,250				
Cautions douanières	43 500,000	43 500,000				
. Aval						
. Autres garanties						
b) Garantie réelle						
. Hypothèques	4 000 000,000	4 000 000,000				
. Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus	12 988 366,385	12 988 366,385				
d) Créances à l'exploitation mobilisées						
e) Abandon de créances						
f) Lettre de crédit (Fournisseur étranger)	7 175 805,000	7 175 805,000				
g)						
Total	24 305 427,635	24 305 427,635	-	-	-	-
<u>2- Engagements recus</u>						
a) garanties personnelles						
. Cautionnement	6 979,162	6 979,162				
. Aval						
. Autres garanties						
b) Garantie réelle						
. Hypothèques						
. Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f)						
Total	6 979,162	6 979,162	-	-	-	-
<u>2- Engagements réciproques</u>						
. Emprunt obtenu non encore encaissé						
. Crédit consenti non encore versé						
. Opérations de portage						
. Crédit documentaire						
. Commande d'immobilisations						
. Commande de longue durée						
. Etc						
Total	-	-	-	-	-	-

Commentaires :

Toute la gamme de véhicules KIA est garantie 5 ans ou 100 000 km. Cette garantie est supportée et remboursée par le constructeur KIA Corée

NOTES SUR LES OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- La société CITY CARS a facturé à la société CITY CARS GROS au cours de 2018 au titre de frais de domiciliation du siège social un montant de 4 000,000 dinars hors taxe.
- La société CITY CARS a facturé à la société CITY CARS GROS au cours de 2018 au titre de location du magasin un loyer annuel de 240 360 Dinars hors taxes.
- La société CITY CARS SA a facturé à la société CITY CARS GROS un montant hors taxe de 34 990,992 dinars au titre des charges communes relatives à l'exercice 2018, le solde client au titre de ces transactions s'élève à 41 639,881 Dinars.
- La société CITY CARS a facturé à la société CITY CARS GROS au cours de l'exercice 2018 au titre des prestations informatiques un montant annuel de 7 500 Dinars hors taxes.
- La société CITY CARS a facturé à la société CITY CARS GROS au cours de l'exercice 2018 des frais de réparations de véhicule pour 2 029,835 dinars hors taxes.
- La société CITY CARS GROS a facturé à la société CITY CARS SA des pièces de rechange pour un montant hors taxes de 3 031 687,406 dinars. Au 31 décembre 2018, le solde fournisseurs au titre de ces transactions s'élève à 142 887,927 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2018, la société CITY CARS GROS a versé un montant de 1 499 250 dinars à la société CITY CARS SA au titre des dividendes de l'exercice 2017.
- La société CITY CARS a facturé à la société LOGISTIC CARS au cours de 2018 au titre de frais de domiciliation du siège social un montant de 4 000,000 dinars hors taxe selon convention en date du 01 Avril 2016.
- La société CITY CARS a facturé à la société LOGISTIC CARS au cours de 2018 au titre de location un loyer mensuel de 1 202 DT HT (soit 14 424 Dinars hors taxes).
- La société CITY CARS SA a conclu avec la société LOGISTIC CARS, une convention d'assistance et de conseil dans le domaine de la gestion administrative financière et commerciale, en date du 01 Avril 2016. La société CITY CARS SA a facturé à la société LOGISTIC CARS un montant hors taxe de 4 249,758 dinars au titre des charges communes relatives à l'exercice 2018, le solde client au titre de ces transactions s'élève à 5 057,811 Dinars.
- La société CITY CARS a facturé à la société LOGISTIC CARS au cours de l'exercice 2018 au titre des prestations informatiques un montant annuel de 5 000 Dinars hors taxes.
- La société LOGISTIC CARS a facturé à la société CITY CARS des prestations de services pour un montant hors taxes de 714 739,500 dinars, objet de la convention en date du 01 Mai 2016. Le solde fournisseurs au titre de ces transactions s'élève à 21 105,875 Dinars.
- La société City Cars a facturé à la société LOGISTIC CARS des pièces de rechanges pour 163,390 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.
- La société City Cars a facturé à la société HBG Holding des frais de réparation de véhicule pour 7 820,913 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.

- La société City Cars a facturé à la société HBS OIL COMPANY des frais de réparation de véhicule pour 1 727,792 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.
- La société City Cars a facturé à la société ODEON IMMOBILIERE des frais de réparation de véhicule pour 1 631,608 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.
- La société AST SPEEDY a facturé à la société City Cars des marchandises pour 69 088,956 Dinars hors taxes. le solde fournisseur au titre de ces transactions s'élève au 31 décembre 2018 à 4 901.620 Dinars.
- La société City Cars a facturé à la société TEXTILE RETAIL COMPANY des frais de réparation de véhicule pour 7 613.153 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.
- La société City Cars a facturé à la société ASTORIA IMMOBILIERE des frais de réparation de véhicule pour 411,997 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.
- La société City Cars a facturé à la société AL HIDAYA AGRICOLE des frais de réparation de véhicule pour 674,169 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.
- La société City Cars a facturé à la société RETEL des pièces de rechanges pour 274,681 Dinars hors taxes et des frais de réparation de véhicule pour 289,470 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.
- La société City Cars a facturé à la société RETEL SERVICES des pièces de rechanges pour 337,672 Dinars hors taxes et des frais de réparation de véhicule pour 3 729,298 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.
- La société City Cars a facturé à la société XPRESS CELL des frais de réparation de véhicule pour 3 748,514 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.
- La société City Cars a facturé à la société HAYATCOM TUNISIE des frais de réparation de véhicule pour 2 123,577 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.
- La société City Cars a facturé à la société L'AFFICHETTE des véhicules neufs pour 67 234,286 Dinars hors taxes et des frais de réparation de véhicule pour 7 633,984 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.
- La société L'AFFICHETTE a facturé à la société City Cars des prestations de services pour 55 300,000 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.
- La société City Cars a facturé à Mme Ouided BOUCHAMAOU, administrateur de la société, un véhicule neuf pour 118 596,134 Dinars hors taxes et des frais de réparation de véhicule pour 4 350,568 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.
- La société City Cars a facturé à Mme Amel BOUCHAMAOU, administrateur de la société, des frais de réparation de véhicule pour 416,974 DT totalement réglés au 31 décembre 2018.
- La société City Cars a facturé à Monsieur Zied BOUCHAMAOU, administrateur de la société, un véhicule neuf pour 91 747,395 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2018.

EVENEMENTS POSTERIEURS

- Nomination d'un nouveau Directeur Général de la société.
- Le taux de l'Impôt sur les Sociétés passe à 35 % à partir de l'exercice 2019 suite aux dispositions Fiscales de la loi de finances pour l'année 2018 (Loi 2017-66 du 18/12/2017) :
- Notification reçue le 02 Janvier 2019 relative à un contrôle fiscal approfondi pour les impôts et exercices suivants :
 - Exercices 2015, 2016 et 2017 : impôt sur les sociétés, acomptes provisionnels, TVA, retenue à la source, TFP, FOPROLOS, TCL, retenue à la source au titre de redevances 1%.
 - Exercices 2014 et 2017 : contribution exceptionnelle.
- Exonération des véhicules neufs de puissance fiscale 4 cv des droits de consommation, et baisse de la TVA au taux de 7%, Loi 2018-56 portant loi de finances pour l'année 2019

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2018

Capitaux propres :

	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2017	13 500 000,000	1 350 000,000	375 000,000	-	-	10 276 082,154	13 522 239,916	39 023 322,070
Affectation du résultat 2017 (PV AGO du 05 Juin 2018)								
* Affectation en résultats reportés	-	-		-	-	13 522 239,916	(13 522 239,916)	-
* Affectation en réserves légales	-	-		-	-	-	-	-
* Dividendes distribués	-	-		-	-	(12 420 000,000)	-	(12 420 000,000)
* Subvention d'investissements								-
* Amortis. subvention d'investissements			(75 000,000)					(75 000,000)
* Rachat propres actions			(23 080,726)					(23 080,73)
* Moins-value sur rachat propres actions						(93,204)		(93,20)
Résultat au 31 décembre 2018	-	-		-	-	-	14 007 073,866	14 007 073,866
Capitaux propres au 31/12/2018	13 500 000,000	1 350 000,000	276 919,274	-	-	11 378 228,866	14 007 073,866	40 512 222,006

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2018	2017
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	145 684 240,892	Coût d'achat des marchandises vendues	124 480 789,651	.Marge commerciale	21 203 451,241	21 352 989,305
Marge Commerciale	21 203 451,241	Autres charges externes	2 927 408,154			
<i>Total</i>	21 203 451,241	<i>Total</i>	2 927 408,154	.Valeur Ajoutée brute (1) et (2)	18 276 043,087	18 789 071,467
Valeur Ajoutée Brute	18 276 043,087	Impôts et taxes	468 754,586			
		Charges de personnel	2 547 590,016			
		<i>Total</i>	3 016 344,602	.Excédent brut d'exploitation	15 259 698,485	15 921 938,726
Excédent brut d'exploitation	15 259 698,485	Autres charges ordinaires	65 985,344			
Autres produits ordinaires	260 855,662	Charges financières nettes	(127 511,310)			
Produits des placements	3 619 855,730	Dotations aux Amortissements et aux provisions ordinaires	1 086 251,428			
Transfert et reprise de charges		Impôt sur le résultat ordinaire	4 108 610,549			
<i>Total</i>	19 140 409,877	<i>Total</i>	5 133 336,011	.Résultat des activités ordinaires	14 007 073,866	13 522 239,916
Résultat des activités ordinaires	14 007 073,866	Résultat des activités ordinaires	14 007 073,866			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires	-			
Effet positif des modifications comptables		Effet des modifications comptables				
<i>Total</i>	14 007 073,866	Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables		.Résultat net après modifications comptables	14 007 073,866	13 522 239,916

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Messieurs les Actionnaires de CITY CARS S.A.,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de CITY CARS S.A. (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 40.512.222 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 14.007.074 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI, *Associé***

**P/AMC ERNST & YOUNG
Mohamed Zinelabidine Cherif, *Associé***

RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Messieurs les Actionnaires de CITY CARS S.A.,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

L'exécution des conventions suivantes conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- 1) Le 1^{er} avril 2016, CITY CARS S.A. a conclu avec la société LOGISTIC CARS (filiale), une convention portant sur l'assistance et le conseil dans le domaine de la gestion administrative, financière et commerciale ainsi que l'utilisation des locaux. Au cours de l'exercice 2018, les charges facturées par CITY CARS S.A. à la société LOGISTIC CARS, dans le cadre de l'exécution de cette convention, s'élèvent à 4.250 DT (hors TVA).
- 2) Le 1^{er} avril 2016, CITY CARS S.A. a conclu avec la société LOGISTIC CARS, un contrat de domiciliation en vertu duquel CITY CARS S.A. mettra à la disposition de la société LOGISTIC CARS une partie de son siège afin de lui permettre de réunir régulièrement ses organes de gestion et d'administration et d'installer les services nécessaires à la tenue, à la conservation et à la consultation des registres et documents.

Dans le cadre de l'exécution de ce contrat, CITY CARS S.A. a facturé à la société LOGISTIC CARS un montant de 4.000 DT (hors TVA) au cours de l'exercice 2018.

- 3) CITY CARS S.A. a conclu avec la société CITY CARS GROS, une convention portant sur l'assistance et le conseil dans le domaine de la gestion administrative, financière et commerciale ainsi que l'utilisation des locaux. Au cours de l'exercice 2018, les charges facturées par CITY CARS S.A. à la société CITY CARS GROS s'élèvent à 34.991 DT (hors TVA).
- 4) La société LOGISTIC CARS a facturé, au cours de l'exercice 2018, à CITY CARS S.A. diverses prestations de services pour un montant total de 714.740 DT (hors TVA), s'analysant comme suit :
 - Droits d'entrée et prise en charge des véhicules neufs pour un montant de 95.610 DT (hors TVA) ;
 - Lavage de véhicules neufs pour un montant de 23.765 DT (hors TVA) ;
 - Livraison et mise en main de véhicules neufs pour un montant de 66.300 DT (hors TVA) ;
 - Ventes de plaques constructeurs et d'immatriculation de véhicules neufs pour un montant de 74.328DT (hors TVA) ; et
 - Stockage de véhicules neufs pour un montant de 454.737 DT (hors TVA).

La dette de CITY CARS S.A. envers la société LOGISTIC CARS, résultant de ces prestations de services, s'élève à 21.106 DT au 31 décembre 2018.

- 5) Le 1^{er} mai 2016, CITY CARS S.A. a conclu avec la société LOGISTIC CARS un contrat de location de locaux pour lavage de véhicules et à usage administratif, moyennant un loyer mensuel de 1.202 DT (hors TVA) qui a été déterminé sur la base du rapport d'un expert foncier désigné par ordonnance sur requête auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis en novembre 2016. Dans le cadre de ce contrat de location, CITY CARS S.A. a facturé à la société LOGISTIC CARS un montant de 14.424 DT (hors TVA) au cours de l'exercice 2018.
- 6) CITY CARS S.A. a facturé, au cours de l'exercice 2018, à la société LOGISTIC CARS un montant de 5.000 DT (hors TVA) au titre des prestations informatiques.
- 7) Le 1^{er} mai 2016, CITY CARS S.A. a conclu avec la société CITY CARS GROS (filiale) un contrat de location d'un magasin aménagé et d'un local à usage commercial et administratif (pour la commercialisation en gros des pièces de rechange automobiles), moyennant un loyer mensuel de 20.030 DT (hors TVA) qui a été déterminé sur la base du rapport d'un expert foncier désigné par ordonnance sur requête auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis en novembre 2016. Dans le cadre de ce contrat de location, CITY CARS S.A. a facturé à la société CITY CARS GROS un montant de 240.360 DT (hors TVA) au cours de l'exercice 2018.
- 8) CITY CARS S.A. a facturé, au cours de l'exercice 2018, à la société CITY CARS GROS des frais de réparation pour un montant de 2.030 DT (hors TVA).
- 9) La société CITY CARS GROS a facturé à CITY CARS S.A. des pièces de rechange pour un montant total de 3.031.687 DT (hors TVA). Le solde de ce fournisseur de pièces de rechange s'élève à 142.888 DT au 31 décembre 2018.
- 10) CITY CARS S.A. a facturé, au cours de l'exercice 2018, à la société CITY CARS GROS un montant de 7.500 DT (hors TVA) au titre des prestations informatiques.
- 11) CITY CARS S.A. a facturé, au cours de l'exercice 2018, à la société LOGISTIC CARS des pièces de rechange pour un montant total de 163 DT (hors TVA).
- 12) CITY CARS S.A. a facturé, au cours de l'exercice 2018, à la société CITY CARS GROS un montant de 4.000 DT (hors TVA) au titre des frais de domiciliation du siège social.
- 13) Le 28 mars 2014, CITY CARS S.A. a bénéficié d'un crédit à moyen terme de 4.000.000 DT, accordé par la BNA pour assurer le financement de l'acquisition d'un terrain destiné à la construction du nouveau siège, et ce, aux conditions suivantes :
 - Durée de remboursement : 5 ans ;
 - Taux d'intérêt variable (indexé sur le TMM) ;
 - Garantie : hypothèque de 1^{er} rang sur le bien immobilier.

Les mouvements et les soldes de cet emprunt ainsi que les intérêts encourus par CITY CARS S.A. au cours de l'exercice clos le 31/12/2018, se présentent comme suit :

Établissement de crédit	Solde emprunt au 01/01/2018	Remboursement principal en 2018	Solde emprunt au 31/12/2018	Intérêts encourus en 2018
BNA	1.000.000	800.000	200.000	46.753
Total en DT	1.000.000	800.000	200.000	46.753

II. Obligations et engagements de la Société envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général se compose des éléments suivants : douze salaires mensuels et une prime exceptionnelle (dont le montant au titre de l'exercice 2018 a été fixé à trois mois de salaire par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 27 décembre 2018, au profit de l'ex Directeur Général).

Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature, dont notamment : une voiture de fonction, une assurance groupe, un quota mensuel de carburant, des tickets restaurant et la prise en charge des factures de téléphone.

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisés en charges de l'exercice 2018 pour un montant brut de 56.250 DT, sur la base de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice 2017.

2) Les charges encourues par CITY CARS S.A. au titre de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers relatifs à l'exercice 2018, se résument comme suit :

	Directeur Général	Administrateurs
Salaires, primes et indemnités	467.946	-
Charges sociales légales	126.192	-
Avantages en nature	8.177	-
Jetons de présence	-	56.250
Total en DT	602.315	56.250

En dehors des conventions précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 avril 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI, Associé**

**P/AMC ERNST & YOUNG
Mohamed Zinelabidine Cherif, Associé**

AVIS DES SOCIÉTÉS*

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Fehmi Laourine (AMC Ernst & Young) et Mr Slaheddine ZAHAF (Horwath ACF).

BILAN
(Exprimé en DT)

Actifs	Notes	31-déc	
		2018	2017
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		60 321 088	49 597 835
- amortissements immobilisations incorporelles		(18 302 488)	(14 505 788)
Immobilisations incorporelles nettes	4	42 018 600	35 092 047
Immobilisations corporelles		253 669 557	225 959 668
- amortissements immobilisations corporelles		(133 293 654)	(113 104 213)
Immobilisations corporelles nettes	4	120 375 903	112 855 456
Immobilisations financières		161 415 951	120 546 673
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(534 584)	(532 621)
Immobilisations financières nettes	5	160 881 368	120 014 053
Total des actifs immobilisés		323 275 870	267 961 556
Autres actifs non courants	6	432 066	647 812
Total des actifs non courants		323 707 936	268 609 368
Actifs courants			
Stocks		96 162 334	74 433 795
-Provision pour dépréciation des stocks		(4 835 228)	(4 241 807)
Stocks nets	7	91 327 106	70 191 988
Clients et comptes rattachés		22 551 566	19 346 365
-Provision pour créances douteuses		(8 865 110)	(8 920 073)
Clients et comptes rattachés nets	8	13 686 457	10 426 292
Autres actifs courants		37 690 956	56 417 896
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(4 642 655)	(4 402 967)
Autres actifs courants nets	9	33 048 301	52 014 929
Placements et autres actifs financiers	10	162 150 799	139 560 833
Liquidités et équivalents de liquidités	11	7 201 338	18 251 812
Total des actifs courants		307 414 001	290 445 854
Total des actifs		631 121 937	559 055 222

BILAN
(Exprimé en DT)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	31-déc	
		2018	2017
Capital social		11 481 250	11 481 250
Réserves		53 270 874	44 270 874 (*)
Autres capitaux propres		3 202 935	3 077 984 (*)
Actions propres		(439 936)	(439 936)
Autres compléments d'apport		630 772	630 772
Résultats reportés		8 224 370	3 134 553
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		76 370 265	62 155 497
Résultat de l'exercice		21 198 656	22 126 692
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	12	97 568 921	84 282 189
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	13	121 620 046	123 710 693
Provisions pour risques et charges	14	7 798 327	6 889 637
Dépôts et cautionnements reçus		320 597	7 402
Total des passifs non courants		129 738 970	130 607 732
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	226 961 978	192 911 345
Autres passifs courants	16	34 849 391	30 192 368
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	142 002 677	121 061 589
Total des passifs courants		403 814 046	344 165 301
Total des passifs		533 553 016	474 773 033
Total des capitaux propres et des passifs		631 121 937	559 055 222

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité

* Le CMF a invité la société à fournir les notes explicatives relatives aux Données retraitées pour les besoins de comparabilité.

Etat de résultat
(Exprimé en DT)

	Notes	Période 12 mois Allant du 01.01 au 31.12	
		2018	2017
Produits d'exploitation			
Revenus		917 544 925	859 188 604
Autres produits d'exploitation		37 250 330	34 904 060
Total des produits d'exploitation	17	954 795 255	894 092 664
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	754 691 485	706 994 064
Charges de personnel	19	73 179 893	68 840 525
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	27 016 228	26 909 957
Autres charges d'exploitation	21	70 879 950	66 386 428
Total des charges d'exploitation		925 767 557	869 130 974
Résultat d'exploitation		29 027 698	24 961 689
Charges financières nettes	22	(21 416 885)	(15 168 547)
Produits des placements	23	19 073 556	16 136 591
Autres gains ordinaires	24	999 277	777 804
Autres pertes ordinaires	25	(571 452)	(718 951)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		27 112 195	25 988 587
Impôt sur les bénéfices	26	5 913 539	3 861 895
Résultat des activités ordinaires après impôt		21 198 656	22 126 692
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		21 198 656	22 126 692
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		21 198 656	22 126 692

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en DT)

	Note	Période 12 mois Allant du 01.01 au 31.12	
		2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		21 198 656	22 126 692
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		27 115 310	25 749 553
* Reprises sur amortissements des immobilisations		(1 107 514)	(1 354 087)
* Plus ou moins-values de cession des immobilisations	24	(176 031)	(24 987)
* Variation des :			
- stocks	7	(21 728 539)	(5 146 539)
- créances	8	(3 205 201)	2 279 601
- autres actifs	9	18 726 940	(21 741 749)
- fournisseurs et autres passifs courants		38 707 656	22 176 156
Charges d'intérêt	22	25 644 608	17 968 350
Produits des placements	23	(19 073 556)	(16 136 591)
Pertes et mise en rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles	25	487 479	196 211
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		86 589 808	46 092 611
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(39 670 883)	(31 514 982)
Charges à répartir		(117 109)	(313 663)
Autres cautionnements versés		(1 537 059)	(1 424 711)
Prêts aux personnels		146 480	304 821
Décassements pour titres de participations		(39 478 699)	(9 000 313)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		926 292	1 267 776
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(79 730 978)	(40 681 070)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Opérations sur fonds social		124 951	127 676
Décassements sur remboursements d'emprunts		(32 090 647)	(28 989 696)
Décassements des intérêts sur emprunts		(25 644 608)	(17 968 350)
Variation des cautionnements reçus		313 195	-
Variation des placements et autres actifs financiers		(22 589 964)	(16 684 855)
Produits des placements		19 073 556	16 136 591
Distribution de dividendes		(8 036 875)	(6 888 750)
Concours Bancaires courant		1 782 347	13 480 588
Encaissements provenant des emprunts		30 000 000	42 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(37 068 046)	1 213 205
Variation de trésorerie		(30 209 216)	6 624 746
Trésorerie au début de l'exercice		(42 190 385)	(48 815 131)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11	(72 399 601)	(42 190 385)

Note 1 : Présentation de la société

La Société Magasin Général (SMG) est une société anonyme de droit tunisien constituée le 04 octobre 1988 suite à la scission de la société STIL en trois sociétés (SODAT, STIL, SMG). La Société Magasin Général a été privatisée en 2007, suite à la CAREPP en date du 12/07/2007, autorisant les entreprises publiques (OCT, la BNA et la STEG) à céder en bloc leurs participations dans le capital de la Société Magasin Général à la Société Med Invest Company.

La société a pour objet le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises.

Vers la fin de 2018, le réseau de la société s'étend sur 96 points de vente.

Le capital de la SMG au 31/12/2018 s'élève à 11 481 250 DT.

Le 26 Février 2013 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 DT chacune, ayant pour date d'effet le 25 Mars 2013, pour aboutir à 11 481 250 actions en circulation.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises et le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Les règles, les méthodes et les principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2018 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2018 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction.

3.2 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur date de mise en service en appliquant les taux suivants :

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

3.3 Test de dépréciation des points de vente

Pour la bonne valorisation des unités, un test cyclique d'évaluation des points de vente est mis en place permettant de refléter l'image fidèle de ces unités génératrices de trésorerie.

Ce test tient compte de la rentabilité de chaque point de vente durant les 3 derniers exercices ainsi que de la croissance de son chiffre d'affaires.

L'effet de cette évaluation est constaté en provision pour dépréciation des actifs.

3.4 Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée conformément à l'article 9 du Code de la TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. Enfin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.5 Stocks :

A) Méthode de valorisation du stock :

La Société a procédé au 31/12/2018 à la valorisation de son stock en appliquant la méthode du dernier prix d'achat.

B) Estimation des provisions sur stocks :

Le calcul de la provision totale sur stock au 31/12/2018 a tenu compte de l'antériorité des articles et de l'observation physique de l'état des stocks. La valeur de la provision est estimée à 4 835 228 DT au 31/12/2018 contre une provision de 4 241 807 DT au 31/12/2017.

3.6 Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice. Les créances douteuses sont provisionnées en appliquant une politique qui consiste à provisionner la créance en totalité en cas de retour impayé de deux échéances consécutives.

3.7 Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence aux salaires bruts. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

3.8 Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait:

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété;
- le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable;
- il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société; et
- les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

3.9 Provisions pour risques et charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur de provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 7 798 327 DT au 31 décembre 2018.

3.10 Provision des immobilisations financières

La société a un processus d'identification et d'appréciation des indices de dépréciation des immobilisations financières. Ce processus permet d'évaluer d'une manière fiable la valeur recouvrable des immobilisations financières ainsi que les provisions à constater sur les immobilisations financière à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour dépréciation des immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2018 à 534 584 DT.

3.11 L'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé.

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles et Corporelles

Tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12/2018

Rubrique	Valeurs brutes					Amortissements							Valeur comptable nette		
	Solde au 31/12/2017	Acquisition	Transfert	Rebut	Cession	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Dotation	provision complémentaire	reprise provision	Rebut	Cession	Solde au 31/12/2018	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Logiciels de gestion	18 342 722	5 388 809	0	0	0	23 731 532	10 919 182	2 242 163	0	0	0	0	13 161 345	10 570 187	7 423 540
Fonds de commerce	31 255 112	5 334 444	0	0	0	36 589 556	3 586 605	1 431 490	546 861	(423 814)	0	0	5 141 143	31 448 413	27 668 507
Total des immobilisations incorporelles	49 597 835	10 723 253	0	0	0	60 321 088	14 505 788	3 673 653	546 861	(423 814)	0	0	18 302 488	42 018 600	35 092 047
Terrains Nus	4 886 200	256 209	0	0	0	5 142 409	139 526	0	0	0	0	0	139 526	5 002 883	4 746 674
Bâtiments	35 353 875	0	0	(18 157)	0	35 335 718	15 944 285	1 438 076	0	0	(12 144)	0	17 370 217	17 965 501	19 409 590
Instal.gles.agenc.aménag.d.const	28 808 457	542 678	0	(34 438)	0	29 316 698	15 151 394	2 665 775	0	0	(26 049)	0	17 791 120	11 525 579	13 657 063
Matériels industriel	49 939 437	7 505 215	0	(49 165)	0	57 395 487	25 895 764	5 740 186	0	0	(44 254)	0	31 591 696	25 803 791	24 043 674
Mat.Outillage	2 080 351	92 965	0	0	0	2 173 317	1 876 515	231 629	0	0	0	0	2 108 145	65 172	203 835
Matériels de transport de Biens	127 860	0	0	0	0	127 860	114 955	6 718	0	0	0	0	121 673	6 186	12 904
Matériels de transport de Pers.	3 694 683	1 454 885	0	0	(599 101)	4 550 467	2 292 604	520 753	0	0	0	(543 831)	2 269 525	2 280 943	1 402 080
Instal.gles.agenc.aménag.div.ident	37 285 149	6 806 782	0	(14 669)	0	44 077 263	23 808 774	4 240 030	0	0	(14 664)	0	28 034 139	16 043 124	13 476 376
Instal.gles.agenc.aménag.non ident	53 600 800	10 208 226	0	(341 145)	0	63 467 880	19 978 194	5 262 543	134 340	(122 317)	(293 229)	0	24 959 531	38 508 349	33 622 605
Equipement de Bureau (mobilier)	1 904 649	157 408	0	(2 387)	0	2 059 669	1 497 188	162 876	0	0	(2 387)	0	1 657 677	401 992	407 461
Equipement.Bur. (materiel)	74 581	0	0	(731)	(11 762)	62 087	68 694	2 054	0	0	(731)	(11 762)	58 255	3 833	5 887
Equipement informatique	8 154 283	1 923 260	0	(26 786)	(139 398)	9 911 359	6 336 320	1 014 294	0	0	(26 786)	(131 676)	7 192 151	2 719 208	1 817 964
Bâtiments en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériels en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installations générales en cours	49 343	0	0	0	0	49 343	0	0	0	0	0	0	0	49 343	49 343
Total des immobilisations corporelles	225 959 668	28 947 629	0	(487 479)	(750 261)	253 669 557	113 104 213	21 284 935	134 340	(122 317)	(420 245)	(687 269)	133 293 654	120 375 903	112 855 456
Total des immobilisations	275 557 503	39 670 883	0	(487 479)	(750 261)	313 990 645	127 610 000	24 958 588	681 200	(546 132)	(420 245)	(687 269)	151 596 142	162 394 503	147 947 503

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 160 881 368 DT au 31/12/2018 contre un solde de 120 014 053 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Titres de participation (a)	153 081 810	113 603 111	39 478 699
Prêts aux personnels	2 368 113	2 514 593	(146 480)
Dépôts et cautionnements	5 966 029	4 428 969	1 537 059
Total immobilisations financières brutes	161 415 951	120 546 673	40 869 278
Provision dépréciation titres de participation	(250 000)	(250 000)	-
Provision dépréciation Prêt personnel et des cautions	(284 584)	(282 621)	(1 963)
Total immobilisations financières nettes	160 881 368	120 014 053	40 867 315

(a) : Le détail des titres de participation à la clôture de l'exercice 2018, se présente comme suit :

Participations	Solde au 31/12/2018	Provision	VCN 31/12/2018
Sté L'IMG	58 015 000	-	58 015 000
Sté CMG	4 800 163	-	4 800 163
BHM	82 981 146	-	82 981 146
Sté Inf Services	20 000	-	20 000
GSI TUNISIA	2 000	-	2 000
Sté Socelta	50 000	50 000	-
T D A	200 000	200 000	-
MG SICAR	2 899 230		2 899 230
MG INVEST	2 249 480		2 249 480
CIVA	29 999		29 999
NEXUS	800 000		800 000
MG INTERNATINAL	999 990		999 990
SODAD	1	-	1
Sahra Palace	1	-	1
FORMA PRO	34 800	-	34 800
Total	153 081 810	250 000	152 831 810

Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants nets s'élèvent à 432 066 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute 31/12/2018	Résorption antérieures	Résorption 2018	VCN 31/12/2018	VCN 31/12/2017
Charges à répartir	4 169 749	3 404 827	332 856	432 066	647 812
Total	4 169 749	3 404 827	332 856	432 066	647 812

Note 7 : Stock de marchandises

La valeur nette du stock de marchandises s'élève à 91 327 106 DT au 31/12/2018 contre un solde de 70 191 988 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Stocks de marchandises chez SMG	95 343 927	74 299 476	21 044 451
Stocks de marchandises chez des tiers	818 407	134 319	684 088
Total Stocks de marchandises brutes	96 162 334	74 433 795	21 728 539
Provision des stocks	(4 835 228)	(4 241 807)	(593 421)
Total Stocks de marchandises nettes	91 327 106	70 191 988	21 135 118

Note 8 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 13 686 457 DT au 31/12/2018 contre un solde de 10 426 292 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Clients effets à recevoir	2 038 372	1 364 706	673 666
Clients sociétés et associations	11 611 296	9 058 462	2 552 835
Clients douteux ou litigieux	8 865 110	8 920 074	(54 964)
Clients factures à établir	36 788	3 124	33 664
Total clients bruts	22 551 566	19 346 365	3 205 201
Provision des clients	(8 865 110)	(8 920 073)	54 964
Total clients nets	13 686 457	10 426 292	3 260 165

Note 9 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 33 048 301 DT au 31/12/2018 contre un solde de 52 014 929 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Fournisseurs débiteurs	4 410 210	3 018 175	1 392 035
Prêts et avances aux personnels	377 152	383 393	(6 241)
Report d'impôt sur les sociétés	5 738 084	5 490 688	247 396
Sociétés du groupe	8 586 682	23 643 634	(15 056 952)
Débiteurs divers	11 050 842	8 982 478	2 068 364
Produits à recevoir	2 536 931	11 954 637	(9 417 706)
Comptes d'attentes à régulariser	22 000	21 554	446
Charges constatées d'avance	4 969 055	2 923 338	2 045 717
Total autres actifs courants bruts	37 690 956	56 417 896	(18 726 940)
Provision des autres actifs courants	(4 642 655)	(4 402 967)	(239 688)
Total autres actifs courants nets	33 048 301	52 014 929	(18 966 628)

Note 10 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 162 150 799 DT au 31/12/2018 contre un solde de 139 560 833 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Prêts courants liés au cycle d'exploitation	1 158 320	1 200 354	(42 034)
Echéances à moins d'un an sur prêts non courants	26 522	26 522	-
Billets de Trésorerie	160 950 000	138 000 000	22 950 000
Actions cotées	8 345	8 345	-
intérêts courus	7 611	325 611	(318 000)
Total des placements et autres actifs financiers	162 150 799	139 560 833	22 589 966

Note 11 : Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 7 201 338 DT au 31/12/2018 contre un solde de 18 251 812 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Valeurs à l'encaissement	5 018 963	5 217 255	(198 292)
Banques créditrices	1 647 227	12 506 546	(10 859 319)
CCP	4 332	4 452	(120)
Caisses	530 816	523 559	7 258
Total liquidités et équivalents de liquidités	7 201 338	18 251 812	(11 050 474)

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 142 002 677 DT au 31/12/2018 contre un solde 121 061 589 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Banques débitrices	79 600 939	60 442 197	19 158 742
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	32 090 647	28 989 696	3 100 951
Billets de trésorerie reçus	1 400 000	-	1 400 000
Intérêt courus	911 091	1 629 695	(718 604)
Emprunt courant lié au cycle d'exploitation	28 000 000	30 000 000	(2 000 000)
Total concours bancaires et autres passifs financiers	142 002 677	121 061 589	20 941 089

La trésorerie au 31 décembre 2018 s'élève à (72 399 601) DT contre (42 190 385) DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Valeurs à l'encaissement	5 018 963	5 217 255	(198 292)
Banques créditrices	1 647 227	12 506 546	(10 859 319)
CCP	4 332	4 452	(120)
Caisses	530 816	523 559	7 258
Banques débitrices	(79 600 939)	(60 442 197)	(19 158 742)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(72 399 601)	(42 190 385)	(30 209 216)

Note 12 : Capitaux propres

Les capitaux propres ont passé de 84 282 189 DT au 31/12/2017 à 97 568 921 DT au 31/12/2018. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2016	11 481 250	1 148 125	35 718 750	2 903 999	1 622 543	1 335 701	(439 936)	622 836	2 378 477	52 031	12 144 826	68 968 601
- Dons sur fond social										(52 031)		(52 031)
- Intérêts sur fond social					(2 554)	122 294						119 740
- Actions propres							(0)	7 936				7 935
- Résultat de la période				4 500 000					7 644 826		(12 144 826)	0
-Distribution de dividendes									(6 888 750)			(6 888 750)
Résultat de l'exercice 2017											22 126 692	22 126 692
Capitaux propres au 31/12/2017	11 481 250	1 148 125	35 718 750	7 403 999	1 619 989	1 457 995	(439 936)	630 772	3 134 553	-	22 126 692	84 282 189
- Dons sur fond social										-		-
- Intérêts sur fond social					-	124 951						124 951
- Résultat de la période				9 000 000					13 126 692		(22 126 692)	-
-Distribution de dividendes									(8 036 875)			(8 036 875)
Résultat de l'exercice 2018											21 198 656	21 198 656
Capitaux propres au 31/12/2018	11 481 250	1 148 125	35 718 750	16 403 999	1 619 989	1 582 946	(439 936)	630 772	8 224 370	-	21 198 656	97 568 921

A- Fonds social :

Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif de l'entreprise et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers. Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.

Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de cette réserve.

Libellé	2018	2017
1. Solde au 1er janvier		
-Trésorerie		-
-Prêts au personnel	3 077 984	2 958 244
Total	3 077 984	2 958 244
2. Ressources de l'exercice		
-Intérêts de prêts au personnel	124 951	122 294
3. Emplois de l'exercice		
-Aides au personnel non remboursables	-	(2 554)
4. Solde au 31 Décembre		
-Trésorerie		-
-Prêts au personnel	3 202 935	3 077 984
Total	3 202 935	3 077 984
Réserves pour fonds social	1 619 989	1 619 989
Intérêts sur fonds social	1 582 946	1 457 995
Total	3 202 935	3 077 984

B- Actions propres

Le nombre des actions propres détenues par la SMG au 31/12/2018 est de 13 227 actions valorisées à 439 936 DT.

C- Résultat par action

Le résultat de base par action, tel que prévu par la norme comptable générale, et calculé conformément à la norme comptable internationale « IAS 33 Résultat par action », représente le rapport entre le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère de l'exercice 2018 et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires donnant droit aux dividendes en circulation au cours de la même période, s'élève à 1,849 DT calculé comme suit :

$$\text{Résultat par action} = \frac{21\,198\,656}{11\,468\,023} = 1,849$$

Note 13 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts s'élèvent à 121 620 046 DT au 31/12/2018 contre un solde de 123 710 693 DT au 31/12/2017 et se présentent comme suit :

Emprunt	Solde 2017	Emprunts 2018	Échéance à moins d'un an au 31/12/18	Emprunt non courant au 31/12/18
Emprunts bancaires	123 710 693	30 000 000	32 090 647	121 620 046
Total des emprunts	123 710 693	30 000 000	32 090 647	121 620 046

Note 14 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 7 798 327 DT au 31/12/2018 contre un solde de 6 889 637 DT au 31/12/2017. Les mouvements des provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Mouvements 2018	Solde au 31/12/2018
Provisions pour risques et charges	6 889 637	908 690	7 798 327
Total des provisions pour risques et charges	6 889 637	908 690	7 798 327

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 226 961 978 DT au 31/12/2018 contre un solde de 192 911 345 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	82 496 147	67 973 752	14 522 395
Fournisseurs effets à payer	118 874 803	111 825 779	7 049 024
Factures non parvenues	25 591 028	13 111 814	12 479 214
Total des fournisseurs	226 961 978	192 911 345	34 050 633

Note 16 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 34 849 391 DT au 31/12/2018 contre un solde de 30 192 368 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Clients avances sur achats	480 038	90 133	389 906
Rémunérations dues	602 527	388 904	213 624
Personnels cession sur salaire	12 610	13 254	(644)
Dettes provisionnées liées au personnel	8 225 845	8 055 338	170 507
TVA et autres impôts et taxes	6 128 662	5 237 554	891 108
CNSS	4 594 698	4 080 345	514 353
Autres créditeurs divers	2 336 459	2 311 403	25 056
Charges à payer	10 911 004	6 686 564	4 224 440
Produits constatés d'avance	1 557 548	3 328 874	(1 771 326)
Total des autres passifs courants	34 849 391	30 192 368	4 657 023

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 17 : Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2018 s'élèvent à 954 795 255 DT contre 894 092 664 DT en 2017, soit une augmentation de 60 702 591 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Vente de marchandises	917 544	859 188	58 356
	925	604	321
Autres produits d'exploitation	37 250	34 904	2 346
	330	060	270
Total des produits d'exploitation	954 795 255	894 092 664	60 702 591

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2018 s'élèvent à 754 691 485 DT contre 706 994 064 DT en 2017, soit une augmentation de 47 697 420 DT.

Note 19 : Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2018 s'élèvent à 73 179 893 DT contre 68 840 525 DT en 2017, soit une augmentation de 4 339 368 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Salaires et compléments de salaires	70 115	66 586	3 528
	400	779	620
Autres charges sociales	3 064	2 253	810
	493	745	748
Total des charges du personnel	73 179 893	68 840 525	4 339 368

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2018 s'élèvent à 27 016 228 DT contre 26 909 957 DT en 2017, soit une augmentation de 106 271 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Dotations aux amortissements	25 093 662	24 178 016	915 646
Dotations/Reprise aux provisions pour risques et charges	811 565	1 425 305	(613 740)
Dotations aux provisions des comptes débiteurs	239 688	299 064	(59 376)
Dotations aux provisions des stocks	593 421	(558 079)	1 151 499
Résorption des charges à répartir	332 856	1 194 545	(861 689)
Provision pour dépréciation des comptes clients	(54 964)	371 105	(426 069)
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	27 016 228	26 909 957	106 271

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2018 s'élèvent à 70 879 950 DT contre 66 386 428 DT en 2017, soit une augmentation de 4 493 522 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Achats non stockés de matières & fournitures	13 703 827	12 542 532	1 161 295
Loyers du siège et autres locaux	12 607 186	11 000 598	1 606 588
Transport sur achats	7 402 614	7 502 730	(100 115)
Publicités, publications et relations publiques	9 440 858	9 503 388	(62 530)
Personnels extérieurs à l'entreprise	7 354 287	6 777 970	576 317
Entretiens et réparations	5 999 783	4 767 297	1 232 486
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 551 067	4 023 071	(472 004)
Rémunérations d'intermédiaires	2 515 705	3 650 809	(1 135 104)
Transport du personnel	1 480 529	1 320 988	159 541
Déplacements missions et réceptions	1 758 324	1 507 512	250 812
Frais postaux et télécommunications	980 817	831 108	149 709
Primes d'assurance	2 016 661	1 548 933	467 728
Services Bancaires et assimilés	1 048 258	813 051	235 208
Charges diverses ordinaires	1 020 033	596 441	423 591
Total des autres charges d'exploitation	70 879 950	66 386 428	4 493 522

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2018 s'élèvent à 21 416 885 DT contre 15 168 547 DT en 2017, soit une augmentation de 6 248 339 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Charges d'intérêts	25 264 241	17 279 773	7 984 469
Pertes de change	380 367	688 577	(308 210)
Total des charges financières	25 644 608	17 968 350	7 676 259
Revenus des autres créances	1 789 913	1 101 364	688 549
Intérêts des comptes créditeurs	2 437 810	1 698 439	739 371
Total des produits financiers	4 227 723	2 799 803	1 427 920
Total des charges financières nettes	21 416 885	15 168 547	6 248 339

Note 23 : Produits des placements

Les produits de placements de l'exercice 2018 s'élèvent à 19 073 556 DT contre 16 136 591 DT en 2017, soit une augmentation de 2 936 966 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Produits des placements	13 073 731	9 140 763	3 932 968
Dividendes	5 999 825	6 995 828	(996 003)
Total des produits des placements	19 073 556	16 136 591	2 936 966

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2018 s'élèvent à 999 277 DT contre 777 804 DT en 2017, soit une augmentation de 221 473 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Plus-values sur cession d'immobilisations	176 031	24 987	151 044
Autres gains non récurrents	606 301	430 882	175 419
Gains nets sur tickets repas	216 945	321 936	(104 991)
Total des autres gains ordinaires	999 277	777 804	221 473

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2018 s'élèvent à 571 452 DT contre 718 951 DT en 2017, soit une diminution de 147 500 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
CNSS personnel partant	204	385	(180 675)
	663	338	
	72	22	
Moins-values sur cession d'immobilisations	829	993	49 836
	293	310	
Pertes non récurrentes	960	620	(16 660)
Total des autres pertes ordinaires	571 452	718 951	(147 500)

Note N° 26 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2018 est de 5 913 539 DT.

Note N° 27 : Les parties liées :

1. Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 194 789 DT au titre des frais annuels d'Assistance Technique effectués au profit de la Société Centrale Magasin Général.
- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2018 à la Société Magasin Général des frais de logistiques d'un montant hors taxes de 7 142 303 DT.
- Les ventes en TTC de la Société Centrale Magasin Général à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 10 823 946 DT.
- La société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit de 4 797 000 DT relatif aux dividendes accordés par la Société Centrale Magasin Général tel que décidé par l'assemblée générale du 12 Juin 2018.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 1 276 DT relatif à la quote-part de la Société Central Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit financier de 386 346 DT relatif aux intérêts sur compte courant de la Société Central Magasin Général.
- La société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2018 à la société Magasin Général une valeur hors taxes de 30 000 DT en contrepartie de location de son fonds de commerce situé à Nabeul.

2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)

- Au cours de l'exercice 2018, la Société Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi des travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 1 877 973 DT.
- La Société Immobilière Magasin Général a facturé la contrepartie pécuniaire de la propriété commerciale à se procurer relative à des surfaces commerciales pour une valeur hors taxes de 4 262 286 DT constatée à juste titre en tant qu'immobilisations incorporelles.
- La société Immobilière Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 1 538 312DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 64 261 DT relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.

- La valeur de cautions obtenues par la société Immobilière Magasin Général suite à la location de locaux commerciaux au profit de la Société Magasin Général est de 1 297 551 DT.
- Sur proposition du conseil d'administration de la société Immobilière Magasin Général du 01/11/2018, l'assemblée Générale Extraordinaire réuni le 27/11/2018 a approuvé l'augmentation du capital de la société IMG pour une valeur de 32 500 000 DT. Cette augmentation réservée exclusivement à la Société Magasin Général est effectuée par compensation de créances.
- La Société Magasin Général a participé dans le capital de la Société Immobilière Magasin Général de 32 500 000 DT.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Immobilière Magasin Général au cours du 2^{ème} semestre 2018 se sont élevés à 466 823 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant associé s'élevant au 31/12/2018 à 7 645 488 DT.

3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)

- La quote-part de la société BHM dans les charges communes de l'exercice 2018 s'élève à 282 205 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2018, la Société BHM a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1 886 294 DT avec la Société Magasin Général au titre des ventes de marchandises.
- La société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit de 1 199 880 DT relatif aux dividendes accordés par la Société BHM tel que décidé par l'assemblée générale du 12 Juin 2018.

4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)

- La société BHM Distribution a loué à la Société Magasin Général des fonds de commerce pour une valeur hors taxes de 3 963 560 DT.

5. Opérations réalisées avec l'Immobilière HAFEDH (Avant sa fusion absorption par IMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours l'exercice 2018 un produit hors taxes de 3 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière HAFEDH dans les charges communes locatives du premier semestre 2018.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Immobilière HAFEDH au cours du 1^{er} semestre 2018 se sont élevés à 1 042 720 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant associé s'élevant au 30/06/2018 à 28 571 239 DT.
- La société Immobilière HAFEDH a loué à la Société Magasin Général un local commercial au cours du 1^{er} semestre 2018 pour un montant hors taxes de 138 152 DT.

6. Opérations réalisées avec l'Immobilière ZAINEB (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 16 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière ZAINEB dans les charges communes locatives.

7. Opérations réalisées avec BHM Immobilière (Filiale de SMG)

- La société Immobilière BHM a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 229 400 DT.

8. Opérations de financement par des billets de trésorerie

- Au cours de l'exercice 2018, la Société Magasin Général a réalisé des opérations de financement en billets de trésorerie au profit des parties liées.
Le solde des billets de trésorerie émis par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2018 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2018	Produits financiers constatés en 2018
Immobilière Magasin Général	110 900 000	8 451 815
BHM	4 000 000	356 392
Centrale Magasin Général	7 500 000	496 954
SS AUTO	1 500 000	115 862
CIVA	50 000	71
FOUNA	300 000	423
BHM Immobilière	4 150 000	352 304
Med Invest	12 500 000	1 055 819
Total général	30 000 000	2 377 825

-Le solde des billets de trésorerie émis par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2018 ainsi que les charges financières réalisés au cours de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2018	Charges financières constatées en 2018
MG Invest	700 000	3 094
MG SICAR	700 000	3 094
Total général	1 400 000	6 188

Note N° 28 : Les engagements hors bilan

1. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 8 000 000 DT débloqué le 17/05/2012 et le 2^{ème} est de 2 000 000 DT débloqué le 29/11/2012. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 375 149 DT, le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/07/2014 pour le 1er échéancier et le 31/01/2015 pour le 2^{ème} et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 30 320 DT.
2. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 18 782 542 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 30/09/2014 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 92 987 DT.
3. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 457 151 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/01/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 101 641 DT.
4. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 25 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 3 échéanciers : le 1er est de 12 500 000 DT débloqué le 29/04/2013, le deuxième est de 6 000 000 DT débloqué le 28/06/2013 et le 3ème est de 6 500 000 DT débloqué le 31/12/2013. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 29/04/2014 pour le 1er échéancier, le 28/06/2014 pour le 2ème et le 31/12/2014 pour le 3ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 499 531 DT.
5. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 9 600 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 8 000 000 DT débloqué le 16/06/2014 et le 2ème est de 1 600 000 DT débloqué le 23/09/2014. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 634 087 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/09/2016 pour les 2 échéanciers et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 484 115 DT.
6. La Société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 17 218 178 DT, la société a donné en nantissement une liste de

matériel pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt commencera le 25/04/2017 et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 219 614 DT.

7. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 5 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 6 531 851 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 250 739 DT.
8. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 795 306 DT. La société a donné en nantissement du matériel et des équipements professionnels à hauteur de 10 000 000 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 05/08/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 137 166 DT.
9. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 871 475 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 463 110 DT.
10. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel. Le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 017 143 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 11/12/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 2 751 198 DT.
11. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 5 000 000 DT débloqué le 12/07/2016 et le 2ème est de 5 000 000 DT débloqué le 15/11/2016. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 506 676 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commence le 05/07/2018 pour le 1er échéancier, le 05/11/2018 pour le 2ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 895 844 DT.
12. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 7 600 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 600 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui

s'élèvent à 9 588 460 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/05/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 474 732 DT.

13. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 570 348 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/03/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 2 260 580 DT.
14. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 8 610 176 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 26/12/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 2 895 090 DT.
15. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 7 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 968 223 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/04/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 361 937 DT.
16. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 13 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 15 999 918 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/06/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 2 692 568 DT.
17. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 12 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 12 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 15 512 777 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 10/12/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 3 558 121 DT.
18. La société a contracté en 2018 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 20 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 28 065 312 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 28/02/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 8 065 312 DT.
19. La société a contracté en 2018 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000

DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 14 203 775 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 4 203 775 DT.

20. Les lettres de crédits émises et non échues en 2018 et dont les dossiers d'importations y afférents seront comptabilisés en 2019 sont de l'ordre de 1 178 574 DT.
21. Les traites et les chèques escomptées en 2018 et dont les échéances sont en 2019 et 2020 s'élèvent à 7 426 665 DT.
22. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 3 907 000 DT.
23. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « Société Immobilière Magasin Général » auprès de la BT. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 4 615 384 DT.

Note N° 30 : Les obligations et les engagements de la société envers ses dirigeants

Les rémunérations des dirigeants

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a approuvés que les pouvoirs, montants, modalités de rémunérations du directeur général et du directeur générale adjoint sont fixés par le conseil.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

↳ Directeur Général :

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Magasin général :

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de directeur général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 356 628 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin général :

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de directeur général de la société immobilière magasin général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 33 180 DT.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin général :

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de directeur général de la société Centrale magasin général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 73 320 DT.

↳ Directeur Général Adjoint :

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Magasin général :

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a approuvé la nomination de Mr Karim ALOUI en qualité de directeur général adjoint de la Société Magasin général. Le conseil d'administrations du 19 décembre 2017 a fixé la rémunération du directeur général adjoint. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général adjoint a perçu un salaire brut annuel de 235 430 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

↳ **Les administrateurs :**

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit	
	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	356 628	-	235 430	-	60 000	-	30 000

Note N° 30 : événements post clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du 4 Avril 2019 et ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**Rapport Général des commissaires aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

Messieurs les actionnaires de la « Société Magasin Général S.A »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 Juin 2016, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la Société Magasin Général S.A (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 97 568 921 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 21 198 656 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Prise en compte des revenus

Question clé de l'audit :

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élèvent à 917 544 925 DT, représentant 96% du total des produits d'exploitation de la société.

Nous avons considéré que la prise en compte de revenu est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus ;
- Vérifier la concordance entre les bases commerciales et les revenus comptabilisés par la société ;
- Réaliser un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur les revenus présentées dans les notes aux états financiers

3.2 Estimation des provisions pour risques et charges

Question clé de l'audit :

Comme indiqué au niveau de la note 3.9 aux états financiers, compte tenu de l'exposition de la société à des risques divers, en partie spécifiques au secteur de la grande distribution, et du degré de jugement élevé y associé, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour risques constitue un point clé de notre audit.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Mener des entretiens avec la direction pour prendre connaissance des procédures mises en place par la société pour recenser l'ensemble des risques ;
- Procéder à des revues critiques des jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et apprécier le caractère raisonnable des estimations et hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour risques ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Evaluation des titres de participation BHM

Question clé de l'audit :

Les titres BHM s'élèvent à 82 981 146 DT au 31 décembre 2018. Ces titres sont évalués à leur coût historique.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres BHM est une question clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres BHM ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la société et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres BHM au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.4 Comptabilisation des flux liés aux fournisseurs

Question clé de l'audit :

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 226 961 978 DT au 31 décembre 2018.

Nous avons considéré que la comptabilisation des flux liés aux fournisseurs est une question clé d'audit en raison de l'importance significative de cette rubrique dans les comptes de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre des processus d'achats, d'investissements et de règlements fournisseurs ;
- Vérifier la conformité de l'application des dispositions contractuelles entre la société et ses fournisseurs ;
- Vérifier la concordance entre les bases des achats et la comptabilisation des flux liés aux fournisseurs par la société ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2019

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Fehmi Laourine**

**Horwath ACF
Slaheddine Zahaf**

Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 Décembre 2018

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

A. Emprunts autorisés par le Conseil d'Administration

Les Conseils d'Administration réunis au cours des exercices antérieurs à 2018 ont autorisé la Société Magasin Général à obtenir des emprunts à moyen terme.

Dans le cadre de ces autorisations, la Société Magasin Général a obtenu au cours de ces exercices les emprunts suivants :

Conseil d'administration	Banque	Montant de l'emprunt en DT	Solde restant dû au 31/12/2018 en DT
17-mai-12	BNA	10 000 000	1 200 000
	BIAT	15 000 000	2 142 857
12-déc-12	Amen Bank	10 000 000	2 380 952
	Attijari Bank	25 000 000	6 520 000
20-déc-13	Amen Bank	5 000 000	2 142 857
	BT	9 600 000	4 800 000
	UIB	13 000 000	8 450 000
17-déc-14	UIB	10 000 000	8 000 000
	Attijari Bank	10 000 000	7 142 857
22-déc-15	UIB	10 000 000	10 000 000
	Attijari Bank	10 000 000	9 285 715
	BIAT	20 000 000	14 545 455
21-déc-16	UIB	7 600 000	7 600 000
	UBCI	10 000 000	10 000 000
19-déc-17	BNA	40 000 000	37 500 000
	Attijari Bank	12 000 000	12 000 000
	BH	10 000 000	10 000 000

B. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 12 Aout 2014

Le conseil d'Administration du 12 Aout 2014 a autorisé les opérations suivantes :

La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 3 907 000 DT.

La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « Société Immobilière Magasin Général » auprès de la BT. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 4 615 384 DT.

II. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

A. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 04 avril 2019

1. Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 194 789 DT au titre des frais annuels d'Assistance Technique effectués au profit de la Société Centrale Magasin Général.
- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2018 à la Société Magasin Général des frais de logistiques d'un montant hors taxes de 7 142 303 DT.
- Les ventes en TTC de la Société Centrale Magasin Général à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 10 823 946 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 1 276 DT relatif à la quote-part de la Société Central Magasin Général dans les charges communes locatives.
- Les intérêts sur compte courant facturés par la Société Magasin Général à La Société Central Magasin Général en 2018 se sont élevés à 386 346 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant associé s'élevant au 31 décembre 2018 à 425 016 DT contre un solde de 7 262 627 DT au 31 décembre 2017.
- La société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2018 à la société Magasin Général une valeur hors taxes de 30 000 DT en contrepartie de location de son fonds de commerce situé à Nabeul

2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)

- Au cours de l'exercice 2018, la Société Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi des travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 1 877 973 DT.
- La Société Immobilière Magasin Général a facturé la contrepartie pécuniaire de la propriété commerciale à se procurer relative à des surfaces commerciales pour une valeur hors taxes de 4 262 286 DT constatée à juste titre en tant qu'immobilisations incorporelles.
- La société Immobilière Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 1 538 312 DT.

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 64 261 DT relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La valeur de cautions obtenues par la société Immobilière Magasin Général suite à la location de locaux commerciaux au profit de la société Magasin Général est de 1 297 551 DT.
- La société Magasin général a participé dans l'augmentation du capital de la Société Immobilière Magasin Général pour 32 500 000 DT, cette augmentation a été faite par compensation des créances.
- Les intérêts sur compte courant facturés par la Société Magasin Général à La Société Immobilière Magasin Général au cours du 2ème semestre 2018 se sont élevés à 466 823 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant associé s'élevant au 31 décembre 2018 à 7 645 488 DT.

3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)

- La quote-part de la société BHM dans les charges communes de l'exercice 2018 s'élève à 282 205 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2018, la Société BHM a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1 886 294 DT avec la Société Magasin Général au titre des ventes de marchandises.

4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)

- La société BHM Distribution a loué à la Société Magasin Général des fonds de commerce pour une valeur hors taxes de 3 963 560 DT.

5. Opérations réalisées avec l'Immobilière HAFEDH (Filiale de IMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours l'exercice 2018 un produit hors taxes de 3 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière HAFEDH dans les charges communes locatives du premier semestre 2018 (Au 01 juillet 2018, la société Immobilière Magasin Général a absorbé la société Immobilière HAFEDH).
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Immobilière HAFEDH au cours du 1er semestre 2018 se sont élevés à 1 042 720 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant associé s'élevant au 30/06/2018 à 8 571 239 DT.
- La société Immobilière HAFEDH a loué à la Société Magasin Général un local commercial au cours du 1er semestre 2018 pour un montant hors taxes de 138 152 DT.

6. Opérations réalisées avec l'Immobilière ZAINEB (Filiale de IMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 16 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière ZAINEB dans les charges communes locatives.

7. Opérations réalisées avec BHM Immobilière (Filiale de BHM)

- La société Immobilière BHM a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 237 113 DT.

8. Opérations de financement par des billets de trésorerie

Au cours de l'exercice 2018, la Société Magasin Général a réalisé des opérations de financement en billets de trésorerie au profit des parties liées.

Le solde des billets de trésorerie émis par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2018 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2018	Produits financiers constatés en 2018
Immobilière Magasin Général	60 050 000	4 746 134
Immobilière Hafedh	51 050 000	4 176 147
BHM	4 000 000	350 546
Société Centrale Magasin Général	7 500 000	512 604
SS Auto	1 500 000	117 433
BHM Immobilière	4 150 000	351 488
CIVA	50 000	85
SOINDI	8 000 000	711 937
Tunis CAR	1 100 000	83 864
SEDAN	1 250 000	77 596
SICAM	9 500 000	854 466
FOUNA	300 000	512
Med Invest	12 500 000	1 083 269
Totaux	160 950 000	13 066 081

Le solde des billets de trésorerie reçues par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2018 ainsi que les charges financières supportées au cours de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2018	Charges financières constatées en 2018
MG Invest	700 000	3 094
MG SICAR	700 000	3 094
Total général	1 400 000	6 188

9. Autorisation d'emprunts

Les Conseils d'Administration du 19 Décembre 2017 et du 28 Novembre 2018 ont autorisé la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de cinquante millions de dinars. Dans le cadre de ces autorisations, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2018, deux emprunts auprès de la BNA et la BH pour des montants respectifs de quarante millions de dinars et dix millions de dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

▪ **Directeur général**

- Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité du Directeur Général de la Société Magasin Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 356 628 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

- Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité du Directeur Général de la Société Immobilière Magasin Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 33 180 DT.

- Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin Général :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité du Directeur Général de la Société Centrale Magasin Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 73 320 DT.

▪ **Directeur Général Adjoint* :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2017 a approuvé la nomination de Mr Karim ALOUI en qualité du Directeur Général Adjoint de la Société Magasin général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2017. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général Adjoint a perçu un salaire brut annuel de 235 430 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

▪ **Les administrateurs**

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit	
	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	356 628	-	235 430	-	60 000	-	30 000

Tunis, le 30 Avril 2019

Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Fehmi Laourine

Horwath ACF
Slaheddine Zahaf

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

CITY CARS

Siège Social : 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette, Tunis

La société CITY CARS publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 mai 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (GEM) & Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF (AMC Ernst & Young).

BILAN CONSOLIDÉ
Arrêté au 31 décembre 2018
(exprimé en dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31-déc.-18	31-déc.-17
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A - 1	576 188,344	559 951,016
Moins : amortissements		545 715,927	509 826,439
		30 472,417	50 124,577
Immobilisations corporelles	A - 2	27 880 199,116	22 909 732,705
Moins : amortissements		3 188 872,306	2 668 350,920
		24 691 326,810	20 241 381,785
Immobilisations financières	A - 3	425 636,104	406 350,000
Moins : provisions		0,000	0,000
		425 636,104	406 350,000
Total des actifs immobilisés		25 147 435,331	20 697 856,362
Autres actifs non courants	A - 4	338 563,515	362 535,390
Moins : provisions		198 957,138	198 957,138
		139 606,377	163 578,252
Total des actifs non courants		25 287 041,708	20 861 434,614
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	A - 5	54 700 236,429	21 500 973,937
Moins : provisions		257 845,388	223 841,621
		54 442 391,041	21 277 132,316
Clients et comptes rattachés	A - 6	9 091 342,619	14 350 562,836
Moins : provisions		45 334,175	48 321,747
		9 046 008,444	14 302 241,089
Autres actifs courants	A - 7	2 984 689,123	422 052,720
Placements & autres actifs financiers	A - 8	27 622 602,170	21 901 960,000
Liquidités et équivalents de liquidités	A - 9	6 139 393,772	10 816 135,688
Total des actifs courants		100 235 084,550	68 719 521,813
TOTAL DES ACTIFS		125 522 126,258	89 580 956,427

BILAN CONSOLIDÉ
Arrêté au 31 décembre 2018
(exprimé en dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31-déc.-18	31-déc.-17
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social	CP - 1	13 500 000,000	13 500 000,000
Réserves consolidées		17 754 292,283	15 295 355,901
Autres capitaux propres	CP - 2	276 919,274	375 000,000
Total capitaux propres avant résultat		31 531 211,557	29 170 355,901
Résultat de l'exercice consolidé		14 296 188,428	14 812 231,285
Total capitaux propres avant affectation du résultat		45 827 399,985	43 982 587,186
Intérêt des minoritaires		536,595	2 793,744
<i>Passifs</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	P - 1	5 864 269,821	4 737 156,770
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	P - 2	228 809,432	106 768,375
Total des passifs non courants		6 093 079,253	4 843 925,145
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P - 3	60 198 341,266	34 575 456,172
Autres passifs courants	P - 4	12 126 128,401	4 793 521,175
Concours bancaires et autres passifs financiers	P - 5	1 276 640,758	1 382 673,005
Total des passifs courants		73 601 110,425	40 751 650,352
Total des passifs		79 694 189,678	45 595 575,497
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		125 522 126,258	89 580 956,427

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
MODÈLE AUTORISÉ

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018
(exprimé en dinars Tunisiens)

	Notes	31-déc.-18	31-déc.-17
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	R - 1	152 520 323,385	167 214 253,946
Autres produits d'exploitation	R - 2	122 102,500	132 925,147
Total des produits d'exploitation		152 642 425,885	167 347 179,093
<i>Charges d'exploitation</i>			
Achats de marchandises consommés	R - 3	127 715 509,005	141 584 895,002
Charges de personnel	R - 4	2 968 752,308	2 765 492,275
Dotations aux amortissements et aux provisions	R - 5	1 144 928,139	1 128 969,565
Autres charges d'exploitation	R - 6	3 996 020,676	3 816 837,467
Total des charges d'exploitation		135 825 210,128	149 296 194,309
<i>Résultat d'exploitation</i>		16 817 215,757	18 050 984,784
Charges financières nettes	R - 7	155 352,662	580 249,707
Produits des placements	R - 8	2 282 048,260	1 458 234,874
Autres gains ordinaires	R - 9	260 855,662	0,000
Autres pertes ordinaires	R - 10	73 298,603	112 264,606
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		19 131 468,414	18 816 705,345
Impôt sur les bénéfices	R - 11	4 834 312,707	4 003 426,470
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		14 297 155,707	14 813 278,875
Éléments extraordinaires		0,000	0,000
<i>Parts des Minoritaires</i>		967,279	1 047,590
<i>Résultat net de l'exercice consolidé</i>		14 296 188,428	14 812 231,285
Effets des modifications comptables		0,000	0,000
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		14 296 188,428	14 812 231,285

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
MODÈLE AUTORISÉ

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018
(exprimé en dinars Tunisiens)

	Notes	31-déc.-18	31-déc.-17
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Résultat net		14 296 188,428	14 812 231,285
Ajustements pour :			
* Part revenant aux intérêts minoritaires		967,279	1 047,590
* Dotation aux amortissements et aux provisions		1 144 928,139	1 128 969,565
* Quote part subvention d'investissement		(75 000,000)	(75 000,000)
* Résorption des frais préliminaires		0,000	0,000
* Variation des :			
Stocks	TR-1	(33 199 262,492)	16 922 942,584
Créances	TR-2	5 259 220,217	(8 675 472,569)
Autres actifs	TR-3	(2 538 664,528)	1 586 249,115
Fournisseurs et autres dettes	TR-4	31 890 548,855	(28 020 803,258)
Intérêts courus	TR-5	(4 410,476)	(4 410,477)
* Incidences des variations des taux de change		(203 004,893)	(160 588,706)
* Plus ou moins-value de cession		(260 855,662)	(2 865,372)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		16 310 654,867	(2 487 700,243)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements provenant d'acquisition d'immob. corporelles		(4 604 772,104)	(1 407 303,628)
Décaissements provenant d'acquisition d'immob. incorporelles		(16 237,328)	(8 539,800)
Encaissement provenant de la cession d'immob. corporelles		547 384,406	0,000
Décaissements provenant d'acquisition d'immob. financières		(523 173,930)	0,000
Encaissement provenant de la cession d'immob. financières		400 000,000	400 000,000
Encaissement provenant des subventions d'investissements		0,000	0,000
Flux de trésorerie affectés aux activités. d'investissement		(4 196 798,956)	(1 015 843,428)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Dividendes et autres distributions		(12 419 094,000)	(12 418 844,000)
Encaissement provenant des subventions		0,000	0,000
Décaissements provenant de remboursement d'emprunts		(1 374 508,720)	(1 374 508,720)
Encaissement provenant d'emprunt		2 400 000,000	2 000 000,000
Encaissement provenant de l'émission d'actions		0,000	0,000
Décaissements provenant de modifications comptables		0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités. de financement		(11 393 602,720)	(11 793 352,720)
<i>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</i>		203 004,893	160 588,706
<i>Variation de trésorerie</i>		923 258,084	(15 136 307,685)
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		32 316 135,688	47 452 443,373
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		33 239 393,772	32 316 135,688

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les chiffres sont exprimés en dinars Tunisiens)

I – PRÉSENTATION DU GROUPE

Le groupe est composé de trois sociétés : « CITY CARS », « CITY CARS GROS » et « LOGISTIC CARS ».

L'activité principale du groupe est l'importation, l'exportation, services, lavage, stockage, la commercialisation de tout véhicule de transport, pièce de rechange, accessoires, ainsi que l'achat et la vente de véhicules d'occasion et en général tout produit accessoire auxdits véhicule principalement de marque KIA.

- ✓ La société **CITY CARS** est une société anonyme de droit Tunisien créée en 2007 et régie par le code des sociétés commerciales.
- ✓ Le Capital social de la société est de 13.500.000 dinars divisé en 13.500.000 actions de un (1) dinar chacune intégralement souscrites et intégralement libérées.

La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs, l'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport ainsi que toute pièce de rechange, accessoires, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules.

- ✓ La société **CITY CARSGROS** est une société à responsabilité limitée de droit Tunisien créée en 2010 et régie par le code des sociétés commerciales.

Le Capital social de la société est de 1.000.000 dinars divisé en 10.000 parts sociales de 100 dinars chacune, détenu à concurrence de 99.95 % par la société City Cars.

La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs, l'importation, l'exportation, la commercialisation de toute pièce de rechange, accessoires, et en général tout produit accessoire aux véhicules.

- ✓ La société **LOGISTIC CARS** est une société à responsabilité limitée de droit Tunisien créée en 2016 et régie par le code des sociétés commerciales et par le code d'incitations aux investissements.

Le capital social de la société au 31/12/2016 est de 2.000.000 TND divisé en 20.000 parts sociales de 100 TND de nominal chacune intégralement libérées souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

- CITY CARS, quinze mille (15.000) parts sociales soit 75%; et
- CITY CARS GROS, cinq mille (5.000) parts sociales soit 25%.

La société a pour objet l'entretien mécanique auto, tôlerie, peintures auto, lavage, stockage et graissage sans distribution de carburant.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

II. 1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II. 2. Principes de consolidation

II. 2. 1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

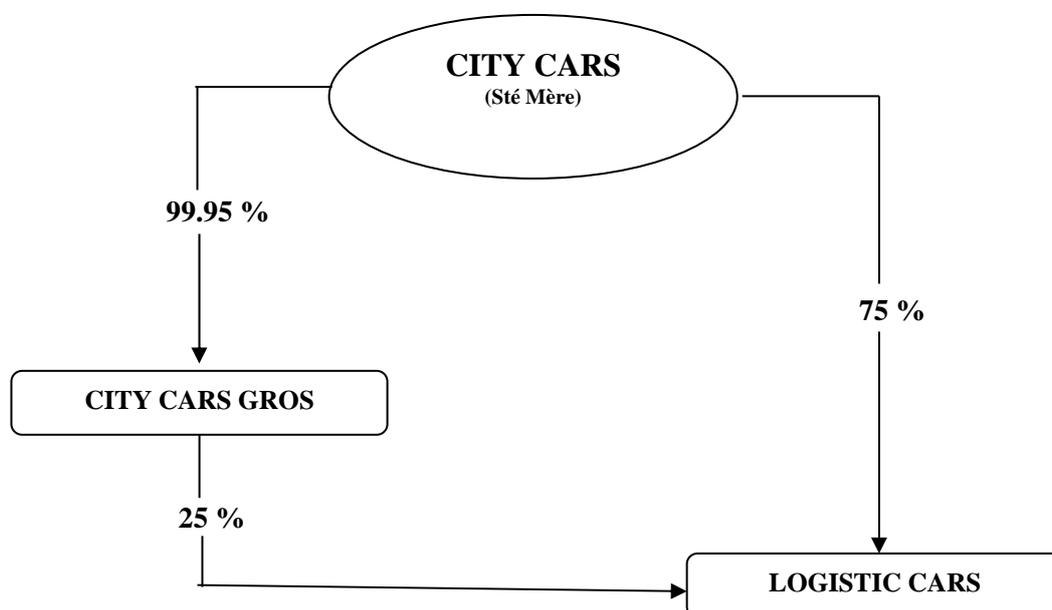
Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- soit des statuts ou d'un contrat,
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe est présenté au niveau du schéma suivant :



II. 2. 2. Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants sont désignés par la société du groupe et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Bien que le capital de la société CITY CARS GROS soit détenu par deux principaux associés : CITY CARS (99,95%) et L' ETAT TUNISIEN (0,05%), nous avons décidé de l'intégrer globalement, puisque la société mère CITY CARS S.A dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société CITY CARS GROS.

Société	2017			2018		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
CITY CARS SA	100%	Mère	IG	100%	Mère	IG
CITY CARS GROS SARL	99,95%	Filiale	IG	99,95%	Filiale	IG
LOGISTIC CARS SARL	75%	Filiale	IG	75%	Filiale	IG

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère CITY CARS et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe,
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- Cumul arithmétique des comptes individuels,
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II. 2. 4. Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II. 2. 5. Écart d'acquisition

Aucun écart d'acquisition positif et/ou négatif n'est constaté au niveau du groupe.

II. 2. 6. Écart de conversion

La comptabilisation des opérations réalisées entre deux sociétés utilisant des devises différentes conduit à la clôture à des écarts lors de la conversion des comptes des entreprises étrangères.

Le résultat et la situation financière d'une entité doivent être convertis de la monnaie fonctionnelle à une autre monnaie de présentation.

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;

- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ; et

- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

Aucun écart de conversion positif et/ou négatif n'est constaté au niveau du groupe, vu que les trois sociétés sont établies en Tunisie et leurs comptes sont exprimés en dinars tunisiens.

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- Convention de la permanence des méthodes,
- Convention de la périodicité,
- Convention de prudence,
- Convention du coût historique, et
- Convention de l'unité monétaire.

II. 3. 1. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

• Construction en dur	5%
• Construction légères	10%
• Matériel et Outillage	15%
• Ascenseurs, monte-charge et escaliers mécaniques	10%
• Matériel de transport	20%
• Mobilier de bureau	20%
• AAI Généraux	10%
• Matériel informatique	33,33%
• Logiciel informatique	33,33%

II. 3. 2. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux Propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.2

II. 3. 3. Stocks

Les stocks du groupe sont composés de véhicules neufs ainsi que de pièces de rechange et accessoires et services. Le groupe utilise pour la comptabilisation des stocks la méthode de l'inventaire permanent pour la comptabilisation des flux d'entrée et de sortie des stocks sauf pour la société Logistic Cars qui utilise la méthode de l'inventaire intermittent.

Le coût d'acquisition des stocks du groupe comprend le prix d'achat majoré des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances, de transit et de fret liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

La méthode de valorisation du stock est la méthode du coût moyen pondéré pour les pièces de rechange et le coût individuel pour les véhicules neufs.

II. 3. 4. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

II. 3. 5. Impôt différé

Les sociétés du Groupe sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

II. 3. 6. Revenus

Les produits du groupe sont constitués essentiellement de ventes de véhicules neufs, de pièces de rechange, des réparations et des services. Ils sont enregistrés en hors TVA et comptabilisés quotidiennement dès leur réalisation.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

III – Notes explicatives sur les différents postes des états financiers consolidés

A - 1 Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2018, les immobilisations incorporelles ont atteint en net 30.472,417 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Logiciels Informatiques	576 188,344	559 951,016
Amortissement Logiciels Informatiques	(545 715,927)	(509 826,439)
TOTAL NET	30 472,417	50 124,577

Les investissements en immobilisations incorporelles ont atteint en 2018, 16.237,328 dinars.

A - 2 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2018, les immobilisations corporelles ont atteint en brut 27.880.199,116 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Terrain	9 541 631,780	9 541 631,780
Construction en dur	7 430 886,896	7 430 886,896
Construction légère	746 342,178	746 342,178
Matériel et Outillage 15%	648 045,716	633 020,264
Matériel et Outillage 10%	124 412,728	124 412,728
Agen, Aménagement, Installations, Générales	257 460,937	243 117,944
Agen, Aménagements, Install, Générales Le Kram	335 175,505	330 069,365
Matériel de Transport de personnes	826 577,789	541 994,627
Matériel de Transport de biens	43 168,297	63 881,648
Mobiliers et Matériels de Bureau	371 370,181	353 126,438
Matériel Informatique	422 902,778	395 402,126
Construction en cours	5 612 331,708	819 168,606
Construction sur sol d'autrui Ali Darghouth	1 474 813,699	1 474 813,699
Fournisseurs d'immob. avances & acomptes	45 078,924	211 864,406
TOTAL BRUT	27 880 199,116	22 909 732,705

Au 31 décembre 2018, les amortissements cumulés de ces immobilisations ont atteint 3.188.872,306 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Amt Matériel et Outillage 15%	307 403,297	221 977,981
Amt Matériel et Outillage 10%	33 176,732	20 735,456
Amt Construction en dur	990 784,926	619 240,578
Amt Construction légère	199 024,577	124 390,361
Amt Agencement, Aménagement, Installations, Générales	177 867,858	152 842,152
Amt Agen, Aménagement, Install, Générales Le Kram	81 988,497	48 610,603
Amt Matériel de Transport de personnes	115 632,992	396 145,327
Amt Matériel de Transport de biens	16 547,852	28 627,543
Amt Mobiliers et Matériels de Bureau	236 872,171	181 970,107
Amt Matériel Informatique	369 679,308	287 658,396
Amt Construction sur sol d'autrui Ali Darghouth	659 894,096	586 152,416
TOTAL BRUT	3 188 872,306	2 668 350,920

Les investissements en immobilisations ont atteint au 31 décembre 2018, 5.652.453,244 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant
Matériel et Outillage 15%	15 025,452
Agen, Aménagements, Installations, Générales	14 342,993
Agen, Aménagements, Install, Générales Le Kram	5 106,140
Matériel de Transport de personnes	779 071,162
Mobiliers et Matériels de Bureau	18 243,743
Matériel Informatique	27 500,652
Construction en cours	4 793 163,102
TOTAL	5 652 453,244

A - 3 Immobilisations financières

Au 31 décembre 2018, les immobilisations financières ont atteint en net 425.636,104 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Dépôts et cautionnements	6 100,000	6 100,000
Emprunt obligataire BIAT 2014	0,000	400 000,000
Emprunt obligataire BNA 2018	400 000,000	0,000
Prêts aux personnels	19 536,104	0,000
Titres de participation	0,000	250,000
Total Provisions Immobilisations financières	0,000	0,000
TOTAL NET	425 636,104	406 350,000

A - 4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants ont atteint au 31/12/2018, 139.606,377 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Actifs d'impôt différé	139 606,377	163 578,252
Frais préliminaires	365,372	365,372
Charges à répartir	198 591,766	198 591,766
Résorption des frais préliminaires	365,372	365,372
Résorption des charges à répartir	198 591,766	198 591,766
TOTAL NET	139 606,377	163 578,252

A - 5 Stocks

La valeur nette des stocks a atteint au 31 décembre 2018 un montant de 54.442.391,041 dinars, contre 21.277.132,316 dinars au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Stock véhicules neufs	29 473 156,434	13 241 497,645
Stock véhicules neufs en transit	20 729 589,962	4 619 982,500
Stock pièces de rechange en transit	101 227,179	515 184,656
Stock pièces de rechange	4 031 887,303	2 906 814,015
Stock lubrifiants	18 205,848	12 323,669
Stock peintures	51 586,169	34 946,099
Stock produits et fournitures de lavage	1 297,739	4 459,248
Stock des travaux en cours	293 285,795	165 766,105
TOTAL BRUT	54 700 236,429	21 500 973,937
Total Provisions pour dépréciation des stocks	257 845,388	223 841,621
TOTAL NET	54 442 391,041	21 277 132,316

A - 6 Clients & comptes rattachés

Le solde du compte clients et comptes rattachés a atteint en net, au 31 décembre 2018, 9.046.008,444 dinars. Le détail se présente comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Clients, Administrations publiques	449 073,238	314 191,726
Clients, Sociétés	2 724 245,676	4 715 275,063
Clients, Loueurs	93 413,426	1 359 204,103
Clients, Particuliers	3 073 160,693	4 134 137,122
Clients, Atelier & Magasin	309 207,706	281 644,271
Clients, Revendeurs, Sous concessionnaires et agents KIA	249 203,405	193 207,106
Clients, Effets à recevoir	1 923 739,732	3 152 305,339
Clients, Personnels effets à recevoir	223 656,547	46 448,968
Clients, douteux et litigieux	45 334,175	48 321,747
Clients, chèques impayés	308,021	308,021
Clients, effets impayés	0,000	105 519,370
TOTAL BRUT	9 091 342,619	14 350 562,836
Provisions pour créances douteuses	45 334,175	48 321,747
TOTAL NET	9 046 008,444	14 302 241,089

A - 7 Autres actifs courants

Au 31 décembre 2018, Cette rubrique totalise 2.984.689,123 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
État, TVA déductible	2 387,368	0,000
État, crédit de TVA	1 718 041,242	0,000
État, crédit de TVA à recevoir	573 169,598	0,000
Charges constatées d'avance	301 774,263	204 885,455
Produits à recevoir	389 016,652	216 867,265
Fournisseurs créance pour emballage	300,000	300,000
TOTAL	2 984 689,123	422 052,720

A - 8 Placements & autres actifs financiers

Il s'agit des placements en banque dont dispose le groupe au 31 décembre 2018. Ils ont atteint 27.622.602,170 dinars, contre 21.901.960,000 dinars au 31 Décembre 2017, et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Placement UIB	5 000 000,000	0,000
Placement UBCI	1 000 000,000	1 000 000,000
Placement BNA	5 500 000,000	3 500 000,000
Placement BT	3 500 000,000	13 000 000,000
Placement BIAT	9 500 000,000	500 000,000
Placement BH	2 600 000,000	3 500 000,000
Échéance à moins d'un an sur obligations	503 521,896	400 000,000
Intérêts courus sur obligations	19 080,274	1 960,000
TOTAL	27 622 602,170	21 901 960,000

A – 9 Liquidités & équivalents de liquidités

Il s'agit des avoirs en banque dont dispose le groupe au 31 décembre 2018. Ils ont atteint 6.139.393,772 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
ATB TND	156 773,325	215 316,543
BNA TND	127 437,819	1 231 791,005
ZITOUNA BANK TND	273 950,245	348 249,625
UBCI TND	95 978,268	63 290,672
UBCI EUR	315 140,362	13 472,890
UBCI USD	1 438 334,468	491 671,114
BT TND	613 340,390	525 899,430
BT EUR	0,000	0,000
BT USD	0,000	0,000
BIAT TND	203 302,278	527 840,939
BH TND	969 062,627	72 500,072
UIB TND	93 009,142	51 112,916
CHEQUES A L'ENCAISSEMENT	710 368,322	406 210,168
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	1 142 359,583	6 868 489,250
CAISSE DEPENSES	336,943	291,064
TOTAL	6 139 393,772	10 816 135,688

CP – 1 Capital social

Le capital social du groupe est de 13.500.000,000 dinars divisé en 13.500.000 actions de un (1) dinar chacune.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Capital social	13.500.000,000	13.500.000,000
TOTAL	13.500.000,000	13.500.000,000

CP – 2 Autres capitaux propres

Les autres capitaux propres ont atteint au 31/12/2018, 276.919,274 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Subvention d'investissement	500 000,000	500 000,000
Actions propres (1)	(23 080,726)	0,000
Amortissement subvention d'investissement	(200 000,000)	(125 000,000)
TOTAL NET	276 919,274	375 000,000

- (1) L'assemblée générale ordinaire du 05 Juin 2018 a autorisé le rachat et la vente par la société City Cars de ses propres actions en bourse en vue de réguler leur cours sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et ce conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier. Cette autorisation est valable pour une année et porte sur un montant d'un Million de Dinars.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Rubriques	Nombre	Coût	Valeur au 31/12/2018	Moins-value
Achat de l'exercice 2018	2 042	23 173,930	23 080,726	93,204
Solde au 31 décembre 2018	2 042	23 173,930	23 080,726	93,204

P – 1 Emprunt

Au 31 décembre 2018, Cette rubrique totalise 5.864.269,821 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Emprunt moyen terme BNA	0,000	200 000,000
Emprunt moyen terme BT	4 864 269,815	3 251 442,480
Emprunt moyen terme UIB	1 000 000,006	1 285 714,290
TOTAL	5 864 269,821	4 737 156,770

P – 2 Provisions

Au 31 décembre 2018, Cette rubrique totalise 228.809,432 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Provision pour départ à la retraite	32 769,000	29 280,000
Provisions pour risques et charges	196 040,432	77 488,375
TOTAL	228 809,432	106 768,375

P – 3 Fournisseurs & comptes rattachés

Au 31 décembre 2018, les dettes envers les fournisseurs ont atteint 60.198.341,266 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Fournisseurs d'exploitation locaux	1 267 194,658	1 331 786,640
Fournisseurs d'exploitation locaux effets à payer	81 186,489	0,000
Fournisseurs d'immobilisations locaux	619 150,768	8 398,350
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie	644 561,428	192 026,381
Fournisseurs étrangers	57 270 582,336	32 677 766,012
Fournisseurs locaux factures non parvenues	315 665,587	365 478,789
TOTAL	60 198 341,266	34 575 456,172

P – 4 Autres passifs courants

Au 31 décembre 2018, les autres passifs courants ont atteint 12.126.128,401 dinars. Le détail se présente comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Provision pour congé à payer	150 847,368	194 074,691
Provision pour prime exceptionnelle	118 017,139	196 913,542
État, impôts et taxes	256 804,506	1 160 484,754
État, IS à payer	910 759,548	123 154,357
État, contribution social de solidarité à payer	185 125,281	0,000
CNSS	263 172,277	205 758,058
Autres passifs courants	75 703,411	11 133,728
Obligations cautionnées	9 865 121,265	2 613 155,465
Produits constatés d'avance	74 196,068	75 492,663
Clients, Particuliers avances	204 055,121	193 693,500
Clients, Sociétés avances	9 430,000	7 430,000
Créditeurs divers	5 282,417	5 282,417
Actionnaires dividendes 2012 à payer	0,000	990,000
Actionnaires dividendes 2013 à payer	1 206,000	1 206,000
Actionnaires dividendes 2014 à payer	1 440,000	1 440,000
Actionnaires dividendes 2015 à payer	1 656,000	1 656,000
Actionnaires dividendes 2016 à payer	1 656,000	1 656,000
Actionnaires dividendes 2017 à payer	1 656,000	0,000
TOTAL	12 126 128,401	4 793 521,175

P – 5 Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2018, les concours bancaires et autres passifs financiers ont atteint 1.276.640,758 dinars.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Échéance à moins d'un an sur emprunt BNA	200 000,000	800 000,000
Échéance à moins d'un an sur emprunt BT	787 172,665	288 794,436
Échéance à moins d'un an sur emprunt UIB	285 714,284	285 714,284
Intérêts courus sur emprunt BNA	3 753,809	8 164,285
TOTAL	1 276 640,758	1 382 673,005

Notes relatives aux postes de l'état de résultat :

R - 1 Revenus

Au 31 décembre 2018, les revenus ont atteint, 152.520.323,385 dinars. Ils se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Ventes véhicules neufs	122 710 646,928	142 781 281,114
Ventes véhicules neufs populaire	16 334 175,649	11 851 115,783
Ventes véhicules neufs en hors taxe	806 032,352	337 337,679
Ventes Main d'œuvre atelier	831 320,843	773 543,202
Ventes pièces de rechange atelier	1 927 697,608	1 811 483,924
Ventes travaux extérieurs atelier	405 725,943	58 799,783
Vente garantie pièces de rechange	470 425,614	585 527,504
Vente garantie main d'œuvre	18 955,940	22 043,000
Vente garantie travaux extérieurs	310 227,066	436 621,168
Ventes pièces de rechange comptoir	8 085 525,654	7 906 833,273
Ventes petites fournitures	28 466,340	27 227,653
Ventes lubrifiant	287 682,332	272 948,689
Ventes peintures	110 962,116	88 155,551
Ventes prestation de services stockage	191 897,500	240 170,000
Ventes prestation de services encours	581,500	21 165,623
TOTAL	152 520 323,385	167 214 253,946

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Nombre des véhicules vendus	3271	4451

R - 2 Autres produits d'exploitation

Au 31 décembre 2018, les autres produits d'exploitation ont atteint, 122.102,500 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Inscriptions 4 CV	8 420,000	6 900,000
Autres produits d'exploitation	4 222,500	2 447,500
Location d'Immeuble	34 460,000	48 577,647
Quote-part subvention d'investissement	75 000,000	75 000,000
TOTAL	122 102,500	132 925,147

R - 3 Achats consommés

Au 31 décembre 2018, les achats consommés ont atteint 127.715.509,005 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Variation de stock	(33 199 262,492)	16 922 942,584
Travaux extérieurs	662 902,286	479 574,207
Achats approvisionnements consommés	197 614,801	218 015,308
Achats véhicules neufs	102 553 308,502	88 443 077,236
Achats véhicules neufs en transit	20 653 801,876	4 619 982,500
Frais accessoires d'achat	30 941 047,941	24 448 630,776
Achats accessoires VN	1 674,330	0,000
Achats lubrifiants	181 324,760	154 906,815
Achats peintures	67 359,320	75 879,678
Achats pièces de rechange locaux	144 667,420	136 363,139
Achats pièces de rechange étrangers en transit	101 209,848	515 184,656
Achats pièces de rechange étrangers	5 409 919,498	5 570 338,103
Rabais Remises Ristournes sur achats	(59,085)	0,000
Total	127 715 509,005	141 584 895,002

R - 4 Charges de personnel

Au 31 décembre 2018, les charges de personnel ont atteint 2.968.752,308 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Salaires et compléments de salaires	2 367 782,860	2 138 133,871
Charges sociales	601 520,501	537 827,101
Autres charges de personnel	39 187,270	46 686,058
Provision pour congés à payer	(43 227,323)	34 183,245
Provision pour départ à la retraite	3 489,000	8 662,000
Total	2 968 752,308	2 765 492,275

R - 5 Dotations aux amortissements & aux provisions

Les dotations aux amortissements & aux provisions nettes ont atteint 1.144.928,139 dinars au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Dotations aux amortissements	995 359,887	1 090 643,631
Dotations aux provisions nettes (1)	149 568,252	38 325,934
Total	1 144 928,139	1 128 969,565

(1) : Ci-dessous le détail des provisions nettes :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Provision pour dépréciation du stock de pièces de rechange	34 003,767	52 642,434
Provisions pour risques et charges	136 138,344	5 827,834
Reprise sur provision pour risques et charges	(17 586,287)	0,000
Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	(2 987,572)	(20 144,334)
Total	149 568,252	38 325,934

R - 6 Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2018, les autres charges d'exploitation ont atteint 3.996.020,676 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Loyers	208 472,707	423 268,490
Entretiens & réparations	20 073,435	88 689,944
Assurances	152 524,932	37 970,378
Services extérieurs	571 759,991	556 003,763
Honoraires & commissions	632 754,139	708 136,391
Publicité, publications, relations publiques	1 537 160,674	1 091 193,888
Transport, déplacement & Missions	164 727,828	227 377,751
Impôts & taxes	511 573,130	498 752,222
Frais postaux & Telecom	16 388,286	21 060,494
Services bancaires & assimilés	124 335,554	101 884,146
Jetons de présence	56 250,000	62 500,000
Total	3 996 020,676	3 816 837,467

R - 7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes ont atteint 155.352,662 dinars au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Intérêts bancaires	9,790	501,521
Intérêts sur main levée	3 557,109	0,000
Intérêts sur obligations cautionnées	174 947,963	252 403,010
Intérêts sur emprunts bancaire	354 932,126	281 340,658
Autres charges financières	(248,400)	(236,400)
Pertes de change	73 513,863	450 393,735
Gains de change	(251 416,030)	(231 020,862)
Intérêts des comptes courants	(199 943,759)	(173 131,955)
Total	155 352,662	580 249,707

R - 8 Produits des placements

Au 31 décembre 2018, les produits des placements ont atteint 2.282.048,260 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Intérêts sur placements	2 271 470,250	1 457 934,654
Revenus des autres créances	10 578,010	300,220
Total	2 282 048,260	1 458 234,874

R - 9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent une valeur de 260.855,662 dinars au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Produit net sur cession d'immobilisation	260 855,662	0,000
Total	260 855,662	0,000

R - 10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent une valeur de 73.298,603 dinars au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Perte suite affaires contentieuses	2 240,464	0,000
Autres pertes ordinaires	71 058,139	112 264,606
Total	73 298,603	112 264,606

R - 11 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices présente une valeur de 4.834.312,707 dinars au 31 décembre 2018.

Rubriques	31-déc.-18	31-déc.-17
Impôt sur les sociétés	4 649 187,426	4 003 426,470
Contribution sociale de solidarité 1%	185 125,281	0,000
Total	4 834 312,707	4 003 426,470

Notes relatives aux postes de l'état de flux de trésorerie :

TR-1 Variations des stocks

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>Variation</u>
Stock véhicules neufs	29 473 156,434	13 241 497,645	(16 231 658,789)
Stock véhicules neufs en transit	20 729 589,962	4 619 982,500	(16 109 607,462)
Stock pièces de rechange en transit	101 227,179	515 184,656	413 957,477
Stock pièces de rechange	4 031 887,303	2 906 814,015	(1 125 073,288)
Stock lubrifiants	18 205,848	12 323,669	(5 882,179)
Stock peintures	51 586,169	34 946,099	(16 640,070)
Stock produits et fournitures de lavage	1 297,739	4 459,248	3 161,509
Stock des travaux en cours	293 285,795	165 766,105	(127 519,690)
Total	54 700 236,429	21 500 973,937	(33 199 262,492)

TR-2 Variations des Créances clients

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>Variation</u>
Clients, Administrations publiques	449 073,238	314 191,726	(134 881,512)
Clients, Sociétés	2 724 245,676	4 715 275,063	1 991 029,387
Clients, Loueurs	93 413,426	1 359 204,103	1 265 790,677
Clients, Particuliers	3 073 160,693	4 134 137,122	1 060 976,429
Clients, Atelier & Magasin	309 207,706	281 644,271	(27 563,435)
Clients, Revendeurs, Sous-concessio. et Agents KIA	249 203,405	193 207,106	(55 996,299)
Clients, Effets à recevoir	1 923 739,732	3 152 305,339	1 228 565,607
Clients, Personnels effets à recevoir	223 656,547	46 448,968	(177 207,579)
Clients, douteux et litigieux	45 334,175	48 321,747	2 987,572
Clients, chèques impayés	308,021	308,021	-
Clients, effets impayés	-	105 519,370	105 519,370
Total	9 091 342,619	14 350 562,836	5 259 220,217

TR-3-1 Variations des autres actifs courants

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>Variation</u>
État, TVA déductible	2 387,368	-	(2 387,368)
État, crédit de TVA	1 718 041,242	-	(1 718 041,242)
État, crédit de TVA à recevoir	573 169,598	-	(573 169,598)
Charges constatées d'avance	301 774,263	204 885,455	(96 888,808)
Produits à recevoir	389 016,652	216 867,265	(172 149,387)
Fournisseurs créance pour emballage	300,000	300,000	-
Total	2 984 689,123	422 052,720	(2 562 636,403)

TR-3.2 Variations des autres actifs non courants

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>Variation</u>
Actifs d'impôt différé	139 606,377	163 578,252	23 971,875
Charges à répartir	198 591,766	198 591,766	-
Total	338 198,143	362 170,018	23 971,875

TR-4.1 Variations des dettes fournisseurs

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Fournisseurs d'exploitation locaux	1 267 194,658	1 331 786,640	(64 591,982)
Fournisseurs d'exploitation locaux effets à payer	81 186,489	-	81 186,489
Fournisseurs étrangers	57 270 582,336	32 677 766,012	24 592 816,324
Fournisseurs locaux factures non parvenues	315 665,587	365 478,789	(49 813,202)
Total	58 934 629,070	34 375 031,441	24 559 597,629

TR-4.2 Variations des autres passifs courants

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provision pour congé à payer	150 847,368	194 074,691	(43 227,323)
Provision pour prime exceptionnelle	118 017,139	196 913,542	(78 896,403)
État, impôts et taxes	256 804,506	1 160 484,754	(903 680,248)
État, IS à payer	910 759,548	123 154,357	787 605,191
État, contribution social de solidarité à payer	185 125,281	-	185 125,281
CNSS	263 172,277	205 758,058	57 414,219
Autres passifs courants	75 703,411	11 133,728	64 569,683
Obligations cautionnées	9 865 121,265	2 613 155,465	7 251 965,800
Produits constatés d'avance	74 196,068	75 492,663	(1 296,595)
Clients, Particuliers avances	204 055,121	193 693,500	10 361,621
Clients, Sociétés avances	9 430,000	7 430,000	2 000,000
Créditeurs divers	5 282,417	5 282,417	-
Actionnaires dividendes 2012 à payer	-	990,000	(990,000)
Actionnaires dividendes 2013 à payer	1 206,000	1 206,000	-
Actionnaires dividendes 2014 à payer	1 440,000	1 440,000	-
Actionnaires dividendes 2015 à payer	1 656,000	1 656,000	-
Actionnaires dividendes 2016 à payer	1 656,000	1 656,000	-
Actionnaires dividendes 2017 à payer	1 656,000	-	1 656,000
Total	12 126 128,401	4 793 521,175	7 332 607,226

Ajustement pour dividendes à payer	(1 656,000)	-	(1 656,000)
------------------------------------	-------------	---	-------------

Total	12 124 472,401	4 793 521,175	7 330 951,226
--------------	-----------------------	----------------------	----------------------

TR-5 Variation des intérêts courus

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Intérêts courus sur emprunt BNA	3 753,809	8 164,285	(4 410,476)
Total	3 753,809	8 164,285	(4 410,476)

Plus ou moins-value de cession

Désignation	31/12/2018
Plus-value de cession des immob. corporelles	260 855,662
Total	260 855,662

Trésorerie début de période

Désignation	31/12/2017
ATB TND	215 316,543
BNA TND	1 231 791,005
ZITOUNA BANK TND	348 249,625
UBCI TND	63 290,672
UBCI EUR	13 472,890
UBCI USD	491 671,114
BT TND	525 899,430
BIAT TND	527 840,939
BH TND	72 500,072
UIB TND	51 112,916
CHEQUES A L'ENCAISSEMENT	406 210,168
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	6 868 489,250
CAISSE DEPENSES	291,064
Placement UBCI	1 000 000,000
Placement BNA	3 500 000,000
Placement BT	13 000 000,000
Placement BIAT	500 000,000
Placement BH	3 500 000,000
Total	32 316 135,688

Trésorerie à la fin de la période

Désignation	31/12/2018
ATB TND	156 773,325
BNA TND	127 437,819
ZITOUNA BANK TND	273 950,245
UBCI TND	95 978,268
UBCI EUR	315 140,362
UBCI USD	1 438 334,468
BT TND	613 340,390
BIAT TND	203 302,278
BH TND	969 062,627
UIB TND	93 009,142
CHEQUES A L'ENCAISSEMENT	710 368,322
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	1 142 359,583
CAISSE DEPENSES	336,943
Placement UIB	5 000 000,000
Placement UBCI	1 000 000,000
Placement BNA	5 500 000,000
Placement BT	3 500 000,000
Placement BIAT	9 500 000,000
Placement BH	2 600 000,000
Total	33 239 393,772

ANNEXES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2018

Désignation	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS				Valeur Comptable Nette	
	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Valeur Brute au 31/12/2018	Amort. Cumulé au 31/12/2017	Dotation au 31/12/2018	Amort. Mat cédé		Amort. Cumulé au 31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels informatiques	559 951,016	16 237,328	0,000	576 188,344	509 826,439	35 889,488	0,000	545 715,927	30 472,417
Total Immobilisations Incorporelles	559 951,016	16 237,328	0,000	576 188,344	509 826,439	35 889,488	0,000	545 715,927	30 472,417
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrain	9 541 631,780	0,000	0,000	9 541 631,780	0,000	0,000	0,000	0,000	9 541 631,780
Construction en dur le Kram	7 430 886,896	0,000	0,000	7 430 886,896	619 240,578	371 544,348	0,000	990 784,926	6 440 101,970
Construction légère le Kram	746 342,178	0,000	0,000	746 342,178	124 390,361	74 634,216	0,000	199 024,577	547 317,601
Matériel et Outillage 15%	633 020,264	15 025,452	0,000	648 045,716	221 977,981	85 425,316	0,000	307 403,297	340 642,419
Matériel et Outillage 10%	124 412,728	0,000	0,000	124 412,728	20 735,456	12 441,276	0,000	33 176,732	91 235,996
Agén, Aménagements, Install, Générales Tunis	242 518,794	945,448	0,000	243 464,242	152 825,106	24 279,332	0,000	177 104,438	66 359,804
Agén, Aménagements, Install, Générales le Kram	330 069,365	5 106,140	0,000	335 175,505	48 610,603	33 377,894	0,000	81 988,497	253 187,008
Agén, Aménag, Install, Générales Z.I M'hamdia	599,150	13 397,545	0,000	13 996,695	17,046	746,374	0,000	763,420	13 233,275
Matériel de Transport de personnes	541 994,626	777 483,163	492 900,000	826 577,789	396 145,327	137 723,327	418 235,662	115 632,992	710 944,797
Matériel de Transport de biens	63 881,648	0,000	20 713,351	43 168,297	28 627,543	8 633,660	20 713,351	16 547,852	26 620,445
Mobiliers et Matériels de Bureau	353 126,438	18 243,743	0,000	371 370,181	181 970,107	54 902,064	0,000	236 872,171	134 498,010
Matériel Informatique	395 402,126	27 500,652	0,000	422 902,778	287 658,396	82 020,912	0,000	369 679,308	53 223,470
Construction sur sol d'autrui Ali Darghouth	1 474 813,699	0,000	0,000	1 474 813,699	586 152,416	73 741,680	0,000	659 894,096	814 919,603
Construction encours Z.I Mhamdia	819 168,606	4 793 163,102	0,000	5 612 331,708	0,000	0,000	0,000	0,000	5 612 331,708
Fournisseurs d'immob. av & acomptes	211 864,406	45 078,924	211 864,406	45 078,924	0,000	0,000	0,000	0,000	45 078,924
Total Immobilisations Corporelles	22 909 732,704	5 695 944,169	725 477,757	27 880 199,116	2 668 350,920	959 470,399	438 949,013	3 188 872,306	24 691 326,810
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	23 469 683,720	5 712 181,497	725 477,757	28 456 387,460	3 178 177,359	995 359,887	438 949,013	3 734 588,233	24 721 799,227

SCHEMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2018	2017
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	152 642 425,885	Coût d'achat des marchandises vendues	127 715 509,005	.Marge commerciale	24 926 916,880	25 762 284,09
Marge Commerciale	24 926 916,880	Autres charges externes	3 484 447,546			
<i>Total</i>	24 926 916,880	<i>Total</i>	3 484 447,546	.Valeur Ajoutée brute (1) et (2)	21 442 469,334	22 444 198,84
Valeur Ajoutée Brute	21 442 469,334	Impôts et taxes Charges de personnel	511 573,130 2 968 752,308			
		<i>Total</i>	3 480 325,438	.Excédent brut d'exploitation	17 962 143,896	19 179 954,34
Excédent brut d'exploitation	17 962 143,896	Autres charges ordinaires	73 298,603			
Autres produits ordinaires	260 855,662	Charges financières nettes	155 352,662			
Produits des placements	2 282 048,260	Dotations aux Amortissements et aux provisions ordinaires	1 144 928,139 -			
Transfert et reprise de charges		Impôt sur le résultat ordinaire	4 834 312,707			
<i>Total</i>	20 505 047,818	<i>Total</i>	6 207 892,111	.Résultat des activités ordinaire	14 297 155,707	14 813 278,87
Résultat des activités ordinaires	14 297 155,707	Résultat des activités ordinaires	14 297 155,707			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires	-			
Effet positif des modifications comptables		Effet des modifications comptables		Parts des minoritaires	967,279	047,59
comptables		Impôt sur éléments extraordinaires		.Résultat net après modifications comptables consolidé		
<i>Total</i>	14 297 155,707	<i>Total</i>	14 297 155,707		14 296 188,428	14 812 231,28

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

	Capital social	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat consolidé	Intérêts des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2017	13 500 000,000	15 295 355,901	375 000,000	14 812 231,285	2 793,744	43 985 380,930
* Réserves consolidées	-	14 812 231,285		(14 812 231,285)	-	-
* Dividendes	-	(12 420 000,000)		-	(750,000)	(12 420 750,000)
* Quote part subvention d'équipements			(75 000,000)			(75 000,000)
* Rachat propres actions			(23 080,726)			(23 080,726)
* Moins-value sur rachat propres actions		(93,204)				(93,204)
* Correction de l'impact des écritures avec impact des exercices antérieurs		64 573,873				64 573,873
* Correction partage des exercices antérieurs		2 224,428			(2 474,428)	(250,000)
Résultat consolidé au 31/12/2018	-	-		14 296 188,428	967,279	14 297 155,707
Capitaux propres au 31/12/2018	13 500 000,000	17 754 292,283	276 919,274	14 296 188,428	536,595	45 827 936,580

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Messieurs les Actionnaires de CITY CARS S.A.,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de CITY CARS S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2018, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 45.827.400 DT, y compris un bénéfice consolidé de 14.296.188 DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de CITY CARS S.A. et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne de CITY CARS S.A. et de ses filiales susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 30 avril 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI, *Associé***

**P/ AMC ERNST & YOUNG
Mohamed Zinelabidine Cherif, *Associé***

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 mai 2019. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Fehmi LAOURINE (AMC Ernst & Young) et Mr Slaheddine ZAHAF (Horwath ACF).

Groupe SMG
BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Soldes au	
		31-déc-18	31-déc-17
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition		76 866 168	74 060 667
- amortissements écarts d'acquisition		(56 832 956)	(56 451 765)
	1	20 033 212	17 608 902
Immobilisations incorporelles		37 341 754	29 380 361
- amortissements immobilisations incorporelles		(17 150 693)	(13 841 868)
	2	20 191 061	15 538 495
Immobilisations corporelles		397 582 253	356 880 960
- amortissements immobilisations corporelles		(178 984 085)	(154 526 338)
	2	218 598 168	202 354 622
Immobilisations financières		4 341 152	4 206 183
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(555 188)	(538 671)
	3	3 785 965	3 667 512
Actifs d'impôts différés	4	16 444 355	13 020 649
Autres actifs non courants	5	2 285 873	573 434
Total des actifs immobilisés		281 338 634	252 763 613
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		281 338 634	252 763 613
ACTIFS COURANTS			
Stocks		255 711 895	191 448 754
-Provision pour dépréciation des stocks		(4 880 755)	(4 286 517)
	6	250 831 140	187 162 237
Clients et comptes rattachés		43 481 366	40 380 537
-Provision pour créances douteuses		(16 396 392)	(16 226 620)
	7	27 084 974	24 153 917
Autres actifs courants		99 357 910	98 860 046
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(9 537 172)	(9 338 918)
	8	89 820 738	89 521 128
Placements et autres actifs financiers	9	38 035 167	27 008 422
Liquidités et équivalents de liquidités	10	9 557 800	20 240 713
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		415 329 819	348 086 418
TOTAL DES ACTIFS		696 668 453	600 850 030

Groupe SMG

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Soldes au	
		31-déc-18	31-déc-17
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		11 481 250	11 481 250
Actions propres		(443 825)	(443 825)
Réserves consolidées		(16 855 001)	(15 700 723)
Réserves			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(5 817 577)	(4 663 299)
Résultat consolidé		3 054 207	10 430 156
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	(2 763 369)	5 766 857
Intérêts des minoritaires dans les réserves		2 632 038	2 219 574
Intérêts des minoritaires dans le résultat		(90 681)	(15 043)
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	12	146 404 475	157 243 402
Provisions pour risques et charges	13	16 624 268	11 913 636
Dépôts et cautionnements reçus		1 580 687	614 878
Passifs impôts différés		377 611	293 380
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		164 987 042	170 065 296
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	267 421 574	212 978 036
Autres passifs courants	15	39 628 892	33 438 511
Concours bancaires et autres passifs financiers	10	224 852 958	176 396 799
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		531 903 424	422 813 346
TOTAL DES PASSIFS		696 890 466	592 878 642
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		696 668 453	600 850 030

Groupe SMG

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**(exprimé en dinar tunisien)**

		Exercice de 12 mois clos le	
	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits d'exploitation			
Revenus	16	1 004 311 060	952 704 783
Production immobilisée		2 165 543	5 946 097
Autres produits d'exploitation	17	36 810 822	35 344 582
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 043 287 426	993 995 462
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	(820 426 071)	(787 654 807)
Charges de personnel	19	(81 524 960)	(75 651 734)
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	(38 073 308)	(33 527 747)
Autres charges d'exploitation	21	(71 694 162)	(64 097 152)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(1 011 718 501)	(960 931 440)
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 568 925	33 064 023
Charges financières nettes	22	(28 103 010)	(21 959 136)*
Produits des placements	23	3 392 836	2 325 241*
Autres gains ordinaires	24	1 945 632	1 433 578
Autres pertes ordinaires	25	(739 157)	(893 620)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		8 065 225	13 970 085
Impôts différés	26	3 339 475	3 936 876
Impôt sur les bénéfices	27	(8 441 174)	(7 491 848)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		2 963 526	10 415 113
Eléments extraordinaires	28	-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		2 963 526	10 415 113
Part revenant aux intérêts minoritaires		(90 681)	(15 043)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		3 054 207	10 430 156

(*) Montants retraités pour les besoins de la comparabilité cf. Note I.8

Groupe SMG

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		3 054 207	10 430 156
Ajustement pour			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		(90 681)	(15 043)
*Amortissements et provisions		33 837 177	24 035 114
*Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation		(323 938)	(58 292)
*Variation des :			
- Stocks		(64 263 141)	(4 713 492)
- Créances clients		(3 100 829)	(5 587 826)
- Autres actifs		(497 864)	(16 905 739)
- Fournisseurs et autres dettes		60 633 919	807 210
Charges d'intérêts		28 199 894	21 959 136
Produits des participations		(3 392 836)	(2 325 241)
*Impôts différés		(3 339 475)	(3 936 875)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		50 716 433	23 688 857
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(48 662 686)	(35 433 769)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		323 938	9 292 873
Variation des charges à répartir		(1 712 439)	952 247
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		(2 940 471)	436 302
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(52 991 657)	(24 752 347)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Variation réserves consolidées		(3 245 003)	-
Encaissement et décaissement sur emprunts		(10 838 927)	25 176 972
Décaissement intérêts sur emprunts		(28 199 894)	(21 959 136)*
Dépôt et cautionnements reçus		965 810	84 525
Opérations sur fonds social		124 951	127 591
Distribution de dividendes		(8 036 875)	(6 903 350)
Billets de trésoreries		(11 026 745)	(10 000 000)
Produits des placements		3 392 836	3 936 875*
Variation des placements et autres actifs financiers courants		25 385 508	19 860 288
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(31 478 339)	8 712 379
Variation de trésorerie		(33 753 564)	7 648 879
Trésorerie au début de l'exercice		(61 802 443)	(69 451 333)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10	(95 556 007)	(61 802 443)

(*) Montants retraités pour les besoins de la comparabilité cf. Note I.8

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

I.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Société Magasin Général sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

I.2 Principes de consolidation

A- Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

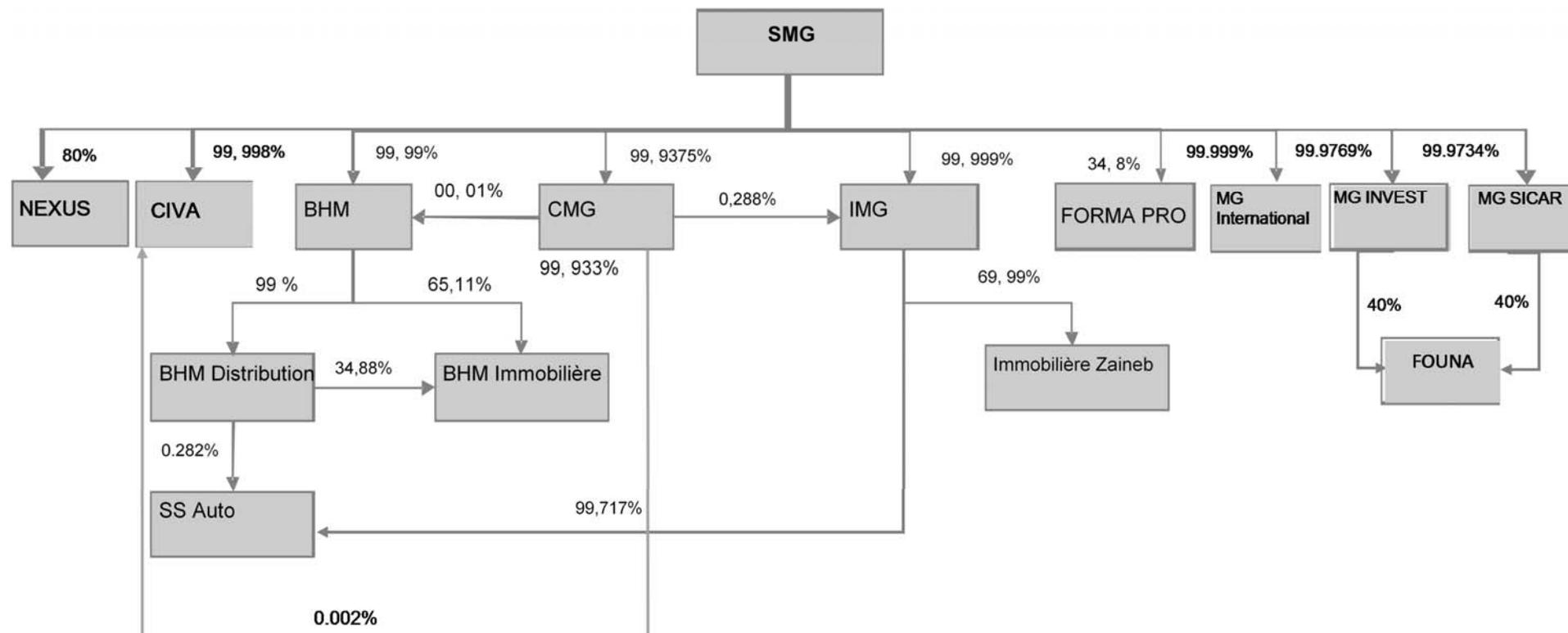
Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Libellé	2018			2017		
	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle
SMG	100%	Société mère	Intégration Globale	100%	Société mère	Intégration Globale
CMG	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
IMG	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Distribution	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Immobilière	65,11%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SS Auto	99,71%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Immob Zaineb	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FORMAPRO	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence
MG International	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale		Hors périmètre	
MG Invest	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale		Hors périmètre	
MG Sicar	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale		Hors périmètre	
MG Civa	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale		Hors périmètre	
MG Founa Distribution	80%	Contrôle exclusif	Intégration Globale		Hors périmètre	
MG Nexus	80%	Contrôle exclusif	Intégration Globale		Hors périmètre	

Le périmètre de consolidation du Groupe Société Magasin Général est présenté au niveau du schéma suivant :



B- Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par le Groupe Société Magasin Général et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les états financiers de la Société Mère Magasin Général et ses filiales sont combinés d'une manière intégrale pour l'établissement des états financiers consolidés du groupe.

La société FORMAPRO est une entreprise associée consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

L'intégration globale

Consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la Société Magasin Général et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence :

Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

I.3 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis sur la base des états financiers des sociétés du groupe allant du 01/01/2018 au 31/12/2018.

I.4 Elimination des opérations intra-groupes et des résultats internes

✓ *Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres*

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ *Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres*

Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

I.5 Ecart d'acquisition « Goodwill »

Cette rubrique comporte les écarts d'acquisitions (GW) dégagés suite aux acquisitions du groupe BHM, de l'Immobilière Hafedh (absorbée par l'IMG), de FOUNA, de NEXUS et de CIVIA. Ils représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Ils sont considérés comme des paiements effectués par l'acquéreur en anticipation d'avantages économiques futurs. Ils sont comptabilisés à leurs coûts diminués des cumuls d'amortissements et des cumuls des pertes de valeur.

A partir du premier janvier 2016, il y a eu adoption d'un changement dans l'estimation du plan attendu de la consommation des avantages futurs procurés par l'acquisition du groupe BHM, ramenant la période d'amortissement du Goodwill y relatif de 10 ans à 20 ans.

Le changement d'estimation a été traité d'une manière prospective conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables.

I.6 Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables suivantes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de la réalisation du revenu ;
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative ;
- ✓ Convention de prééminence du fond sur la forme.

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible,
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée par rapport au prorata de déduction annuel qui est calculé sur la base du chiffre d'affaires réalisé au cours l'exercice précédent. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Stocks

Le Groupe a procédé au 31/12/2018 à l'évaluation de son stock de marchandises selon la méthode du dernier prix d'achat.

Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice.

Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence au salaire brut théorique au 31/12/2018. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait:

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété;
- le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable;
- il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ; et
- les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Provisions pour risques et charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques opérationnels auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur de provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 16 624 268 DT au 31 décembre 2018.

Provision des immobilisations financières

La société a un processus d'identification et d'appréciation des indices de dépréciation des immobilisations financières. Ce processus permet d'évaluer d'une manière fiable la valeur recouvrable des immobilisations financières ainsi que les provisions à constater sur les immobilisations financière à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour dépréciation des immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2018 à 555 188 DT.

L'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé.

I.7 Test de dépréciation des points de vente

Pour la bonne valorisation des unités, un test cyclique d'évaluation des points de vente est mis en place permettant de refléter l'image fidèle de ces unités génératrices de trésorerie.

Ce test tient compte de la rentabilité de chaque point de vente durant les 3 derniers exercices ainsi que de la croissance de son chiffre d'affaires.

L'effet de cette évaluation est constaté en provision pour dépréciation des actifs.

I.8 Retraitement des données comparatives

Les données comparatives ont été retraitées pour tenir compte de l'élimination des intérêts des billets de trésorerie Intergroupe sans impact sur les capitaux propres.

L'incidence de ce retraitement sur les données comparatives se détaille comme suit :

Rubrique	Note	31/12/2017 Avant retraitement	Retraitement	31/12/2017 Retraité
<u>Résultat</u>				
Charges financières nettes	22	(29 620 499)	7 661 363	(21 959 136)
Produits de placements	23	9 986 604	(7 661 363)	2 325 241
Total			-	

Notes afférentes aux éléments figurant dans le corps des états financiers

Tous les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 1 : Ecart d'acquisition

Le tableau suivant présente les écarts de réévaluation et d'acquisition des filiales du Groupe Société Magasin Général :

Filiale	Valeur d'acquisition	Pourcentage d'intérêts	Actifs net comptable acquis	Ecart d'évaluation	Date de prise de contrôle	Ecart d'acquisition	Dotations aux Amorts du GW 2017	Amort cumulés GW 31/12/2017	VCN
BHM Groupe	82 981 146	99,99%	10 199 398		31/10/2008	72 782 972	1 595 002	56 832 956	15 950 016
Immobilière Zaineb	7 819 834	69,98%	7 432 095	2 618 800	30/11/2010	-	-	-	-
FOUNA	1 480 000	40,00%	570 033		31/12/2018	1 251 987	-	-	1 251 987
FOUNA	2 120 000	40,00%	570 033		31/12/2018	1 891 987	-	-	1 891 987
NEXUS	800 000	100,00%	11 651		31/12/2018	788 349	-	-	788 349
CIVA	29 999	100,00%	(120 876)		31/12/2018	150 874	-	-	150 874
Total	95 230 979			2 618 800		76 866 168	1 595 002	56 832 956	20 033 212

Note 2 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles entre la période allant du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes					Amortissements				Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2017	Acquisition/Augmentation	Transfert	Cession/Rebut	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Dotation	Cession/Rebut	Solde au 31/12/2018	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Logiciels de gestion	19 002 446	6 889 235	-	-	25 891 681	11 566 746	2 626 487	-	14 193 233	11 698 448	7 435 701
Fonds de commerce	10 377 915	1 072 158	-	-	11 450 073	2 275 121	682 339	-	2 957 460	8 492 613	8 102 794
Total des immobilisations incorporelles	29 380 361	7 961 393	-	-	37 341 754	13 841 868	3 308 826	-	17 150 693	20 191 061	15 538 495
Terrains Nus	17 866 665	96 135	-	-	17 962 800	139 526	0	-	139 526	17 823 274	17 727 139
Bâtiments	81 349 578	8 443 664	-	-104 243	89 688 998	29 598 867	3 791 085	(16 807)	33 373 145	56 315 854	51 750 711
Instal.gles,agenc,aménag.d.const	129 535 320	16 388 270	807 239	-390 252	146 340 577	67 258 490	13 594 376	(333 942)	80 518 924	65 821 653	62 276 830
Matériels industriel	57 553 362	8 521 099	(801 626)	-49 165	65 223 670	32 046 148	5 592 310	(44 254)	37 594 204	27 629 465	25 507 214
Matériels de transport de Biens	21 159 213	2 524 868	-	-1 247 826	22 436 255	15 324 794	1 921 827	(1 231 585)	16 015 036	6 421 219	5 834 419
Equipement de Bureau (mobilier)	4 405 277	274 746	-	-14 881	4 665 142	2 729 224	222 701	(14 881)	2 937 044	1 728 098	1 676 053
Equipement informatique	9 322 734	2 038 892	(5 613)	-171 465	11 184 548	7 429 289	1 140 661	(163 744)	8 406 206	2 778 342	1 893 445
Bâtiments en cours	35 688 812	4 391 455	-	-	40 080 267	-	-	-	-	40 080 267	35 688 812
Total des immobilisations corporelles	356 880 961	42 679 129	-	-1 977 833	397 582 254	154 526 338	26 262 959	(1 805 213)	178 984 085	218 598 168	202 354 622
Total des immobilisations	386 261 322	50 640 522	-	-1 977 833	434 924 007	168 368 205	29 571 785	(1 805 213)	196 134 777	238 789 229	217 893 118

Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 3 785 965 DT au 31/12/2018 contre 3 667 512 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Titres de participation	307 300	242 983	64 317
Prêts aux personnels	2 617 206	2 808 051	(190 845)
Dépôts et cautionnements	1 416 646	1 155 149	261 497
Total immobilisations financières brutes	4 341 152	4 206 183	134 970
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	(555 188)	(538 671)	(16 517)
Total immobilisations financières nettes	3 785 965	3 667 512	118 453

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 16 444 355 DT en 2018 contre 13 020 649 DT au 31/12/2017, et se détaillent comme suit :

Sociétés	Impôts différés 31/12/2018	Impôts différés 31/12/2017	Variation
Immobilière HAFEDH	-	2 288 535	(2 288 535)
BHM Distribution	883 434	389 215	494 219
IMG	7 380 413	2 797 967	4 582 446
SMG	3 251 134	3 474 432	(223 298)
CMG	1 238 918	945 033	293 885
BHM	527 371	783 111	(255 740)
Immobilière Zaineb	205 292	139 848	65 444
CIVA	110 778	-	110 778
NEXUS	6 639	-	6 639
FOUNA	613 471	-	613 471
Immobilière BHM	2 226 905	2 202 507	24 398
Total	16 444 355	13 020 649	3 423 707

Note 5 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à 2 285 873 au 31/12/2018 contre un solde de 573 434 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brut au 31/12/2017	Charges à répartir 2018	Valeur brut au 31/12/2018	Résorptions antérieures	Résorptions 2018	VCN au 31/12/2018	VCN au 31/12/2017
Assistance technique	2 166 532	-	2 166 532	1 820 201	174 010	172 321	346 331
Charges de pré exploitation	1 997 433	-	1 997 433	1 770 330	113 552	113 552	227 103
Départ CCL	2 832 000	3 000 000	5 832 000	2 832 000	1 000 000	2 000 000	-
Total	6 995 965	3 000 000	9 995 965	6 422 531	1 287 562	2 285 873	573 434

Note 6 : Stock

La valeur nette des stocks s'élève à 250 831 140 au 31/12/2018 contre 187 162 237 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Stocks de marchandises	116 644 122	87 319 474	29 324 648
Terrains IMG	84 095 831	27 603 560	56 492 271
Terrains Immobilière Hafedh	-	32 121 103	(32 121 103)
Terrains SS auto	5 408 893	-	5 408 893
Terrains Immobilière Zaineb	2 618 800	2 618 800	-
Terrains Immobilière BHM	8 856 437	8 527 492	328 945
Construction encours IMG	37 991 676	31 214 491	6 777 185
Construction encours Hafedh	-	2 043 834	(2 043 834)
Prestation de service en cours NEXUS	96 135	-	96 135
Total stock brut	255 711 895	191 448 754	64 263 141
Provision des stocks	(4 880 755)	(4 286 517)	(594 238)
Total stock net	250 831 140	187 162 237	63 668 903

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 27 084 974 DT au 31/12/2018 contre un solde de 24 153 917 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Clients effets à recevoir	6 063 384	1 601 557	4 461 827
Clients sociétés et associations	21 021 590	20 267 990	753 600
Clients douteux ou litigieux	16 396 392	18 510 990	(2 114 598)
Total clients bruts	43 481 366	40 380 537	3 100 829
Provision des clients	(16 396 392)	(16 226 620)	(169 772)
Total clients nets	27 084 974	24 153 917	2 931 057

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 89 820 738 DT au 31/12/2018 contre 89 521 128 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Fournisseurs débiteurs	19 966 188	28 022 402	(8 056 214)
Prêts et avances aux personnels	424 907	442 482	(17 575)
Report d'impôt sur les sociétés	15 542 051	16 826 362	(1 284 311)
Impôts et Taxes	45 044 316	32 504 736	12 540 480
CNSS	68 117	55 740	12 377
Débiteurs divers	11 892 719	9 879 951	2 012 768
Produits à recevoir	586 273	5 852 143	(5 265 870)
Comptes d'attentes à régulariser	535 412	124 515	410 897
Charges constatées d'avance	5 297 926	5 152 615	145 311
Total autres actifs courants bruts	99 357 910	98 860 046	497 864
Provision des autres actifs courants	(9 537 172)	(9 338 918)	(198 254)
Total autres actifs courants nettes	89 820 738	89 521 128	299 610

Note 9 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 38 035 167 DT au 31/12/2018 contre un solde de 27 008 422 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Prêts courant liés au cycle d'exploitation	1 262 342	1 218 019	44 324
Echéance à moins d'un an sur prêts non courants	34 133	352 133	(318 000)
Billets de Trésorerie	36 550 000	25 250 000	11 300 000
Actions cotées	188 692	188 271	421
Total des placements et autres actifs financiers	38 035 167	27 008 422	11 026 745

Note 10 : Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 9 557 800 DT au 31/12/2018 contre un solde de 20 240 713 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Valeurs à l'encaissement	8 762 182	7 023 686	1 738 496
Banques créditrices	224 825	12 697 589	(12 472 764)
CCP	4 834	4 954	(120)
Caisses	565 959	514 485	51 474
Total liquidités et équivalents de liquidités	9 557 800	20 240 713	(10 682 913)

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 224 852 958 DT au 31/12/2018 contre un solde de 176 396 799 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Banques débitrices	105 113 808	82 043 157	23 070 650
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	117 355 342	91 519 030	25 836 313
Intérêts courus	2 383 808	2 834 612	(450 804)
Total concours bancaires et autres passifs financiers	224 852 958	176 396 799	48 456 159

La trésorerie au 31/12/2018 s'élève à (95 556 008) DT contre (61 802 444) DT au 31/12/2017. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Valeurs à l'encaissement	8 762 182	7 023 686	1 738 496
Banques débitrices	(105 113 808)	12 697 589	(117 811 396)
CCP	4 834	4 954	(120)
Caisses	565 959	514 485	51 474
Banques créditrices	224 825	(82 043 157)	82 267 982
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(95 556 008)	(61 802 444)	(33 753 563)

Note 11 : Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés sont passés de 5 766 857 DT au 31/12/2017 à (2 763 369) DT au 31/12/2018. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital	Actions propres	Réserves	Résultat	Total	Intérêts des minoritaires
Solde au 31/12/2017	11 481 250	(443 825)	(15 700 723)	10 430 156	5 766 857	2 219 574
Affectation résultat 2017	-	-	10 430 156	(10 430 156)	-	(15 043)
Variation Fonds social	-	-	124 951	-	124 951	-
Effet de variation de périmètre	-	-	-339 843	-	(339 843)	427 507
Effet Rt de Immobilière Hafedh du 01 janv 2018 au 30 juin 2018	-	-	(3 332 667)	-	(3 332 667)	-
Distribution de dividendes	-	-	(8 036 875)	-	(8 036 875)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	3 054 207	3 054 207	(90 681)
Solde au 31/12/2017	11 481 250	(443 825)	(16 855 001)	3 054 207	(2 763 369)	2 541 357

Note 12 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 146 404 475 DT au 31/12/2018 contre 157 243 402 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Emprunts bancaires SMG	121 620 046	123 710 693	(2 090 647)
Emprunts bancaires IMG	14 159 128	13 328 182	830 946
Emprunts bancaires BHM	3 637 143	5 589 143	(1 952 000)
Emprunts bancaires Immobilière ZAINEB	6 859 502	10 000 000	(3 140 498)
Emprunts bancaires Immobilière HAFEDH	-	4 615 384	(4 615 384)
Emprunts bancaires NEXUS	64 752	-	64 752
Emprunts bancaires FOUNA	63 904	-	63 904
Total des emprunts et dettes assimilées	146 404 475	157 243 402	(10 838 927)

Note 13 : Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 16 624 268 DT au 31/12/2018 contre un solde de 11 913 636 DT au 31/12/2017.

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 267 421 574 DT au 31/12/2018 contre 212 978 036 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Fournisseurs effets à payer	130 361 825	116 484 254	13 877 571
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisation	114 649 031	78 833 433	35 815 598
Factures non parvenues	22 410 719	17 660 349	4 750 370
Total des fournisseurs	267 421 574	212 978 036	54 443 539

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 39 628 892 DT au 31/12/2018 contre 33 438 511 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Clients avances sur achats	480 038	90 133	389 906
Rémunérations dues	676 923	514 932	161 991
Personnels cession sur salaire	13 976	14 119	(144)
Dettes provisionnées liées au personnel	9 092 423	9 307 764	(215 341)
Etat, impôts et taxes	4 661 984	3 699 771	962 213
CNSS	5 150 151	4 394 769	755 382
Autres créiteurs divers	4 340 264	2 593 925	1 746 339
Charges à payer	13 566 495	9 502 963	4 062 376
Produits constatés d'avance	1 646 638	3 318 980	(1 672 342)
Total des autres passifs courants	39 628 892	33 438 511	6 190 381

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 16 : Revenus

Les revenus de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 004 311 060 DT contre 952 704 783 DT en 2017, soit une augmentation de 51 606 277 DT.

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2018 s'élèvent à 36 810 822 DT contre 35 344 582 DT en 2017, soit une hausse de 1 466 240 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Autres produits	332 621	94 898	237 723
Locations diverses	221 063	520 514	(299 452)
Participation fournisseurs aux Budgets Marketing	36 257 138	34 729 170	1 527 968
Total des autres produits d'exploitation	36 810 822	35 344 582	1 466 240

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2018 s'élèvent à 820 426 071 DT contre 787 654 807 DT en 2017, soit une augmentation de 32 771 264 DT.

Note 19 : Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2018 s'élèvent à 81 524 960 DT contre de 75 651 734 DT en 2017, soit une augmentation de 5 873 226 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Salaires et compléments de salaire	79 418 370	73 649 931	5 768 438
Autres charges sociales	2 106 590	2 001 803	104 787
Total des charges du personnel	81 524 960	75 651 734	5 873 226

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2018 s'élèvent à 38 073 308 DT contre 33 527 747 DT en 2017, soit une augmentation de 4 545 561 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Dotations aux amortissements	29 330 883	27 633 054	1 697 829
Dotations aux amortissements GW	1 595 002	1 722 771	(127 770)
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 779 231	2 458 753	2 320 478
Dotations aux provisions des comptes débiteurs	200 803	478 208	(277 405)
Dotations aux provisions des stocks	594 238	(540 140)	1 134 378
Résorption des charges à répartir	1 405 194	1 266 359	138 835
Provisions pour dépréciation des comptes clients	167 958	508 741	(340 784)
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	38 073 308	33 527 747	4 545 561

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2018 s'élèvent à 71 694 162 DT contre 64 097 152 DT en 2017, soit une augmentation de 7 597 010 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Achats non stockés de matières & fournitures	18 696 625	15 440 517	3 256 108
Loyers du siège et autres locaux	7 887 192	6 291 263	1 595 929
Entretien et réparations	7 642 281	6 216 759	1 425 522
Primes d'assurance	2 604 907	1 865 286	739 621
Personnels extérieurs à l'entreprise	7 883 736	7 415 082	468 654
Rémunérations d'intermédiaires	3 505 974	4 171 256	(665 283)
Publicités, publications et relations publiques	11 429 276	10 604 507	824 769
Transport du personnel	1 875 056	3 180 505	(1 305 449)
Déplacements missions et réceptions	2 044 614	1 485 049	559 565
Frais postaux et télécommunications	941 719	936 275	5 444
Services Bancaires et assimilés	1 630 177	1 169 246	460 931
Autres Services extérieurs	362 306	104 001	258 305
Charge divers ordinaires	595 423	153 563	441 859
Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 594 877	5 063 842	(468 965)
Total des autres charges d'exploitation	71 694 162	64 097 152	7 597 010

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2018 s'élèvent à 28 103 010 DT contre 21 959 136 DT en 2017, soit une augmentation de 6 143 874 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Charges d'intérêts	28 199 894	22 129 528*	6 070 366
Pertes de change	1 400 046	1 063 724	336 323
Total des charges financières	29 599 941	23 193 252*	6 406 689
Revenus des autres créances	(1 799 844)	(1 131 034)	(668 810)
Gains de change	(60 202)	(60 074)	(128)
Intérêts des comptes créditeurs	363 116	(43 007)	406 123
Total des produits financiers	(1 496 930)	(1 234 115)	(262 815)
Total des charges financières nettes	28 103 010	21 959 136*	6 143 874

(*) Montants retraités pour les besoins de la comparabilité cf. Note I.8

Note 23 : Produits de placements

Les produits de placements de l'exercice 2018 s'élèvent à 3 392 836 DT contre 2 325 241 DT en 2017, soit une augmentation de 1 067 595 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Produits des placements	3 392 739	2 326 249*	1 066 490
Moins-values latentes sur actions cotées	97	(1 008)	1 105
Total des produits des placements	3 392 836	2 325 241*	1 067 595

(*) Montants retraités pour les besoins de la comparabilité cf. Note I.8

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 945 632 DT contre 1 433 578 DT en 2017, soit une augmentation de 512 054 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Plus-values sur cession d'immobilisations	323 938	113 613	210 325
Gains non récurrents	1 621 694	1 319 964	301 729
Total des autres gains ordinaires	1 945 632	1 433 578	512 054

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2018 s'élèvent à 739 157 DT contre 893 620 DT en 2017, soit une diminution de 154 463 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
CNSS personnel partant	215 620	385 338	(169 718)
Moins-values sur cession d'immobilisations	82 441	55 321	27 121
Pertes non récurrentes	441 096	452 961	(11 865)
Total des autres pertes ordinaires	739 157	893 620	(154 463)

Note N° 26 : Impôts différés

Les impôts différés de l'exercice 2018 s'élèvent à 3 339 475 DT, contre 3 936 876 DT en 2017 et se détaillent comme suit :

Sociétés	2018	2017	Variation
Immobilière HAFEDH	-	1 275 200	(1 275 200)
BHM Distribution	494 219	73 219	421 000
IMG	2 209 245	(294 067)	2 503 312
SMG	(222 155)	414 610	(636 765)
CMG	293 885	54 017	239 868
BHM	(255 740)	233 141	(488 881)
Immobilière Zaineb	65 444	34 211	31 233
CIVA	110 778	-	110 778
NEXUS	6 639	-	6 639
FOUNA	613 471	-	613 471
Immobilière BHM	23 689	2 146 545	(2 122 856)
Total	3 339 475	3 936 876	(597 401)

Note N° 27 : Impôt Sur les Sociétés :

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2018 s'élève à 8 441 174 DT et se détaille comme suit :

Société	2018	2017	Variation
BHM	72 532	1 366 012	(1 293 480)
BHM Immo	1 427	524	903
BHM Distribution	489 086	656 509	(167 423)
SMG	5 913 539	3 861 895	2 051 644
CMG	1 914 886	1 567 120	347 766
IMG	20 271	37 845	(17 574)
IMMO ZAINEB	500	500	-
IMMO HAFEDH	-	943	(943)
SS AUTO	500	500	-
SICAR	700	-	700
INVEST	700	-	700
MG INTERNATIONAL	2 984	-	2 984
CIVA	1 000	-	1 000
NEXUS	16 252	-	16 252
FOUNA	6 798	-	6 798
Total	8 441 174	7 491 848	949 327

Note N° 28 : les engagements hors bilan

A-Les engagements hors bilan de la Société Magasin Général

1. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 8 000 000 DT débloqué le 17/05/2012 et le 2^{ème} est de 2 000 000 DT débloqué le 29/11/2012. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 375 149 DT, le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/07/2014 pour le 1er échéancier et le 31/01/2015 pour le 2^{ème} et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 30 320 DT.
2. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 18 782 542 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 30/09/2014 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 92 987 DT.
3. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 457 151 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/01/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 101 641 DT.
4. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 25 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 3 échéanciers : le 1er est de 12 500 000 DT débloqué le 29/04/2013, le deuxième est de 6 000 000 DT débloqué le 28/06/2013 et le 3ème est de 6 500 000 DT débloqué le 31/12/2013. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 29/04/2014 pour le 1er échéancier, le 28/06/2014 pour le 2ème et le 31/12/2014 pour le 3ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 499 531 DT.
5. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 9 600 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 8 000 000 DT débloqué le 16/06/2014 et le 2ème est de 1 600 000 DT débloqué le 23/09/2014. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 634 087 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/09/2016 pour les 2 échéanciers et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 484 115 DT.

6. La Société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 17 218 178 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériel pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt commencera le 25/04/2017 et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 219 614 DT.
7. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 5 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 6 531 851 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 250 739 DT.
8. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 795 306 DT. La société a donné en nantissement du matériel et des équipements professionnels à hauteur de 10 000 000 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 05/08/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 137 166 DT.
9. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 871 475 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 463 110 DT.
10. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel. Le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 017 143 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 11/12/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 2 751 198 DT.
11. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 5 000 000 DT débloqué le 12/07/2016 et le 2ème est de 5 000 000 DT débloqué le 15/11/2016. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 506 676 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commence le 05/07/2018 pour le 1er échéancier, le 05/11/2018 pour le 2ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 895 844 DT.

12. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 7 600 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 600 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 9 588 460 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/05/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 474 732 DT.
13. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 570 348 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/03/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 2 260 580 DT.
14. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 8 610 176 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 26/12/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 2 895 090 DT.
15. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 7 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 968 223 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/04/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 361 937 DT.
16. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 13 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 15 999 918 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/06/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 2 692 568 DT.
17. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 12 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 12 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 15 512 777 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 10/12/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 3 558 121 DT.
18. La société a contracté en 2018 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 20 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts,

qui s'élèvent à 28 065 312 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 28/02/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 8 065 312 DT.

19. La société a contracté en 2018 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 14 203 775 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 4 203 775 DT.
20. Les lettres de crédits émises et non échues en 2018 et dont les dossiers d'importations y afférents seront comptabilisés en 2019 sont de l'ordre de 1 178 574 DT.
21. Les traites et les chèques escomptées en 2018 et dont les échéances sont en 2019 et 2020 s'élèvent à 7 426 665 DT.
22. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB et ce pour une valeur en principal de 7 814 000 DT.

B-Les engagements hors bilan de la Société IMG

1. La Société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de la BIAT de 14.000.000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce à un taux d'intérêt égal au TMM+1,75% et ce pour le financement du projet de Sfax Teniour :

Une 1 ère tranche de 5.000.000 DT débloquée le 28/12/2015.

Une 2 ème tranche de 3.000.000 DT débloquée le 30/12/2016.

Une 3 ème tranche de 3.000.000 DT débloquée le 18/12/2017.

Une 4 ème tranche de 3.000.000 DT débloquée le 31/08/2018.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société l'Immobilière Magasin Général affecte et hypothèque spécialement en faveur de la BIAT qui accepte une

Hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété sise à Sfax, d'une contenance de 10a 97ca, faisant l'objet du Titre Foncier n°111130 Sfax, dénommé « HMIDA », et du titre de Propriété.

Les deux échéances de juin et décembre 2018 d'un montant total de 2 054 000 DT ont été Reportés pour une année le 15/10/2019 et 15/12/2019.

Les deux échéances de juin et décembre 2018 d'un montant total de 2 054 000 DT ont été reportés pour une année le 15/10/2019 et 15/12/2019.

2. La Société a obtenu en 2016 un crédit à moyen terme de la Banque de Tunisie de 1.300.000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 7 ans dont 18 mois de grâce à un taux d'intérêt égal

au TMM+1,75% et ce pour l'achèvement des travaux de construction d'un point de vente MG Maxi à Gafsa.

Une 1ère tranche de 700.00 DT débloquée le 29/04/2016.

Une 2ème tranche de 600.000 DT débloquée le 30/05/2016.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société l'Immobilière Magasin Général affecte et hypothèque en faveur de la Banque de Tunisie une hypothèque de Premier rang sur la totalité de la propriété sise à Gafsa, d'une contenance de 54a 50ca, faisant L'objet du Titre Foncier n°42647Gafsa.

3. La Société a obtenu en 2017 un crédit à moyen terme d'Attijari Bank de 7.500.000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 3 ans dont 2 années de grâce à un taux d'intérêt égal au TMM+1.75 et ce pour le financement du projet de Nabeul.

Une 1ère tranche de 1.500.000 DT débloquée le 14/03/2017.

Une 2ème tranche de 1.500.000 DT débloquée le 14/07/2017.

Une 3ème tranche de 1.000.000 DT débloquée le 14/12/2017.

Une 4ème tranche de 1.500.000 DT débloquée le 09/03/2018.

Une 5ème tranche de 1.000.000 DT débloquée le 27/06/2018.

Une 6ème tranche de 1 000 000 DT débloquée le 14/11/2018.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société l'Immobilière Magasin Général affecte et hypothèque en faveur de la Banque Attijari Bank une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété sise à Nabeul.

4. La Société a obtenu en 2018 un crédit à moyen terme de l'UBCI de 2 200 000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 7 ans à un taux d'intérêt égal au TMM+2.25 et ce pour le Financement de l'acquisition d'une Coque sise à Borj Louzir.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société l'Immobilière Magasin Général affecte et hypothèque en 1er rang au profit de la Banque qui accepte la totalité

des immeubles sis au Complexe Immobilier Essafir, situé à la Rue Mustapha Mohsen, Borj Louzir, l'Ariana, correspondant à la masse 1 et consistant en :

- Au rez-de-chaussée :

Trois locaux commerciaux, d'une superficie globale de 750 m², ainsi que les parties communes

et indivises y afférentes.

Deux bureaux d'une superficie globale de 234 m².

- Au sous-sol : Un dépôt d'une superficie de 418 m².

Le tout et à distraire du Titre Foncier n°66639 Ariana.

5. Suite à la fusion avec l'immobilière Hafedh, il y a eu un transfert d'un emprunt de 5 000 000

DT à la société l'immobilier magasin général. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt des crédits sus indiqués, la Société Magasin Général s'est porté caution

Solidaire du paiement ou du remboursement de toutes sommes sur cet emprunt doit à la Banque de Tunisie.

C -Les engagements hors bilan de la Société BHM Immobilière

La Société a contracté durant l'année 2015 un crédit à moyen terme d'un montant de 2 200 000 DT remboursable sur une période de 5 ans dont une année de grâce destiné pour le financement du projet de Médenine.

Une 1ère tranche de 1 100 000 DT a été débloquée le 11/05/2015.

Une 2ème tranche de 1 100 000 DT a été débloquée le 22/06/2015.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société de promotion Immobilière BHM affecte au profit de la Banque Qatar National Bank (QNB) une hypothèque Immobilière de premier rang sur la totalité de la parcelle sise à la route nationale n°1 MEDNINE

« Route reliant GABES-MEDNINE à l'intérieur de la Zone-Municipale », d'une superficie Approximative de 18 053 m².

D-Les engagements hors bilan de la Société L'Immobilière Zeineb

1-La société a contracté courant l'année 2013 un crédit à moyen terme auprès de l'AMEN BANK, pour un montant de 21 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 4 ans dont 2 années de grâce et à taux d'intérêt égal au TMM+1,75% et ce pour le financement du projet du centre Urbain Nord.

Le total des montants débloqués est de 20 700 000 DT.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Zeineb de Promotion Immobilière affecte spécialement au profit d'AMEN BANK une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété dénommée « Zeineb » sise au Centre Urbain Nord.

La Société a procédé au règlement de 5 921 709 DT en principal de ce crédit.

Au cours de l'exercice 2016, la société a remboursé par anticipation le reste de ce crédit soit un montant de 14 778 291 DT moyennant en un nouveau crédit d'un montant de 14 800 000 DT dont l'échéance est pour le 25/12/2017, cette échéance est reportée pour le 25/12/2018, cette même échéance a fait l'objet d'un report pour le 05/05/2019.

2-La Société Zeineb de Promotion Immobilière a contracté en 2016 un crédit à moyen terme auprès de la Banque de l'Habitat, pour un montant de 10 000 000 DT à rembourser sur 5 ans dont 2 années de grâce, à un taux d'intérêt égal au TMM+1,75% et ce pour le financement du projet du Centre Urbain Nord.

Un montant de 5 000 000DT du dit crédit a été débloqué le 11/05/2016.

Un montant de 2 500 000DT du dit crédit a été débloqué le 31/08/2016.

Un montant de 1 000 000DT du dit crédit a été débloqué le 08/12/2016.

Un montant de 1 000 000DT du dit crédit a été débloqué le 23/02/2017.

Un montant de 500 000DT du dit crédit a été débloqué le 19/05/2017.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Zeineb de Promotion Immobilière affecte au profit de la Banque de l'Habitat une hypothèque en deuxième rang sur la totalité de la propriété dénommée « Zeineb » sise au Centre Urbain Nord.

3-La Société Zeineb de Promotion Immobilière a contracté en 2017 un crédit à moyen terme auprès de l'Amen Bank, pour un montant de 6 200 000 DT remboursable sur 15 Mois, à un taux d'intérêt égal au TMM+2% et ce pour le financement du projet du Centre Urbain Nord.

Un montant de 2 000 000DT du dit crédit a été débloqué le 17/07/2017.

Un montant de 2 000 000DT du dit crédit a été débloqué le 18/08/2017.

Un montant de 1 000 000DT du dit crédit a été débloqué le 10/01/2018.

Un montant de 1 200 000DT du dit crédit a été débloqué le 02/03/2018.

L'échéance du total du crédit est pour le 25/10/2018, cette échéance a été reportée pour le 05/05/2019.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Zeineb de Promotion Immobilière affecte spécialement au profit d'AMEN BANK une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété dénommée « Zeineb » sise au Centre Urbain Nord.

E-Les engagements hors bilan de la Société CMG

Les traites escomptées en 2018 et dont les échéances sont en 2019 s'élèvent à 12 860 000 DT.

F-Les engagements hors bilan de la Société BHM

Les engagements hors bilan de la société BHM se présentent comme suit :

ARANTIES	Banque	Montant
Hypothèque en 1er rang sur la totalité du titre foncier n° 73269 Sousse dénommé Ramzi inscrite le 21 mai 2001 consenti en vertu d'un acte SSP non daté et enregistré le 17/03/1999	BNA	2 200 000

<p>Hypothèque volontaire inscrite le 21/11/2006 consentie en vertu d'un acte SSP en date du 01/11/2006 et enregistré le 02/11/2006 ; la dite hypothèque grève la propriété objet du titre foncier 73269 Sousse et TF n° 53933 Tunis</p>	<p>BNA</p>	<p>3 000 000</p>
<p>1-Nantissement en 1er rang sur le fonds de commerce de la société BHM inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° 134661996 sis à Sidi Daoud route la Marsa Km 14</p> <p>2-Hypothèque en 1 er rang sur les propriétés suivantes :</p> <p>*Houmet et jouamaa seniet bableche 1530 mm SSP 31/12/2000 et 02/01/2001</p> <p>*seniet Abdesselem :</p> <p>980 mm SSP : 08/01/2001 et 11/01/2001 935 mm</p> <p>2584 mm SSP du 10/10/2000-1641 mm du 09/10 et 16/10/2000</p> <p>*seniet EL Mekes : 1333 mm SSP 20/11/2000 et 02/01/2001</p>	<p>BNA</p>	<p>1 000 000</p>
<p>1- hypothèque en 1er rang sur la propriété dénommée Hidaya objet du TF n° 11097 Kairouan</p> <p>2-Hypotéque en 1er rang sur la propriété dénommée El Hamd objet du TF 9091 Kairouan</p>	<p>BNA</p>	<p>2 500 000</p>
<p>Hypotéque en 1er rang sur la totalité de propriété sise à Teboulbou Gabés objet du contrat SSP du 07/10/2000 enregistré à Gabés le 25/04/2001 n° quittance M00 15982 enregistrement n°01101025 Réquisitoire d'immatriculation n° 4303 Gabés terrain de 10314 mm</p>	<p>STB</p>	<p>2 000 000</p>
<p>1-Hypotéque sur la totalité de la propriété située à Saniet Ben Abdessalem à l'est de Souani Houmet ESSOUK Djerba d'une superficie de 1356 mm objet de contrat SSP acte d'échange du 06/02/2001 enregistré à Djerba le 27/02/2001 (quittance n°101 SSP - Folio 12-case 110)</p> <p>2-Nantissement en 1er rang sur Fond de commerce de la société BHM et sur outillage et matériel d'équipement</p>	<p>ATB</p>	<p>2 000 000</p>

<p>La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 1 500 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 1 762 774 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels pour l'équivalent de la valeur de l'emprunt. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/10/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 96 775 DT.</p>	<p>BT</p>	<p>1 500 000</p>
---	-----------	------------------

<p>La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 7814 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 9 769 061 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels pour l'équivalent de la valeur de l'emprunt. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/08/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 505 358 DT.</p>	<p>ATB</p>	<p>7 814 000</p>
---	------------	------------------

<p>La société Magasin général s'est portée Caution solidaire pour le compte de BHM au titre d'un contrat de financement Mourabaha avec la banque Zitouna conclu en 2018 d'un montant global de 5 000 000 DT, la Mourabaha est un contrat incluant l'acquisition et la vente à terme à son client au prix de revient majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue entre la banque et le client. Le remboursement s'étale sur 6 mois, le principal non encore remboursé au 31/12/2018 s'élève à 2 761 442 DT et la marge non encore échus s'élèvent à 123 310 DT."</p>	<p>ZITOUNA</p>	<p>2 761 442</p>
--	----------------	------------------

Note N° 29: Note sur les éventualités

1- La société IMG SA est défenderesse dans un procès pour annulation d'un contrat d'acquisition d'un centre commercial sis à El Manar pour une valeur de 4 076 414 dinars hors taxes. Ce procès a été intenté contre les deux parties de cette transaction par l'Union

Internationale de Banques UIB en tant que créancier du vendeur.

La nullité fut prononcée en premier degré et confirmée en appel par la cour d'appel de Tunis par jugement n°48010 en date du 21 avril 2014. Selon les titres exécutoires joints au dossier de l'affaire, l'UIB réclame le paiement des sommes totalisant 1 475 096 DT augmentées des intérêts de retard. La société IMG SA s'est pourvue en cassation en date du 28 novembre 2014.

Fin de l'année 2015, un arrêt de la cour de cassation a cassé l'arrêt rendu par la cour d'appel et l'a renvoyé pour un second examen devant la même cour. Aucun document n'est à la disposition de la société à cette date.

Au 31 décembre 2018, le montant total de la provision relative à cette affaire inscrite dans les comptes de la société est de 1 474 160 DT.

2- La société IMG SA est défenderesse dans un procès concernant le paiement d'une indemnité d'éviction pour une valeur de 845 865 DT augmentée des frais qui s'élèvent à un montant de 1 532 DT. Ce procès a été intenté par la société El Manezah de restauration et de service suite à la demande de la société IMG SA de mettre fin au contrat de location liant les deux parties et concernant un local sis à " EL MENZEH CENTRE".

L'accord de cette indemnité a été confirmé par un jugement de première instance en date du 1er décembre 2015. La société IMG a fait appel contre ce jugement en demandant de réviser vers la baisse l'indemnité d'éviction.

Au 31 décembre 2018, le montant total de la provision relative à cette affaire inscrite dans les comptes de la société est de 847 866 DT.

Note N° 30 : événements post clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du 04 Avril 2019 et ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport des commissaires aux comptes
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires du Groupe Société Magasin Général,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 Juin 2016, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du Groupe Société Magasin Général (le «groupe»), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres négatifs de 2 763 369 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3 054 207 DT.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Test de dépréciation du goodwill

Question clé de l'audit:

Au 31 décembre 2018, un écart d'acquisition d'un montant de 76 866 168 DT en valeur brute est comptabilisé à l'actif du Groupe Société Magasin Général, dont un goodwill à hauteur de 72 782 972 DT provenant de la première consolidation du Groupe BHM.

La valeur comptable nette de ce goodwill s'élève au 31 décembre 2018 à 15 950 016 DT.

Nous avons considéré que la valeur de l'écart d'acquisition est un point clé d'audit en raison de son importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et estimations afin d'apprécier leur valeur recouvrable.

Réponses apportées:

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les données composant la valeur comptable de l'écart d'acquisition testé avec les comptes consolidés ;
- Challenger le rapport d'évaluation du Groupe BHM élaboré par un expert indépendant au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3.2 Processus de consolidation

Question clé de l'audit:

Le périmètre du Groupe Société Magasin Général comporte 15 sociétés opérant principalement dans les activités du commerce de détail, commerce de gros et l'immobilier. Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Société Magasin Général et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

Réponses apportées:

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par le Groupe Société Magasin Général (collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres) ;
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du Groupe Société Magasin Général ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés ;
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables.

4. Observations

4.1- Nous attirons l'attention sur la note 29.1 aux Etats Financiers Consolidés, qui décrit que la société Immobilière Magasin Général (IMG), filiale du Groupe Société Magasin Général, est défenderesse dans un procès pour l'annulation du contrat d'acquisition du centre commercial sis à Elmanar pour une valeur de 4 076 414 DT hors taxes.

Ce procès a été intenté par l'Union Internationale de Banque (UIB) contre l'IMG et le vendeur du centre commercial pour l'annulation de cette opération de vente.

Un jugement pour l'annulation du contrat de vente a été prononcé par le tribunal de première instance de Tunis et confirmé par la cour d'appel de Tunis par le jugement N° 48010 en date du 21 avril 2014. Sur la base des titres exécutoires du dossier de cette affaire, l'UIB réclame le paiement d'un montant de 1 475 096 DT ainsi que les intérêts de retard. La société IMG SA s'est pourvue en cassation en date du 28 novembre 2014.

En 2015, un arrêt de la cour de cassation a renvoyé l'affaire devant la juridiction concernée.

L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée.

Le stock de provision au titre de cette affaire s'élève au 31 décembre 2018 à 1 474 160 DT.

4.2- Nous attirons l'attention sur la note 29.2 aux Etats Financiers Consolidés, qui décrit que la société Immobilière Magasin Général (IMG), filiale du Groupe Société Magasin Général est défenderesse dans un procès concernant le paiement d'une indemnité d'éviction pour une valeur de 845 865 DT augmentée des frais qui s'élèvent à un montant de 1 532 DT. Ce procès a été intenté par la société EL MENZEH de restauration et de services suite à la demande de la société Immobilière Magasin Général (IMG), de mettre fin au contrat de location liant les deux parties et concernant un local sis à " EL MENZEH CENTRE".

L'accord de cette indemnité a été confirmé par un jugement de première instance en date du 1er décembre 2015. La société a interjeté appel contre ce jugement.

L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée.

Le stock de provision au titre de cette affaire s'élève au 31 décembre 2018 à 847 865 DT.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers Consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers Consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers Consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers Consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes

internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers Consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers Consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre

rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 30 Avril 2019

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Fehmi LAOURINE**

**Horwath ACF
Slaheddine Zahaf**

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 mars 2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 2 117 584 dinars et un résultat net déficitaire de la période <157 946> dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 mars 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 21,09% de l'actif au 31 mars 2019. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 671 075,016	1 960 403,224	1 986 981,305
	a- Actions et droits rattachés		1 671 075,016	1 960 403,224	1 986 981,305
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	446 509,201	513 926,415	691 854,997
	a- Placements monétaires		0,000	142 378,627	147 468,374
	b- Disponibilités		446 509,201	371 547,788	544 386,623
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		2 117 584,217	2 474 329,639	2 678 836,302
	<u>PASSIF</u>		<u>31 767,152</u>	<u>28 505,326</u>	<u>26 705,041</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	14 198,718	7 733,824	8 650,887
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	17 568,434	20 771,502	18 054,154
	<u>ACTIF NET</u>		<u>2 085 817,065</u>	<u>2 445 824,313</u>	<u>2 652 131,261</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	2 099 786,887	2 463 521,251	2 657 903,527
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.6	<u>-13 969,822</u>	<u>-17 696,938</u>	<u>-5 772,266</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	-2 699,104	-2 898,385
	b- Sommes capitalisables de l'exercice encours		-13 969,822	-14 997,834	-2 873,881
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 117 584,217	2 474 329,639	2 678 836,302

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>54 978,705</u>
Dividendes		0,000	0,000	54 978,705
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>817,591</u>	<u>970,267</u>	<u>8 938,508</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>817,591</u>	<u>970,267</u>	<u>63 917,213</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-8 153,624</u>	<u>-7 715,607</u>	<u>-34 797,898</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>-7 336,033</u>	<u>-6 745,340</u>	<u>29 119,315</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.8	-7 884,016	-7 171,250	-30 640,726
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-15 220,049</u>	<u>-13 916,590</u>	<u>-1 521,411</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1 250,227	-1 081,244	-1 352,470
<u>Sommes capitalisables de la période</u>		<u>-13 969,822</u>	<u>-14 997,834</u>	<u>-2 873,881</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-1 250,227	1 081,244	1 352,470
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-116 844,030	120 491,999	-53 543,522
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-24 995,169	31 904,708	231 145,640
<u>Frais de négociation de titres</u>		-886,550	-2 512,402	-9 129,082
<u>Résultat net de la période</u>		<u>-157 945,798</u>	<u>135 967,715</u>	<u>166 951,625</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-157 945,798</u>	<u>135 967,715</u>	<u>166 951,625</u>
a- Résultat d'exploitation	-15 220,049	-13 916,590	-1 521,411
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-116 844,030	120 491,999	-53 543,522
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-24 995,169	31 904,708	231 145,640
d- Frais de négociation de titre	-886,550	-2 512,402	-9 129,082
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-408 368,398</u>	<u>267 171,341</u>	<u>442 494,379</u>
a- Souscriptions	199 264,800	310 002,065	556 034,054
- Capital	203 000,000	301 500,000	541 200,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	10 065,118	16 735,653
- Régularisation des sommes capitalisables	-3 735,200	-1 563,053	-1 901,599
b- Rachats	607 633,198	42 830,724	113 539,675
- Capital	621 100,000	42 400,000	105 900,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	619,494	7 696,484
- Régularisation des sommes capitalisables	-13 466,802	-188,770	-56,809
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-566 314,196</u>	<u>403 139,056</u>	<u>609 446,004</u>
AN4-Actif Net			
a- En début de période	2 652 131,261	2 042 685,257	2 042 685,257
b- En fin de période	2 085 817,065	2 445 824,313	2 652 131,261
AN5-Nombre d'actions			
a- En début de période	25 627	21 274	21 274
b- En fin de période	21 446	23 865	25 627
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>97,259</u>	<u>102,485</u>	<u>103,489</u>
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	<u>-24,41%</u>	<u>27,32%</u>	<u>7,78%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2019

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000 sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue une SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019. Les états financiers arrêtés au 31-03-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2019 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% l'Actif
Actions				
ARTES	21 491	133 593,480	132 169,650	6,24%
ATL	50 633	157 028,478	112 303,994	5,30%
ATTIJARI BANK	5 000	238 521,300	171 380,000	8,09%
ATTIJARI LEASING	126	2 253,781	1 664,460	0,08%
BIAT	1 548	188 370,774	179 716,608	8,49%
CARTHAGE CEMENT	52 000	143 378,040	56 524,000	2,67%
OTH	9 172	153 365,495	138 799,876	6,55%
SAH	14 709	154 501,427	151 590,954	7,16%
SFBT	7 224	114 560,777	166 997,208	7,89%
SOMOCER	40 000	52 570,000	40 440,000	1,91%
SOTUVER	18 101	84 002,431	166 999,826	7,89%
TELNET	6 290	55 382,000	75 203,240	3,55%
TPR	21 700	90 149,238	110 062,400	5,20%
UIB	7 600	166 119,141	167 222,800	7,90%
Total		1 733 796,362	1 671 075,016	78,91%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Revenus des Actions	0,000	0,000	54 978,705
TOTAL	0,000	0,000	54 978,705

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2019 à 446 509,201 DT et s'analyse comme suit :

	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires	0,000	142 378,627	147 468,374	0,00%
Disponibilités	446 509,201	371 547,788	544 386,623	21,09%
Total	446 509,201	513 926,415	691 854,997	21,09%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	817,591	970,267	8 938,508
TOTAL	817,591	970,267	8 938,508

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	14 198,718	7 733,824	8 650,887
	Frais de gestionnaire	2 329,609	2 204,459	2 471,688
	Frais de dépositaire	1 200,329	550,782	617,923
	Frais de distributeurs	10 668,780	4 978,583	5 561,276

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	17 568,434	20 771,502	18 054,154
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	1 079,758	992,662
	Redevance CMF	182,703	209,762	211,772
	Charges à payer sur l'exercice encours	17 385,731	19 481,982	16 849,720

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	2 562 700
* Nombre de titres	25 627
* Nombre d'actionnaires	116
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	203 000
* Nombre de titres émis	2 030
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	621 100
* Nombre de titres rachetés	6 211
<u>Capital au 31/03/2019</u>	
* Montant en nominal	2 144 600
* Nombre de titres	21 446
* Nombre d'actionnaires	108

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 s'élève à -566 314,196 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/03/2019 est de 21 446 contre 25 627 au 31/12/2018.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2018</u>	<u>2 657 903,527</u>	<u>2 657 903,527</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>203 000,000</u>	<u>203 000,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-621 100,000</u>	<u>-621 100,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-140 016,640</u>	<u>-153 986,462</u>
- Variation des plus ou moins values potentiels sur titres	-116 844,030	-116 844,030
- Plus ou moins values réalisées sur cessions titres	-24 995,169	-24 995,169
- Frais de négociation de titres	-886,550	-886,550
- Régularisation sommes capitalisables	7 539,640	7 539,640
- Résultat d'exercice antérieur	-5 772,266	-5 772,266
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	941,735	941,735
- Sommes capitalisables de l'exercice encours		-13 969,822
<u>Montant fin de période au 31/03/2019</u>	<u>2 099 786,887</u>	<u>2 085 817,065</u>

3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/03/2019 s'élèvent à -13 969,822 DT contre -5 772,266 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Somme capitalisables des exercices antérieurs	0,000	-2 699,104	-2 898,385
Résultat d'exploitation	-15 220,049	-13 916,590	-1 521,411
Régularisation du résultat d'exploitation	1 250,227	-1 081,244	-1 352,470
Total	-13 969,822	-17 696,938	-5 772,266

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 1 Charges de gestion des placements	8 153,624	7 715,607	34 797,898
Rémunération du gestionnaire	2 329,609	2 204,459	9 942,263
Rémunération du dépositaire	582,406	551,120	2 485,581
Rémunération des distributeurs	5 241,609	4 960,028	22 370,054

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 2 Autres charges	7 884,016	7 171,250	30 640,726
Redevance CMF	582,406	551,120	2 485,581
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	1 306,840
Abonnement des charges budgétisées	7 301,610	6 620,130	26 848,305

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	7 301,610	6 620,130	26 848,305
Taxes(*)	295,569	-22,907	-92,902
Frais bancaires	29,868	23,284	94,430
Publication BO CMF	296,926	346,315	1 404,500
Honoraires CAC	1 672,126	1 672,151	6 781,500
Frais AGO et publications	1 461,174	1 055,457	4 280,466
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	586,997	586,973	2 380,500
Autres(*)	0,046	-0,047	-0,189

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 mars 2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 92 832 756 dinars et un bénéfice net de la période de 956 985 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 mars 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 83,42% de l'actif total au 31 mars 2019 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	77 443 828,495	111 492 516,786	79 631 032,573
	a- Obligations et valeurs assimilées		77 443 828,495	111 492 516,786	79 631 032,573
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	15 388 927,568	25 147 400,429	16 714 722,114
	a- Placements monétaires		0,000	5 299 952,800	1 834 137,939
	b- Disponibilités		15 388 927,568	19 847 447,629	14 880 584,175
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		92 832 756,063	136 639 917,215	96 345 754,687
	<u>PASSIF</u>		<u>409 816,570</u>	<u>382 902,052</u>	<u>282 130,015</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	379 084,720	312 376,796	225 939,765
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	30 731,850	70 525,256	56 190,250
	<u>ACTIF NET</u>		<u>92 422 939,493</u>	<u>136 257 015,163</u>	<u>96 063 624,672</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	87 945 691,609	130 540 504,852	92 324 185,204
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>4 477 247,884</u>	<u>5 716 510,311</u>	<u>3 739 439,468</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 561 735,698	4 466 031,913	165,581
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		915 512,186	1 250 478,398	3 739 273,887
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		92 832 756,063	136 639 917,215	96 345 754,687

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>957 125,662</u>	<u>1 339 505,089</u>	<u>4 819 157,340</u>
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		957 125,662	1 339 505,089	4 819 157,340
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>233 522,960</u>	<u>315 286,333</u>	<u>1 045 827,859</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 190 648,622</u>	<u>1 654 791,422</u>	<u>5 864 985,199</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-211 270,470</u>	<u>-312 375,285</u>	<u>-1 067 929,584</u>
	Revenu net des placements		979 378,152	1 342 416,137	4 797 055,615
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.9	-31 570,450	-44 608,367	-158 808,848
	Résultat d'exploitation		947 807,702	1 297 807,770	4 638 246,767
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-32 295,516	-47 329,372	-898 972,880
	Sommes distribuables de la période		915 512,186	1 250 478,398	3 739 273,887
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		32 295,516	47 329,372	898 972,880
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		9 177,300	34 732,170	-559 087,291
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	0,000	608 770,000
	<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	0,000	-17 261,996
	Résultat net de la période		956 985,002	1 332 539,940	4 670 667,480

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>956 985,002</u>	<u>1 332 539,940</u>	<u>4 670 667,480</u>
a- Résultat d'exploitation	947 807,702	1 297 807,770	4 638 246,767
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 177,300	34 732,170	-559 087,291
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	608 770,000
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-17 261,996
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 144 954,940</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-4 597 670,181</u>	<u>-7 514 139,333</u>	<u>-46 900 702,424</u>
a- Souscriptions	10 968 490,704	15 063 858,993	51 814 554,055
- Capital	10 584 600,000	14 640 000,000	50 713 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-92 379,068	-130 667,180	-448 822,074
- Régularisation des sommes distribuables	476 269,772	554 526,173	1 550 076,129
b- Rachats	15 566 160,885	22 577 998,326	98 715 256,479
- Capital	15 010 800,000	21 924 300,000	96 552 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-130 908,173	-195 180,778	-853 927,481
- Régularisation des sommes distribuables	686 269,058	848 879,104	3 016 983,960
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 640 685,179	-6 181 599,393	-46 374 989,884
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	96 063 624,672	142 438 614,556	142 438 614,556
b- En fin de période	92 422 939,493	136 257 015,163	96 063 624,672
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	931 410	1 389 799	1 389 799
b- En fin de période	887 148	1 316 956	931 410
VALEUR LIQUIDATIVE	104,179	103,463	103,137
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,10%	3,86%	3,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2019

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire de type distribution. Les états financiers arrêtés au 31/03/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 » .

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2019 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
BTA	(1)	51 326 071,862	72 676 203,890	50 734 276,482
Obligations émises par l'Etat	(2)	1 869 149,589	2 492 199,452	1 847 312,877
Obligations des Sociétés	(2)	24 248 607,044	36 324 113,444	27 049 443,214
Total		77 443 828,495	111 492 516,786	79 631 032,573

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif
BTA		49 687 658,956	51 326 071,862	55,29%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 132 496,092	5,53%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	1 001 266,488	1,08%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 613 428,897	8,20%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 564 098,933	35,08%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 014 781,452	5,40%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif
Obligations Émises par l'État		1 800 000,000	1 869 149,589	2,01%
EMPRUNT NAT2014 cat B	30 000	1 800 000,000	1 869 149,589	2,01%
Obligations des Sociétés		23 603 221,000	24 248 607,044	26,12%
AIL 2014-1	30 000	600 000,000	623 424,000	0,67%
AMENBANK ES2009	30 000	1 199 100,000	1 225 311,998	1,32%
AMENBANK2008 SUB B	20 000	1 000 000,000	1 048 328,767	1,13%
AMENBANKES2011-1	10 000	300 000,000	307 500,493	0,33%
AMENBANKSUB2010	18 000	839 520,000	870 195,134	0,94%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	250 000,000	263 378,834	0,28%
ATL 2013-1 TF	10 000	400 000,000	420 508,055	0,45%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	1 200 000,000	1 229 778,411	1,32%
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	400 000,000	418 936,986	0,45%
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	800 000,000	845 841,534	0,91%
ATTIJARI LEASE 2015-2	28 800	1 152 000,000	1 170 858,714	1,26%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	400 000,000	406 312,329	0,44%
BH 2009CATB	50 000	2 305 000,000	2 329 366,060	2,51%
BNASUB09	23 300	931 301,000	970 871,852	1,05%
BTE 2009	20 000	200 000,000	204 556,712	0,22%
BTE 2010	10 000	200 000,000	204 467,726	0,22%
BTE 2010 V	10 000	200 000,000	206 595,653	0,22%
BTK09 CAT(B)	15 000	150 000,000	150 858,108	0,16%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	142 900,000	145 603,277	0,16%

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif
BTK SUB 2014-1 cat A	17 000	340 000,000	345 860,669	0,37%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	300 000,000	315 780,821	0,34%
CIL 2017 - 7.95%	10 000	800 000,000	802 363,278	0,86%
CIL2014-2 7.6%	15 000	300 000,000	303 048,329	0,33%
CIL2015-1 T 7.65%	15 000	600 000,000	629 174,794	0,68%
CIL2015-2 T 7.65%	5 000	200 000,000	205 130,740	0,22%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	400 000,000	400 267,541	0,43%
HL 2016-1 7.65%	10 000	600 000,000	627 866,959	0,68%
HL 2016-2 7.65%	19 400	1 164 000,000	1 188 200,995	1,28%
HL 2017-3 8%	10 000	800 000,000	809 117,808	0,87%
STB2010-1	46 000	460 000,000	460 694,678	0,50%
TLS2014-1	20 000	400 000,000	421 335,671	0,45%
TLS2014-2	20 000	400 000,000	407 082,521	0,44%
TLS2015-2	10 000	400 000,000	401 836,066	0,43%
TLS2016-1	10 000	600 000,000	635 605,479	0,68%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	800 000,000	807 248,658	0,87%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	570 000,000	577 858,192	0,62%
UIB SUB 2015	20 000	800 000,000	837 239,233	0,90%
UIB2009-1 CAT A	20 000	200 000,000	205 937,534	0,22%
UIB2009-1 CAT B	20 000	799 400,000	824 262,435	0,89%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
Revenus des obligations - Intérêts	374 507,582	529 051,385	1 936 406,540
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	582 618,080	810 453,704	2 882 750,800
TOTAL	957 125,662	1 339 505,089	4 819 157,340

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2019 à 15 388 927,568 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires		0,000	5 299 952,800	1 834 137,939	0,00%
Disponibilités	(1)	15 388 927,568	19 847 447,629	14 880 584,175	16,58%
Total		15 388 927,568	25 147 400,429	16 714 722,114	16,58%

(1) Disponibilités :

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Dépôts à terme	3 000 000,000	11 500 000,000	2 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	28 839,452	86 221,151	34 745,535
Intérêts courus/DAV (POT)	130 210,215	75 601,304	111 021,763
Avoirs en banque	12 229 877,901	8 175 693,119	12 234 816,877
Sommes à l'encaissement	0,000	9 932,055	0,000
Total	15 388 927,568	19 847 447,629	14 880 584,175

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	4 656,033	5 400,561	34 378,575
Intérêts des certificats de dépôt	65 545,121	72 159,480	251 875,126
Intérêts sur les avoirs bancaires	163 321,806	237 726,292	759 574,158
TOTAL	233 522,960	315 286,333	1 045 827,859

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	379 084,720	312 376,796	225 939,765
	Frais de gestionnaire	48 122,717	71 152,149	51 415,720
	Frais de dépositaire	48 555,341	34 708,975	25 080,841
	Frais des distributeurs	282 406,662	206 515,672	149 443,204

3.5 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	30 731,850	70 525,256	56 190,250
	État, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	36 813,243	27 860,762
	Redevance CMF	7 955,532	11 724,034	8 071,477
	Charges à payer sur l'exercice encours	22 776,318	21 987,979	20 258,011

3.6 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2018	
* Montant en nominal	93 141 000
* Nombre de titres	931 410
* Nombre d'actionnaires	1 268
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	10 584 600
* Nombre de titres émis	105 846
Rachats effectués	
* Montant en nominal	15 010 800
* Nombre de titres rachetés	150 108
Capital au 31/03/2019	
* Montant en nominal	88 714 800
* Nombre de titres	887 148
* Nombre d'actionnaires	1 228

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 s'élève à -3 640 685,179 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/03/2019 est de 887 148 contre 931 410 au 31/12/2018.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2018</u>	<u>92 324 185,204</u>	<u>92 324 185,204</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>10 584 600,000</u>	<u>10 584 600,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-15 010 800,000</u>	<u>-15 010 800,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>47 706,405</u>	<u>4 524 954,289</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	9 177,300	9 177,300
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	38 529,105	38 529,105
- Sommes distribuables		4 477 247,884
<u>Montant fin de période au 31/03/2019</u>	<u>87 945 691,609</u>	<u>92 422 939,493</u>

3.7 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2018 s'élèvent à **4 477 247,884** DT contre **3 739 439,468** DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Somme distribuables des exercices antérieurs	3 561 735,698	4 466 031,913	165,581
Résultat d'exploitation	947 807,702	1 297 807,770	4 638 246,767
Régularisation du résultat d'exploitation	-32 295,516	-47 329,372	-898 972,880
Total	4 477 247,884	5 716 510,311	3 739 439,468

3.8 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 1 Charges de gestion des placements	211 270,470	312 375,285	1 067 929,584
Rémunération du gestionnaire	48 122,717	71 152,150	243 250,639
Rémunération du dépositaire	23 474,500	34 708,367	118 658,848
Rémunération des distributeurs	139 673,253	206 514,768	706 020,097

3.9 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 2 Autres charges	31 570,450	44 608,367	158 808,848
Redevance CMF	23 474,500	34 708,367	118 658,848
Abonnement des charges budgétisées	8 095,950	9 900,000	40 150,000

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	8 095,950	9 900,000	40 150,000
Taxes	1 929,363	3 036,331	12 314,011
Frais bancaires	34,247	35,902	145,602
Publication BO CMF	321,732	371,219	1 505,500
Honoraires CAC	1 672,101	1 672,151	6 781,500
Frais AGO et publications	1 179,603	1 825,493	7 403,387
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 mars 2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 744 113 dinars et un résultat net déficitaire de la période de <41 086> dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 mars 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 23,77% de l'actif au 31 mars 2019. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 329 561,049	1 263 934,120	1 452 303,149
	a- Actions et droits rattachés		798 082,356	745 722,519	867 991,967
	b- Obligations et valeurs assimilées		531 478,693	518 211,601	584 311,182
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	414 552,058	508 017,469	393 453,890
	a- Placements monétaires		0,000	142 378,627	147 468,374
	b- Disponibilités		414 552,058	365 638,842	245 985,516
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 744 113,107	1 771 951,589	1 845 757,039
	<u>PASSIF</u>				
			<u>29 733,587</u>	<u>24 526,846</u>	<u>24 312,647</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	8 787,629	4 332,315	5 784,090
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	20 945,958	20 194,531	18 528,557
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 714 379,520</u>	<u>1 747 424,743</u>	<u>1 821 444,392</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	1 706 770,303	1 751 913,091	1 810 099,691
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>7 609,217</u>	<u>-4 488,348</u>	<u>11 344,701</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		10 927,529	590,773	11,339
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-3 318,312	-5 079,121	11 333,362
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 744 113,107	1 771 951,589	1 845 757,039

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>PR 1</u> Revenus du portefeuille-titres	3.1	8 347,511	6 221,435	56 492,877
Dividendes		0,000	0,000	23 092,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 347,511	6 221,435	33 400,877
<u>PR 2</u> Revenus des placements monétaires	3.2	817,591	964,902	6 054,649
Total des revenus des placements		9 165,102	7 186,337	62 547,526
<u>CH 1</u> Charges de gestion des placements	3.7	-5 399,187	-4 331,221	-21 408,327
Revenu net des placements		3 765,915	2 855,116	41 139,199
<u>CH 2</u> Autres charges	3.8	-7 150,866	-6 987,056	-29 193,399
Résultat d'exploitation		-3 384,951	-4 131,940	11 945,800
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation		66,639	-947,181	-612,438
Sommes distribuables de la période		-3 318,312	-5 079,121	11 333,362
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-66,639	947,181	612,438
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-1 950,957	66 503,079	44 504,718
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-35 639,024	7 262,204	70 028,653
<u>Frais de négociation de titres</u>		-111,535	-1 160,890	-3 060,082
Résultat net de la période		-41 086,467	68 472,453	123 419,089

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-41 086,467</u>	<u>68 472,453</u>	<u>123 419,089</u>
a- Résultat d'exploitation	-3 384,951	-4 131,940	11 945,800
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-1 950,957	66 503,079	44 504,718
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-35 639,024	7 262,204	70 028,653
d- Frais de négociation de titres	-111,535	-1 160,890	-3 060,082
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-578,474</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-65 978,405</u>	<u>423 941,959</u>	<u>443 593,446</u>
a- Souscriptions	11 674,900	450 610,376	637 972,244
- Capital	10 000,000	395 300,000	551 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 616,770	56 165,290	86 464,851
- Régularisation des sommes distribuables	58,130	-854,914	507,393
b- Rachats	77 653,305	26 668,417	194 378,798
- Capital	66 600,000	23 400,000	165 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	10 644,642	3 320,210	28 402,067
- Régularisation des sommes distribuables	408,663	-51,793	976,731
VARIATION DE L'ACTIF NET	-107 064,872	492 414,412	566 434,061
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	1 821 444,392	1 255 010,331	1 255 010,331
b- En fin de période	1 714 379,520	1 747 424,743	1 821 444,392
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	15 392	11 532	11 532
b- En fin de période	14 826	15 251	15 392
VALEUR LIQUIDATIVE	115,633	114,577	118,337
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-9,27%	21,42%	8,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2019

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution. Les états financiers arrêtés au 31-03-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2019 d'actions et des obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% l'Actif
Actions		744 642,501	798 082,356	45,76%
ARTES	5 669	34 491,950	34 864,350	2,00%
ATL	20 000	61 964,347	44 360,000	2,54%
ATTIJARI BANK	1 410	60 091,180	48 329,160	2,77%
BIAT	357	43 713,850	41 446,272	2,38%
CARTHAGE CEMENT	21 100	58 668,511	22 935,700	1,32%
OTH	2 000	32 400,000	30 266,000	1,74%
SAH	5 654	71 991,220	58 270,124	3,34%
SFBT	6 775	108 742,307	156 617,675	8,98%
SOTUVER	15 324	75 331,922	141 379,224	8,11%
TELNET	5 032	42 049,800	60 162,592	3,45%
TPR	18 280	76 064,164	92 716,160	5,32%
UIB	3 033	79 133,250	66 735,099	3,83%
Obligations des Sociétés		424 000,000	440 692,523	25,27%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	600	60 000,000	63 537,853	3,64%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	40 000,000	42 292,077	2,42%
CIL 2017 - 7.95%	500	40 000,000	40 118,164	2,30%
CIL2014-2 7.6%	1 000	20 000,000	20 203,221	1,16%
CIL2015-1 T 7.65%	200	8 000,000	8 388,998	0,48%
HL 2016-2 7.65%	600	36 000,000	36 748,485	2,11%
HL 2017-3 8%	500	40 000,000	40 455,890	2,32%
HL 2018-1 8.3%	500	50 000,000	52 801,534	3,03%
TLS2018-1 7.95%	1 000	100 000,000	105 732,712	6,06%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	30 000,000	30 413,589	1,74%
BTA		86 240,000	90 786,170	5,21%
BTA-04-2028	40	37 380,000	39 453,512	2,26%
BTA052022	50	48 860,000	51 332,658	2,94%
TOTAL		1 254 882,501	1 329 561,049	76,23%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Revenus des Actions	0,000	0,000	23 092,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	8 347,511	6 221,435	33 400,877
Revenus des obligations privées	7 138,306	5 012,230	28 496,877
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 209,205	1 209,205	4 904,000
TOTAL	8 347,511	6 221,435	56 492,877

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-03-2019 à 414 552,058 DT et s'analyse comme suit :

	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires	0,000	142 378,627	147 468,374	0,00%
Disponibilités	414 552,058	365 638,842	245 985,516	23,77%
Total	414 552,058	508 017,469	393 453,890	23,77%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	817,591	964,902	6 054,649
TOTAL	817,591	964,902	6 054,649

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	8 787,629	4 332,315	5 784,090
	Frais de gestionnaire	1 979,233	1 601,317	2 107,757
	Frais de dépositaire	709,644	273,599	367,646
	Frais de distributeurs	6 098,752	2 457,399	3 308,687

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	20 945,958	20 194,531	18 528,557
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	675,153	524,261
	Redevance CMF	147,564	149,151	159,556
	Charges à payer sur l'exercice encours	20 798,394	19 370,227	17 844,740

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2018	
* Montant en nominal	1 539 200
* Nombre de titres	15 392
* Nombre d'actionnaires	119
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	10 000
* Nombre de titres émis	100
Rachats effectués	
* Montant en nominal	66 600
* Nombre de titres rachetés	666
Capital au 31/03/2019	
* Montant en nominal	1 482 600
* Nombre de titres	14 826
* Nombre d'actionnaires	111

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 s'élève à -107 064,872 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/03/2019 est de 14 826 contre 15 392 au 31/12/2018.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2018</u>	<u>1 810 099,691</u>	<u>1 810 099,691</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>10 000,000</u>	<u>10 000,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-66 600,000</u>	<u>-66 600,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-46 729,388</u>	<u>-39 120,171</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-1 950,957	-1 950,957
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-35 639,024	-35 639,024
- Frais de négociation de titres	-111,535	-111,535
- Régularisation des sommes non distribuables	-9 027,872	-9 027,872
- Sommes distribuables		7 609,217
<u>Montant fin de période au 31/03/2019</u>	<u>1 706 770,303</u>	<u>1 714 379,520</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2019 s'élèvent à **7 609,217** DT contre **11 344,701** DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Somme distribuables des exercices antérieurs	10 927,529	590,773	11,339
Résultat d'exploitation	-3 384,951	-4 131,940	11 945,800
Régularisation du résultat d'exploitation	66,639	-947,181	-612,438
<u>Total</u>	<u>7 609,217</u>	<u>-4 488,348</u>	<u>11 344,701</u>

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>5 399,187</u>	<u>4 331,221</u>	<u>21 408,327</u>
Rémunération du gestionnaire	1 979,233	1 601,337	7 880,813
Rémunération du dépositaire	341,998	272,993	1 352,782
Rémunération des distributeurs	3 077,956	2 456,891	12 174,732

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 2 Autres charges	7 150,866	6 987,056	29 193,399
Redevance CMF	439,836	355,856	1 751,299
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	548,900
Abonnement des charges budgétisées	6 711,030	6 631,200	26 893,200

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	6 711,030	6 631,200	26 893,200
Taxes	85,666	37,915	153,768
Frais bancaires	29,868	23,491	95,270
Publication BO CMF	321,732	321,534	1 304,000
Honoraires CAC	1 672,126	1 672,151	6 781,500
Frais AGO et publications	1 055,729	1 030,238	4 178,187
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	587,022	586,973	2 380,500
Autres (*)	-0,016	-0,006	-0,025

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.